

# L'Estuaire

Revue d'histoire des pays de l'estuaire du Saint-Laurent

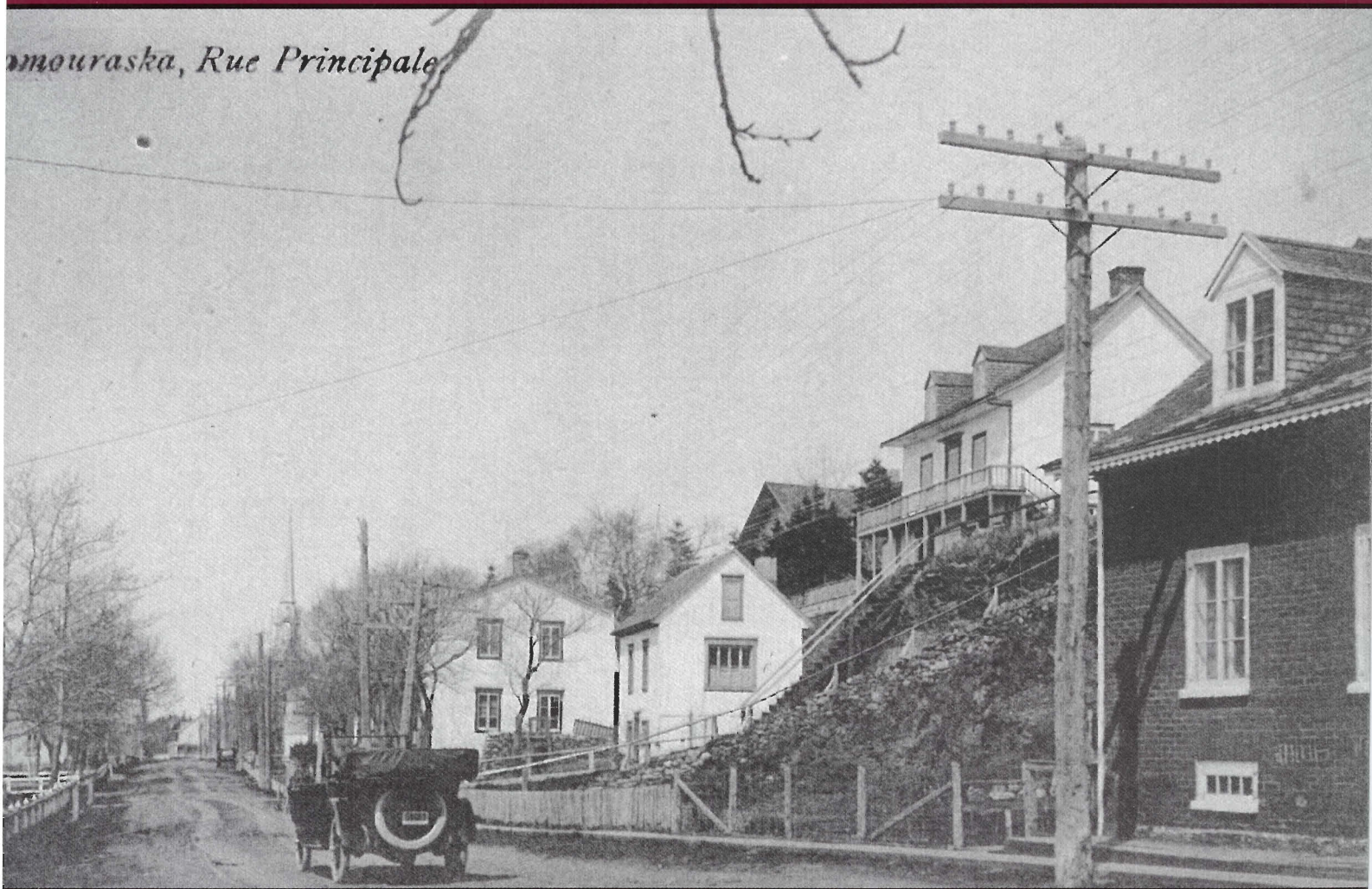
Numéro 68, juin 2008 9,95 \$

**L'âge de la maison Lamontagne**

**L'assassinat du seigneur Taché**

**Le *Germanicus***

**Les tours de guet de Sainte-Flavie**



**L'Estuaire**

Revue d'histoire des pays de l'estuaire  
du Saint-Laurent  
(Auparavant *Revue d'histoire  
du Bas-Saint-Laurent*)

Publiée une fois l'an par la Société  
d'histoire du Bas-Saint-Laurent et le  
GRIDEQ de l'Université du Québec à  
Rimouski (le Groupe de recherche  
interdisciplinaire sur le développe-  
ment régional, de l'Est du Québec).

## Comité de rédaction :

Pierre COLLINS, archiviste à la biblio-  
thèque de l'UQAR  
Paul LAROCQUE, historien  
Jean LARRIVÉE, agent de recherche  
au GRIDEQ  
Graphiste: Geneviève THIBAUT,  
Transcontinental Rimouski  
Traitement de texte et édition: Jean  
LARRIVÉE  
Relecture: Paul LAROCQUE  
Impression:  
Transcontinental, Rimouski

## Politique rédactionnelle:

Les personnes intéressées à publier  
des articles, notes de recherche, notes  
biographiques ou comptes rendus  
peuvent faire parvenir leurs ma-  
nuscripts ou disquettes (logiciel WORD)  
en tout temps. Les textes devront être  
sur un format 8,5 x 11 à double  
interligne avec un maximum de 15  
pages.

Il n'est pas nécessaire d'être un spé-  
cialiste pour publier dans la revue  
*L'Estuaire*. Le Comité de rédaction  
peut, dans certains cas, assurer un  
support aux auteurs. Les textes sont  
lus par le comité et recommandés,  
selon le cas pour publication. Les  
auteurs demeurent cependant respon-  
sables du contenu de leurs textes. Une  
invitation cordiale est faite aux  
intéressés.

## Dépôts légaux:

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN-1484-6969

© Tous droits réservés, *L'Estuaire*, 2008

Photographie de la page couverture:  
La rue Principale à Kamouraska, s.d.  
(Carte postale, Collection Béatrice  
Chassé)

**Sommaire**

*L'Estuaire*  
Numéro 68, juin 2008

	Page
<b>Éditorial</b> .....	2
<i>Jean LARRIVÉE</i>	
<b>Les origines de la maison Lamontagne éclaircies grâce à la dendrochronologie</b> .....	3
<i>Yan BOULANGER, Dominique ARSENEAULT et Pierre RIOUX</i>	
<b>Marcelle Gauvreau, scientifique et éducatrice (1907-1968)</b> .....	8
<i>Emmanuel RIOUX</i>	
<b>Les amants de Sorel</b> .....	11
<i>Béatrice CHASSÉ</i>	
<b>L'assassinat du seigneur Achille Taché</b> .....	17
<i>Béatrice CHASSÉ</i>	
<b>Un long chemin amer</b> .....	25
<i>Béatrice CHASSÉ</i>	
<b>Une relation inédite de la mort du père Ambroise Rouillard</b> .....	34
<i>Sylvain GOSSELIN</i>	
<b>Le <i>Germanicus</i>, l'histoire derrière l'épave</b> .....	36
<i>Samuel CÔTÉ</i>	
<b>Les tours de guet de Sainte-Flavie</b> .....	38
<i>Nadia FILLION</i>	
<b>Prélude à une terrible tragédie</b> .....	44
<i>Samuel CÔTÉ</i>	
<b>Nouvelles brèves</b> .....	46
<i>Euchariste MORIN et Jean LARRIVÉE</i>	
<b>Livres à lire</b> .....	47
<i>Jean LARRIVÉE</i>	

**Pour s'abonner à la Revue en 2008**

(un numéro)

Individu	15 \$	Individu (soutien)	20 \$
Institution	25 \$	Institution (soutien)	35 \$

Votre chèque doit être fait au nom de

**La Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent :**

Pierre Collins 300, allée des Ursulines, Rimouski (Québec) G5L 3A1  
418 723-1986 poste 1669 pierre\_collins@uqar.qc.ca  
<http://grideq.uqar.qc.ca/>

**B**éatrice Chassé, une de nos plus assidues collaboratrices à la revue *L'Estuaire*, nous livre d'autres détails et événements entourant l'assassinat du seigneur Taché qui a inspiré l'écrivaine Anne Hébert pour son roman *Kamouraska*. Madame Chassé a dépouillé plusieurs fonds d'archives afin de mettre à jour ce drame historique et ses conséquences familiales et sociales.

La maison Lamontagne de Rimouski-Est représente un des plus anciens bâtiments patrimoniaux du Bas-Saint-Laurent et du Québec. Mais sait-on vraiment à quand remonte la construction de cet édifice à colombage pierroté? Trois chercheurs mènent l'enquête... Yan Boulanger, Dominique Arsenault et

Pierre Rioux tentent de résoudre l'énigme en utilisant la technique de la dendrochronologie. Réussiront-ils à percer le mystère?

Samuel Côté nous fait part de son engouement pour les activités maritimes et la navigation sur le fleuve Saint-Laurent avec deux textes dont l'un porte sur l'épave du *Germanicus* et l'autre sur une tragédie évitée de justesse grâce à l'habileté du capitaine Murray et des officiers de l'*Empress of Britain*.

Nadia Filion qui travaille au CLD de la Mitis nous a permis de reproduire un beau texte sur les tours de guet de Sainte-Flavie qui ont été très utiles lors de la Deuxième Guerre mondiale, notamment pour surveiller l'entraînement des pilotes canadiens, américains, australiens, belges, polonais qui se préparaient au combat en Europe.

Un archiviste renommé, Sylvain Gosselin de l'Archevêché de Rimouski, nous révèle une relation inédite de la mort du père Ambroise Rouillard, survenue en 1769. Quant à Emmanuel Rioux, il s'intéresse à Marcelle Gauvreau, une femme passionnée qui a consacré sa vie à la science et à l'éducation.

Voilà de quoi alimenter vos lectures sur votre terrasse cet été que nous vous souhaitons radieux après l'interminable hiver 2008!

**Jean LARRIVÉE**

Pour Pierre COLLINS et Paul LAROCQUE du Comité de rédaction

# Les origines de la maison Lamontagne éclaircies grâce à la dendrochronologie

*Yan BOULANGER<sup>1</sup>  
Dominique ARSENEAULT  
Pierre RIOUX*

La région du Bas-Saint-Laurent s'est dotée au cours des siècles d'un riche patrimoine bâti. Attestant d'un rigoureux passé, ces bâtiments témoignent de la force, du courage et de la détermination de colonisateurs n'ayant que le désir de développer une région aux multiples ressources. On remarque au cours des dernières années un engouement particulier pour la mise en valeur et la protection de ce patrimoine bâti dans la région. On a qu'à penser à la restauration de la maison Gauvreau à Rimouski ainsi que l'acquisition de la maison Louis-Bertrand à L'Isle-Verte par l'Université du Québec à Rimouski<sup>2</sup>. Malheureusement, l'absence de documents notariés relatifs à la construction de nombre de ces bâtiments ancestraux complique les recherches historiques concernant la date précise de leur construction et maints événements d'importance historique qui y sont associés sont relégués dans l'ombre.

## **Les origines de la maison Lamontagne, un mystère historique**

Située à Rimouski-Est, la maison Lamontagne constitue un trésor architectural qui fut longtemps ignoré. Cette maison constituerait vraisemblablement le seul témoignage architectural du régime français dans la région du Bas-Saint-Laurent<sup>3</sup>. La maison Pichet de l'île d'Orléans et la maison Lamontagne représentent d'ailleurs les seuls bâtiments québécois<sup>4</sup> toujours existant construits selon la technique dite de colombage pierroté<sup>5</sup>. Ce procédé de construction daterait d'ailleurs du Moyen Âge et aurait été importé par les premiers colons venus de Normandie. La technique consiste à ériger une construction de pièces verticales dont l'espace plus

ou moins régulier entre chacune est comblé par un mélange de mortier et de pierraille<sup>6</sup>. Étant donné l'unicité architecturale et historique du bâtiment, il devenait impératif au ministère des Affaires culturelles de le décréter monument historique en 1974. En 1976, ce même ministère s'en porta acquéreur et s'engagea à le mettre en valeur<sup>7</sup>.

Jusqu'à présent, les spéculations entourant la date de construction du bâtiment ne pouvaient que se concentrer sur certains faits historiques connus, étant donné l'absence d'actes notariés confirmant hors de tout doute le moment exact de sa construction<sup>8</sup>. La période se situant entre 1744 et 1791 fut avancée comme étant celle où se déroula fort probablement cette construction. Cette hypothèse se base sur la date de mariage de Basile Côté et Marie-Agnès Lepage (1744), petite-fille du premier seigneur de Rimouski, à qui la terre où est aujourd'hui érigée la maison Lamontagne fut léguée. Le décès du dernier membre du couple soit celui de Mme Lepage en 1791 constitue vraisemblablement la date extrême de sa construction<sup>9</sup>. Qui plus est, on note que la technique de construction de la maison, à savoir le colombage pierroté, fut abandonnée en Nouvelle-France vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle présumant qu'une telle architecture ne pouvait protéger des rigueurs de l'hiver canadien<sup>10</sup>. C'est probablement à la suite de ces constats que la famille Lepage opta d'ailleurs pour la technique de pieu sur sole afin d'ériger une annexe du côté est de la maison vers 1810. On ne pouvait alors que se résoudre aux conjectures quant à la détermination de la date d'érection de ce bâtiment qui, pourtant, possède

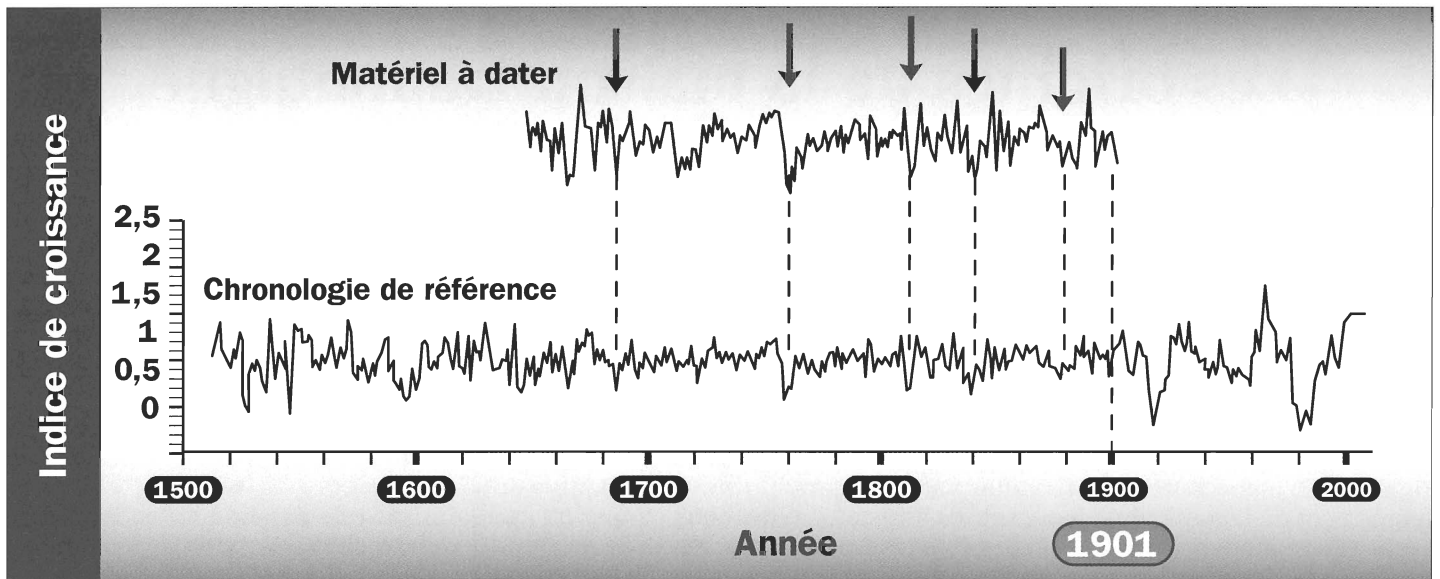
une valeur historique inestimable pour la région et témoigne de ses origines.

## **Un outil de datation efficace: la dendrochronologie**

Utilisant les anneaux annuels de croissance des arbres, la dendrochronologie peut constituer un outil très efficace permettant la datation de matériel ligneux. Contrairement aux techniques de datation au radiocarbone (<sup>14</sup>C), la dendrochronologie possède l'avantage de déterminer à l'année près plusieurs événements historiques qu'ils soient d'origine paléocologique, climatique ou architecturale dans la mesure où ceux-ci s'inscrivent dans le patron de croissance de l'arbre. Ainsi, en déterminant la période de vie des arbres ayant servi à la confection de matériel artistique ou encore à la construction de bâtiments ancestraux<sup>11</sup>, la dendrochronologie permet par le passé d'élucider leur origine. Cette science multidisciplinaire pouvait alors être d'une aide significative à la résolution du problème historique relatif à la construction de la maison Lamontagne.

## **Le principe**

Chaque année, l'arbre produit un anneau de croissance dont la largeur varie en fonction des conditions climatiques régionales. Par exemple, des années pluvieuses peuvent se traduire par de larges anneaux de croissance chez l'arbre alors que durant des années de sécheresse, l'arbre produit de minces anneaux de croissance. En considérant que le signal climatique est le même dans une région donnée, les arbres provenant de cette région devraient réagir de façon similaire



**Fig. 1 Illustration de la méthode de datation.** Le patron de croissance du matériel à dater est mesuré et comparé à celui d'une chronologie de référence déjà datée; ici la chronologie de référence s'étale de 1513 à 2002. Lors de la comparaison des patrons de croissance, on remarque qu'il y a des années diagnostiques (flèches noires pleines et lignes pointillées) qui se présentent sur les deux patrons de croissance. Ces années particulières aident beaucoup à la datation du matériel. Elles permettent d'en déduire que dans ce cas, l'échantillon possède son dernier cerne de croissance en 1901 (flèche pointillée).

aux variations interannuelles du climat et posséder un patron de croissance semblable. Par conséquent, la datation d'un bâtiment par la dendrochronologie s'effectue en faisant correspondre (en «interdatant») le patron de croissance d'arbres ayant servi à la confection d'une pièce de construction de la maison (ex.: une poutre de colombage, un cadre de fenêtre, une planche) à un patron de croissance régional (chronologie de référence) dont on connaît l'étendue temporelle (fig. 1). Cette période permet d'établir la période de vie de l'arbre à l'année près et ainsi le moment où il fut coupé pour être utilisé dans la construction du bâtiment. Habituellement, puisque les espèces arborescentes ne réagissent pas toujours de façon similaire au climat régional, la datation des poutres provenant d'espèces différentes est effectuée séparément.

#### La méthode

Pour mesurer le patron de croissance de ces arbres, il faut d'abord extraire des échantillons ligneux des poutres à l'aide d'instruments appropriés permettant de préserver le caractère structural du bâtiment. Qui plus est, étant donné

caractère patrimonial unique et la vocation muséale de la maison Lamontagne, un nombre réduit de poutres sont susceptibles d'être échantillonnées. Par conséquent, un nombre limité d'échantillons purent être récoltés à l'intérieur de poutres supportant la toiture de même que dans quelques-unes utilisées pour la confection du colombage pierroté et des murs de l'annexe.

Dans le présent cas, les échantillons furent prélevés sous forme de carottes de 5 mm de largeur grâce à une sonde forestière de type Pressler (fig. 2) et ce, au nombre de un ou deux par poutre. Si la situation le permettait, ceux-ci furent récoltés préférentiellement à un endroit où subsistait l'écorce ou encore où la poutre présentait une surface lisse témoignant de la présence du dernier anneau de croissance. Cette pratique avait comme premier objectif de déterminer l'année de la coupe des arbres ayant été utilisés dans la confection des poutres et par déduction, la construction du bâtiment. Mentionnons cependant que le piètre état de préservation de certaines poutres compliqua davantage l'extraction de même que le repositionnement des fragments d'échantillon en raison de leur éclatement.

Par la suite, chaque échantillon fut apposé et collé sur un support de bois. Un papier à sabler à grains fins fut utilisé de manière à mettre en évidence les anneaux de croissance. La dimension de chacun de ces anneaux fut déterminée sous une loupe binoculaire à une précision de 0,01 mm grâce à un micromètre relié à un ordinateur personnel. Les patrons de croissance de chaque arbre furent interdatés entre eux de manière à produire une seule série de croissance, dite chronologie flottante, laquelle fut comparée à une chronologie de référence.

Au moment de l'analyse, il n'existait pas de chronologies de référence régionales permettant l'interdatation du matériel ligneux provenant de la maison Lamontagne. Ainsi, les échantillons furent plutôt datés à partir de chronologies de référence produites ultérieurement lors d'autres études à caractère dendrochronologique effectuées dans la région au laboratoire de dendroécologie de l'UQAR. Ainsi, les poutres de cèdre furent datées à l'aide d'une chronologie développée à partir d'échantillons provenant de la seigneurie Nicolas-Riou<sup>12</sup> alors que les pièces d'épinette le furent à partir d'échantillons dendroarchéologiques



**Fig. 2 Échantillonnage d'une poutre de grange à l'aide d'une sonde Pressler**

provenant de l'église de Saint-Fabien et d'une vieille grange de cette localité<sup>13</sup>.

### Résultats

En tout et pour tout, ce sont 52 échantillons provenant de 38 poutres qui furent prélevés. Un nombre égal de poutres de thuya (*Thuja occidentalis* L.) et d'épinettes (*Picea* sp.) furent récoltées soit 19. L'identification anatomique du bois permet d'affirmer que la totalité des pièces de colombage et de pieux sur sole sont faites de thuya tandis que l'ensemble des pièces échantillonnées provenant du grenier (sablière, chevrons et montants) furent équarries à partir de fûts d'épinette.

Étant donné la disparité existant au niveau du degré de préservation entre les deux espèces, il fut beaucoup plus difficile d'interdater avec succès les échantillons d'épinette. Ainsi, il ne fut possible de dater que huit poutres d'épinettes soit 42,1 % de l'ensemble des échantillons de cette espèce, alors que ce taux s'élève à près de 89,5 % chez le thuya.

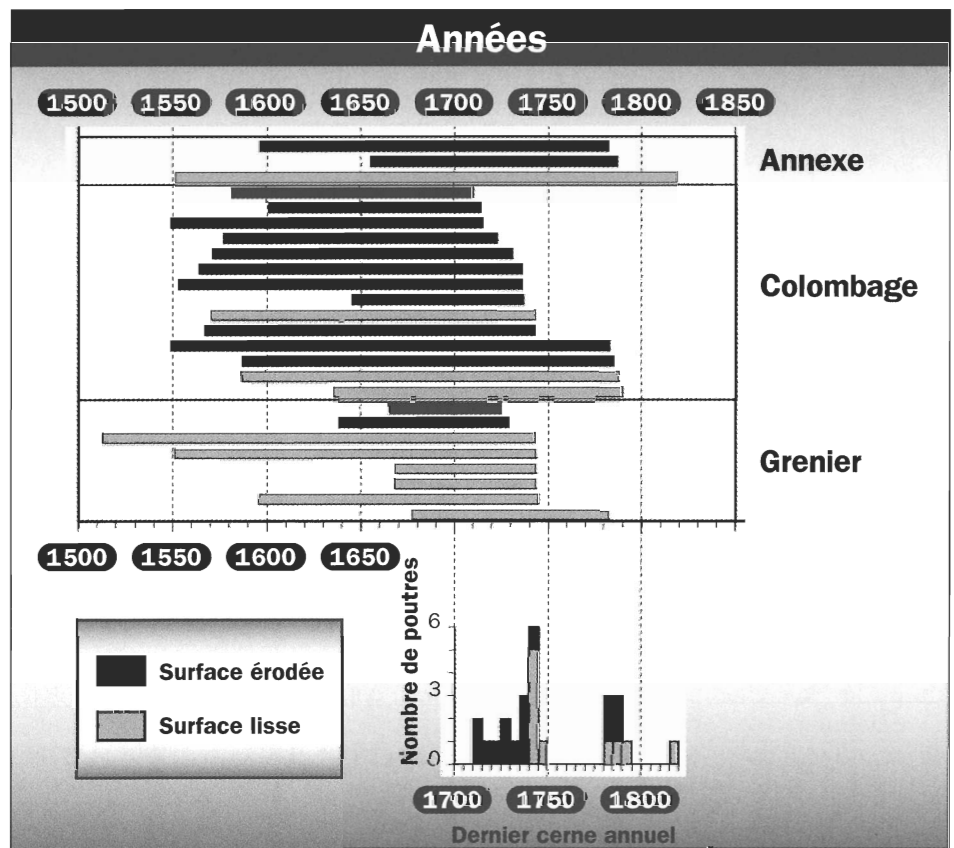
De tous les échantillons provenant de la maison Lamontagne, seuls dix semblent présenter le dernier cerne de croissance (fig. 3). De ce nombre, quatre sont localisés

dans le colombage de même que dans les pieux sur sole alors que six d'entre eux proviennent de poutres situées à l'intérieur du grenier. Lorsque l'on considère seulement les échantillons provenant de la partie en colombage pierroté, il appert que deux différentes périodes de coupe peuvent être dégagées, l'une se situant entre 1743 et 1745, l'autre au cours de la période 1788-1790. La période 1743-45 semble d'ailleurs consistante pour la plupart des échantillons récoltés dans le grenier à l'exception de la sablière dont la coupe fut datée à 1783. La majorité du colombage date au plus tard de 1743, la plupart des échantillons ne possédant pas le dernier cerne de croissance étant antérieurs à cette époque. Toutefois, quelques pièces de colombage, soit celles supportant les coins nord-est, nord-ouest et sud-est, de même qu'une autre se situant sur un des murs semblent contemporaines des autres qui y sont pourtant adjacentes. Les périodes de vie de ces dernières s'étendent

jusqu'entre 1783 et 1790, deux d'entre elles exhibant un dernier cerne de croissance en 1788 et 1790 respectivement. D'un autre côté, seul un échantillon provenant de la partie faite de pieux sur sole démontre la présence du dernier cerne de croissance, lequel fut daté à 1819.

### Discussion

L'absence de notaire résidant à Rimouski avant 1820-25<sup>14</sup> compliqua grandement les recherches couvrant la période de 1724 à 1791 lors des premières investigations historiques concernant la maison Lamontagne. Qui plus est, les documents datés de cette période contiennent très peu de détails relatifs à la construction ou la simple présence du bâtiment sur le lot concerné. Par contre, J.-C. Lefebvre<sup>15</sup> rapporte que le document *Aveu et dénombrement des fiefs de Rimouski et de la rivière Métiis avec une terre en censive* rédigé en 1724 ne fait état d'aucun bâtiment construit sur le lot 85 de Rimouski-Est, lot où est aujourd'hui érigé la



**Fig. 3 Période de vie mesurée pour chacun des échantillons datés provenant de la maison Lamontagne.** Qui plus est, le nombre d'échantillons présentant le dernier cerne de croissance en fonction du temps est présenté au bas de la figure.

maison Lamontagne. À la lumière de ce document, il fut donc convenu que la construction de ce bâtiment ne pouvait être antérieure à cette date. En 1744, à l'occasion du mariage de sa fille, Marie-Agnès, le seigneur Pierre Lepage de Rimouski lui donne une terre qui correspond en partie aujourd'hui au lot 85. Par conséquent, les estimations historiques considèrent ce moment comme étant l'époque la plus plausible concernant la date de construction du bâtiment. De plus, les historiens conviennent que la technique du colombage pierroté n'étant pas adéquate pour notre climat, elle fut rapidement abandonnée, soit vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. Cette affirmation appuyait ainsi l'idée d'une construction s'étant effectuée dans la première moitié de ce siècle.

À la lumière des résultats obtenus lors de notre étude, nous sommes en mesure de dégager deux dates pouvant potentiellement correspondre à la construction de la maison Lamontagne. En effet, les analyses dendrochronologiques provenant des échantillons du grenier, à l'exception de la sablière nord, de même que de plusieurs poutres utilisées pour le colombage suggèrent une construction qui s'effectua au plus tard en 1745. De ces poutres, celles présentant le dernier cerne de croissance indiquent une coupe en 1743 et 1744 tandis qu'une seule possède un dernier cerne de croissance en 1745. Toutefois, un nombre non négligeable de pièces de colombage (cinq) possèdent des périodes de vie s'étendant au-delà de cette date, deux d'entre elles présentant un dernier cerne de croissance en 1790 et 1788 respectivement. On constate de plus que l'année 1783 semble correspondre à la coupe du fût d'épinette utilisé afin de constituer la sablière nord.

Deux hypothèses peuvent être suggérées afin d'expliquer à quelle époque se déroula la construction de la maison Lamontagne: 1) le bâtiment fut construit vers 1744-45 et rénové une ou plusieurs fois ultérieurement; 2) le bâtiment fut construit vers 1790 à partir de quelques poutres provenant d'un ou plusieurs bâtiments qui y étaient adjacents. Dans le premier des cas, la construction de la maison se serait

déroulée l'année du mariage de Marie-Agnès Lepage et Basile Côté (1744)<sup>17</sup> et/ou l'année suivante. En raison de détériorations, quelques rénovations purent être effectuées en 1790 avec l'installation d'une nouvelle sablière sur le côté nord (coupée auparavant, 1783, et pouvant provenir d'un autre bâtiment), et par la disposition de quelques pièces de colombage. Ces rénovations purent d'ailleurs se terminer à la suite du décès du dernier membre du couple toujours vivant à cette époque<sup>18</sup>, soit celui de Marie-Agnès Lepage en 1791<sup>19</sup>. À cause d'un appauvrissement général de la famille seigneuriale, ce serait d'ailleurs à cette époque (1790) que quelques héritiers Lepage vendent leur part de la seigneurie de Rimouski à un certain Joseph Drapeau<sup>20</sup>. Toutefois, l'hypothèse d'une construction vers 1744 se heurte à deux écueils majeurs. La première concerne la réelle capacité d'une maison en colombage pierroté d'être rénovée aussi facilement. L'absence de document historique attestant la faisabilité d'une telle entreprise nous réduit ainsi aux conjectures. Dans un second temps, Nadeau<sup>21</sup> mentionne que les pièces de bois utilisées dans la construction de la maison «*proviendraient probablement d'une maison de même type qui était sur le même lot ou dans le voisinage*». Considérant cette possibilité, une construction en 1744-45 devient incertaine et il serait plus juste dans ce cas de considérer également la prochaine hypothèse.

Cette hypothèse suggère ainsi une construction vers 1790-91, les pièces provenant vraisemblablement d'un ou deux bâtiments, l'un construit vers 1744-45 (probablement par le couple Lepage et Côté) et peut-être d'un second construit en 1783 (il est à noter que la pièce datant de 1783 put être coupée en cette année et être utilisée que beaucoup plus tard soit hypothétiquement lors d'une construction en 1790-91). Cette construction a pu ainsi se dérouler à la suite du décès de Mme Lepage, sous la propriété de sa fille, Geneviève Côté (1749-1840), laquelle acquiert le lot et la maison à ce moment<sup>22</sup>. Cette hypothèse sous-entend que l'utilisation du colombage pierroté se poursuivit au-delà de la

conquête britannique (1763). Toutefois, cette technique de construction fut abandonnée très peu de temps après cette date, étant donné que l'annexe de la maison, en pieux sur sole, fut datée ici à 1819, soit un peu plus tard que les précédentes estimations (1810)<sup>23</sup>. La construction de cette cuisine d'été s'effectua alors que Geneviève Côté était toujours propriétaire de la maison. À cette époque, cette femme résidait en compagnie de son neveu, André Côté (1776-1861) ainsi que de son épouse, Marie Claire Ruest (1782-1855), et leurs enfants. Ce furent probablement ces derniers qui participèrent à la construction de l'annexe, André Côté étant chargé de mettre en valeur la concession de sa tante, celle-ci étant déjà relativement âgée (70 ans)<sup>24</sup>.

\* \* \*

L'obtention de matériel dendrochronologique permet d'élaborer deux hypothèses relatives à la date de construction de la maison Lamontagne. En effet, la première d'entre elles suggère une construction vers 1744-45 suivie de rénovations subséquentes vers 1790 tandis que la seconde propose que cette maison fut construite vers 1790-91 à partir de pièces provenant de bâtiments adjacents. Jusqu'à présent, il est pratiquement impossible de trancher entre les deux hypothèses. Des investigations dendrochronologiques supplémentaires seraient inutiles dans la résolution de ce problème historique étant donné qu'un échantillonnage déjà relativement complet fut entrepris ici. Malgré l'incertitude régnant toujours au sujet de la date exacte de la construction de la maison Lamontagne, le matériel dendrochronologique récolté lors de cette étude apporte des éléments nouveaux à ce sujet. Toutefois, bien des recherches historiques demeurent à être complétées afin de pouvoir déterminer hors de tout doute la date exacte d'érection de ce bâtiment.

#### Remerciements

Les auteurs remercient la Fondation de l'UQAR pour l'aide financière ainsi que monsieur Malenfant pour sa précieuse collaboration.

## Notes

- 1 Les auteurs oeuvrent au Département de biologie, chimie et géographie de l'UQAR. Yan Boulanger travaille aussi pour l'entreprise Dendrolab de Rimouski.
- 2 Quelques édifices d'intérêt au niveau du patrimoine bâti sont répartis un peu partout dans le Bas-Saint-Laurent. Nous en nommons ici quelques exemples: l'église de Saint-André-de-Kamouraska (la plus ancienne de la région), la grange-étable octogonale de Saint-Fabien.
- 3 Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur, *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, 860 p.
- 4 Rémi Lavoie mentionne que seulement quatre autres habitations de ce type sont encore présentes en Amérique dont ces deux édifices au Québec. Rémi Lavoie, «La maison Lamontagne: une habitation, une histoire», *L'Estuaire* 22 (2), 1999, p. 15.
- 5 M. Lessard et G. Vilandre, *La maison traditionnelle au Québec*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1974, 493 p.
- 6 Rémi Lavoie, *op. cit.*
- 7 Louise Nadeau, «La maison Lamontagne», *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. 9, nos 2-5, 1983. Rémi Lavoie, *op. cit.*
- 8 J.-C. Lefebvre, *La maison Lamontagne de Rimouski-Est*, Comité du patrimoine de la maison Lamontagne, 1977.
- 9 Louise Nadeau, *op. cit.*
- 10 Louise Nadeau, *op. cit.* M. Lessard et G. Vilandre, *op. cit.*
- 11 F. H. Schweingruber, *Tree rings: basics and applications of dendrochronology*, Boston, Kluwer Academic, 1988, 276 p.
- 12 C. Sorel, *Impacts des perturbations anthropiques du XX<sup>e</sup> siècle sur deux forêts du Bas-Saint-Laurent (Québec)*, mémoire de maîtrise en gestion de la faune et de ses habitats, UQAR, 2004, 45 p.
- 13 Y. Boulanger et D. Arseneault, «Spruce budworm outbreaks in eastern Quebec over the last 450 years», *Can. J. for. Res.*, 2004, 34: 1035-1043.
- 14 Les notaires André Alliez et Jacques Colin desservent de façon plus ou moins régulière Rimouski au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces notaires furent actifs respectivement entre 1749-1760 et 1780-1792. Au XIX<sup>e</sup> siècle, John Heath travailla quelque peu à Rimouski avant de se fixer plus dans la région de l'Isle-Verte. Jacques Reeves, un des notaires pionniers à Rimouski, fut actif à partir de 1834. Source: Jean-Marie Laliberté, *Index des lieux de résidence et de pratique: des commis... des gardes-notes... des greffiers... des tabellions... autres et des notaires 1621-1991 ainsi que les lieux de dépôt de leurs minutiers avec leurs cotes aux A.N.Q.*, Montréal, Jean-Marie Laliberté, 1991, p. 409.
- 15 J.-C. Lefebvre, *La maison Lamontagne de Rimouski-Est*. Comité du patrimoine de la maison Lamontagne, 1977.
- 16 R. Lavoie, *op. cit.* Louise Nadeau, *op. cit.* M. Lessard et G. Vilandre, *op. cit.*
- 17 Le contrat de mariage de Marie-Agnès Lepage et Basile Côté est inscrit au greffe du notaire Barolet le 27 septembre 1744.
- 18 Marie-Agnès Lepage décède le 30 mai 1791. La sépulture est inscrite au registre de Saint-Germain-de-Rimouski le premier juin 1798.
- 19 Louise Nadeau, *op. cit.* J.-C. Lefebvre, *op. cit.*
- 20 J.-C. Lefebvre, *op. cit.*
- 21 Louise Nadeau, *op. cit.*
- 22 Louise Nadeau, *op. cit.* Rémi Lavoie, *op. cit.* J.-C. Lefebvre, *La maison Lamontagne de Rimouski-Est*. Comité du patrimoine de la maison Lamontagne, 1977.
- 23 R. Lavoie, *op. cit.*
- 24 J.-C. Lefebvre, *op. cit.*



# Marcelle Gauvreau, scientifique et éducatrice (1907-1968)

*Emmanuel RIOUX*

C'est le 28 février 1907, à Rimouski, que naît Marcelle Gauvreau, membre d'une famille de dix enfants, dont cinq filles et cinq fils. Sa mère est Augustine L'Arrivée et son père, Joseph Gauvreau, médecin et historien. L'un de ses frères plus connus est Jean-Marie, artiste et fondateur de l'École du meuble de Montréal, et sa sœur Rachel épousera le docteur Albert Jutras, père du cinéaste Claude Jutra, dont Marcelle sera la marraine.

Joseph Gauvreau<sup>1</sup> né à Rimouski le 27 août 1870, fait ses études classiques au Séminaire de Rimouski, étudie la médecine à l'Université Laval où il obtiendra son doctorat en 1896. Sa belle et grande maison, dénommée «maison Gauvreau», est classée monument historique en 1984. Il pratique la médecine à Rimouski de 1896 à 1909. C'est alors qu'il s'établit à Montréal, ayant été nommé registraire du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec (aujourd'hui, la Corporation professionnelle des médecins du Québec). Peu à peu, il s'affirme comme une figure importante du mouvement nationaliste. Il est nommé vice-président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. En 1913, naît dans son bureau la Ligue des droits du français, il se met en contact avec les Groulx, Bourassa, Perrault, frère Marie-Victorin, etc. Conférencier et



Marcelle Gauvreau  
(<http://www.cegep-ste-foy.qc.ca/freesite/index.php?id=10299>)

historien reconnu, il publie plusieurs ouvrages et articles sur différents aspects de la médecine et sur le Québec. En 1926, il décroche le prix David pour son livre intitulé *Michel Sarrazin, premier médecin du Roi de France à Québec*.

## **Son enfance et son adolescence maladive**

En 1913, Marcelle entre à l'Académie Saint-Urbain et, l'année suivante, à l'Académie du boulevard. À l'âge de dix ans, elle est victime de la poliomyélite, ce qui la laisse avec une jambe faible et la contraint à poursuivre ses études à la maison pour un an. Après ses études primaires, en 1920, elle entre comme pensionnaire au Mont-Sainte-Marie, où elle s'inscrit au cours lettres et

sciences. En juin 1924, à 17 ans, elle reçoit son diplôme de l'Université de Montréal. Mais, cette fois-ci, c'est la tuberculose qui la terrasse. Pendant une longue convalescence, en observatrice de la nature, elle médite tous les étés sur la terre et dans «l'Habitation», propriétés que son père avait acquises en 1917 le long de la rivière Beau-dette, comté de Soulanges.

En 1929, elle s'inscrit à la faculté des lettres et de philosophie de l'Université de Montréal. L'année suivante marque une date décisive dans sa vie, à savoir son orientation vers les sciences naturelles et le début de son étroite collaboration avec le frère Marie-

Victorin<sup>2</sup>, un savant de réputation internationale, qui est un ami de son père. C'est dès 1925 qu'elle fait la rencontre de ce grand botaniste, auquel désormais elle vouera une admiration sans borne.

## **Une carrière toute consacrée à la science**

À partir de 1930, elle devient la précieuse collaboratrice, correspondante, grande amie et confidente de ce savant, jusqu'à sa mort survenue tragiquement le 15 juillet 1943. Le 5 décembre 1930, elle s'inscrit comme auditrice libre à l'Institut botanique et, le 27 octobre suivant, comme étudiante à temps plein. Sous la surveillance de Marie-Victorin, elle classe livres et revues de la biblio-

thèque de l'Institut botanique, ce qui l'amène à s'inscrire à l'École de bibliothéconomie de l'Université McGill, dont elle obtient son diplôme en 1935. En mai 1932, elle décroche, «avec très grande distinction», un certificat de botanique générale et de botanique systématique, et l'année suivante elle obtient sa licence ès sciences naturelles. Marie-Victorin la considère comme «l'une des plus brillantes élèves de la faculté des sciences». De 1933 à 1935, elle suit des cours de zoologie et de pédagogie des sciences naturelles, de paléobotanique, de botanique économique, de biologie générale, ainsi que le cours de floristique de Marie-Victorin.

À ses nombreux cours, elle joint son travail de bibliothécaire et de secrétaire à tout faire de l'Institut de botanique, tout en s'impliquant dans la Société canadienne d'histoire naturelle (SCHN) et les Cercles des jeunes naturalistes (CJN). Dès janvier 1932, Marie-Victorin recommande cette femme exceptionnelle à titre de rédactrice de la chronique mensuelle des CJN. De 1938 à 1954, elle rédige dans *Le Devoir* la chronique hebdomadaire sur l'organisation des CJN. Elle publiera cinq tracts pour la Bibliothèque des jeunes naturalistes. De 1933 à 1938, elle consacre ses étés à l'étude des algues marines du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent. En 1936, en faisant le tour de la Gaspésie, elle récolte les algues en compagnie de l'écologiste Pierre Dansereau et de son épouse Françoise. Lorsque débute ses pérégrinations estivales dans l'estuaire du Saint-Laurent, elle travaille également au glossaire et à l'index du grand œuvre de Marie-Victorin *La Flore laurentienne*. Elle travaille alors avec celui-ci et Jules Brunel, en relisant tout haut le texte, discutant de botanique, de grammaire ou d'orthographe.

En 1937, le professeur Jacques Rousseau et secrétaire général de l'ACFAS demande à

Marcelle de dresser une bibliographie exhaustive des écrits de Marie-Victorin. Et en juin 1939, à l'âge de 32 ans, elle décroche sa maîtrise ès sciences. Sa thèse de maîtrise sera publiée en 1956 sous le titre *Les algues marines du Québec*.

### Une grande éducatrice

Avec l'encouragement de Marie-Victorin, et dans la foulée du grand mouvement d'étude des sciences de la nature initié par lui, elle fonde en 1935 l'École de l'éveil<sup>4</sup>, œuvre qui devait assurer la grande renommée de Marcelle Gauvreau. Cette école regroupait des enfants de quatre à sept ans, à qui elle dispense ses cours d'une heure par semaine dans une salle d'hôtel en face de l'Université de Montréal, située alors rue Saint-Denis. À l'été 1939, elle emménagera au Jardin botanique où elle demeurera jusqu'en 1957. Du printemps à l'automne, elle organise des excursions à la campagne et la constitution de petites collections de minéraux, de plantes et d'insectes, afin de développer chez ses jeunes élèves leur sens d'observation, leur faire aimer la nature, les occuper en les instruisant et les amusant. Pour rendre ses classes plus vivantes, elle recourt fréquemment à des illustrations, des projections lumineuses et à des films.

Elle fera de nombreux voyages aux États-Unis: en 1937, elle visite le Musée d'histoire naturelle qui l'enchantait; en 1942, elle y trouve une salle expressément consacrée aux enfants. À la faveur de ses voyages répétés en Floride pour se reposer, elle se documente, amasse du matériel. À la suite de ses séjours à Boston, Washington, la Nouvelle-Orléans et plusieurs villes de Californie, elle peut améliorer ses méthodes pédagogiques. À l'été 1954, elle effectue un voyage en France, en Suisse et en Hollande, en vue d'y étudier les méthodes d'enseignement préscolaire. Au début, elle accueillait

une vingtaine de petits; à partir de 1945, elle est assistée d'auxiliaires et, en 1951, elle peut accueillir trois groupes par semaine. En 1955, avec l'ajout d'une classe, l'École l'éveil accepte 150 élèves. Mais deux ans plus tard, les relations avec la Ville sont tendues, et elle se voit forcée de démissionner. L'École l'éveil déménagera ses pénates à l'Institut Cardinal-Léger... En 1960, 25 ans après l'ouverture de l'école, plus de 3 500 «tout-petits» ont été initiés aux sciences naturelles. En 1966, le siège social s'installe à la Fédération nationale de la Société Saint-Jean-Baptiste où les cours se donnent, ainsi qu'à Rosemont, Saint-Léonard, Ville d'Anjou, et Duvernay. Marcelle Gauvreau continuera de se consacrer à son école jusqu'à sa mort survenue le 16 décembre 1968<sup>5</sup>.

Lors de l'inauguration en 1982 d'une exposition sur Marcelle Gauvreau, le cinéaste Claude Jutra évoquait ainsi le souvenir de sa tante et marraine:

*Une femme pleine de vitalité et d'énergie en même temps que de fragilité et de maladie. Deux mots la suivaient qu'on ne prononçait qu'à voix basse: tuberculose et poliomyélite. Sa jambe faible et rabougrie était un mystère sombre qui ternissait un peu l'allégresse et la joie de vivre qu'elle transportait partout. Mais jusqu'à ses derniers jours, elle fut pour ceux qui l'ont connue une femme de tête et une femme de cœur, une femme exemplaire, une Québécoise qui nous fait honneur<sup>6</sup>.*

## Notes

- 1 Dans *Mes Mémoires*, le chanoine Lionel Groulx trace ce portrait du Dr Joseph Gauvreau: «Superbe type de Canadien français. Un homme de foi, un croyant de la tête aux pieds, un patriote en bois franc, qui aime les siens, sa langue, sa culture, d'un amour qu'on pourrait dire chevaleresque. Coeur généreux, il s'offre à tous les dévouements: on le verra en toutes les entreprises d'action sociale ou nationale de son temps» (...) Le «Dr Gauvreau, homme d'action, si nécessaire à une entreprise encore chancelante (*L'Action française*), et qui mettait, en son dévouement, un allant, une fougue quasi chevaleresque» (*Mes Mémoires*, tome 2, 1920-1928, Montréal, Fides, 1971, p. 9, 27-28, 366).
- 2 Depuis 1920, le frère Marie-Victorin, né Conrad Kirouac (1885-1944), occupe la Chaire de botanique à l'Université de Montréal. «Directeur fondateur de l'Institut botanique de Montréal, il joue un rôle prépondérant dans la fondation, dans les années 1920, des principaux organismes scientifiques du Québec francophone: Société de biologie de Montréal (1922), Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) (1923), Société canadienne d'histoire naturelle (1923) Cercles des jeunes naturalistes (1931)». Voir conférence de Gilles Janson sur Marcelle Gauvreau, prononcée le 8 avril 1996, devant la Société historique de Marigot (Longueuil), et publiée dans le cahier n° 34 de la SHM.
- 3 La mort de Marie-Victorin la laisse inconsolable. Dans deux lettres de juillet et août, elle écrit: «*Toutes les fleurs du Jardin botanique me semblent tristes maintenant*», et «*Mon chagrin est si déchirant que je suis devenue muette*».
- 4 «*Une école sans équivalent au monde. Elle révèle aux marmots les mystères de la pluie, de la neige, de tous les phénomènes naturels. Elle les emmène dans le Jardin (botanique) en été, dans les serres en hiver. Elle organise des excursions champêtres...*» (Robert Rumilly, *Le frère Marie-Victorin et son temps*, Montréal, les frères des Écoles chrétiennes, 1949, p. 385.)
- 5 Parmi ses publications, mentionnons: une bio-bibliographie de Marie-Victorin, *La fleur expliquée aux tout-petits* (1937), *Plantes curieuses* (1944), *Les algues marines du Québec* (1956), *Plantes vagabondes* (1957), une dizaine de brochures, 267 articles destinés aux enfants, des articles spécialisés en sciences, des travaux de recherche aux divers congrès de l'ACFAS.
- 6 Gilles Janson, *loc. cit.*

# Les amants de Sorel<sup>1</sup>

*Béatrice CHASSÉ*

*Dans un chuchotement d'alcôve, nous discutons de la mort d'Antoine [Achille]. Nous en arrivons là tout naturellement. Nos deux corps à peine reposés après l'amour fou. Tout comme si cet instant paisible, cette trêve ne nous était accordée que pour déboucher sur une frénésie plus violente encore. Tout comme si le meurtre d'Antoine n'était pour nous que le prolongement suprême de l'amour.*

Anne Hébert, *Kamouraska*, p. 163.

Sorel, Sorel! Ce nom rappelle tellement de souvenirs prestigieux rattachés à notre passé. Lorsque les seigneuses Drapeau quittèrent Kamouraska pour un séjour prolongé dans cette petite ville de la rive sud du Saint-Laurent, leur intention n'était pas de venir faire un pèlerinage historique aux forts du Richelieu. Loin de là.

Luce-Gertrude venait de perdre son mari, le notaire Thomas Casault, décédé le 14 août 1837 et deux jours plus tard, l'aînée des seigneuses, Marie-Josephite, perdait son fils, l'abbé Alexandre-César d'Estimauville. Il est certain que les dames Drapeau avaient besoin de changer d'air et de voir de nouveaux horizons si elles ne voulaient pas sombrer dans la mélancolie, à la suite de ces deuils successifs. De plus, nous savons que le mari de Joséphine d'Estimauville, Achille Taché, faisait des siennes et en conséquence de l'incurie dans laquelle il menait les affaires de son ménage, il crut préférable, ou il fut forcé, de se séparer de sa famille. La nièce Joséphine, accompagnée de ses tantes, Marie-Adélaïde et Louise-Angèle Drapeau furent les premières à quitter Kamouraska en direction de Sorel, vers le mois d'octobre 1837. Elles amenaient avec elles le fils aîné de Joséphine, Ivanhoé, âgé de deux ans. Quant à Achille, il retournerait au manoir de Kamouraska pour vivre avec la seigneuse, sa mère, Julie Larue-Taché. Nous croyons que Joséphine eut bien peu à dire dans la décision de quitter Kamouraska et de se séparer pour quelque temps de son mari. Cette décision venait bien plus du clan Drapeau. Achille



Éléonore D'Estimauville Taché est décédée en 1893 à l'âge de 77 ans. (Auteur inconnu, s.d. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec et des archives gouvernementales. Cote: P1000,S4,D83,PT9)

retournerait avec sa famille seulement quand il aurait remis ses comptes au moins à zéro. Alors, il pourrait revoir sa femme et ses enfants.

## La famille soreloise

À Sorel, le groupe des seigneuses formait une famille reconstituée qui comptait six adultes,

trois enfants. À cela, s'ajoutaient des domestiques que nous n'avons pas réussi à dénombrer. Cinq des seigneuses, Marie-Josephite (veuve d'Estimauville), Angélique-Flavie, Luce-Gertrude (veuve Casault), Marie-Adélaïde (veuve Kelly) et Louise-Angèle formaient le groupe des adultes. Il y avait aussi Joséphine d'Estimauville-Taché (vingt et un ans) et ses deux enfants, Ivanhoé (deux ans) et Lucien (un an) avec Marguerite-Adélaïde Kelly (huit ans), la fille de Marie-Adélaïde, qui complétaient le cercle de cette famille recomposée.

Joséphine n'avait rien à faire. Elle ne touchait pas au ménage ni à la préparation des repas; on avait une cuisinière employée uniquement à cette tâche. Une femme de chambre, Aurélie Prévost dit Tremblay, avait été engagée par les seigneuses pour s'occuper seulement du service de sa patronne, Joséphine ou Mme Achille Taché. Très tôt, il s'installa une complicité entre la patronne et la servante. Aurélie avait beaucoup d'affection pour sa maîtresse, à tel point qu'elle finira par accepter de passer à des actes extrêmement répréhensibles pour faire plaisir à Joséphine. Celle-ci bien sûr s'occupait de ses enfants, mais si elle était fatiguée ou si elle voulait sortir, il y avait toujours une bonne personne pour prendre la relève auprès des jeunes. Mme Achille Taché n'avait aucun souci pour les affaires pécuniaires de son ménage. Toutes les dépenses passaient par les seigneuses et en particulier par Luce-Gertrude Drapeau, veuve Casault. Plus tard, dans sa déclaration devant le juge de paix, Joséphine

affirmera que son séjour à Sorel: «*Elle le faisait du consentement de son mari, n'ayant que sa propre famille pour prendre soin de sa subsistance et de son entretien ainsi que de ses enfants*»<sup>2</sup>. En accord avec la réalité, Anne Hébert nous entretient de «la petite», tout au cours de son roman. La cadette de la famille d'Estimauville est restée «la petite» toute sa vie. Comme Joséphine ne payait même pas sa femme de chambre, cela était bien contraignant en ce qui concerne le choix de cette domestique. Quand les seigneuses découvrirent le manège qui existait entre la soubrette et la maîtresse, Aurélie sera poussée dehors et n'aura qu'à filer avec ses petits bagages. Joséphine était bien plus dominée par sa mère et par ses tantes qu'elle ne l'était par son mari et par son amant. Cependant, la «petite» avait ses moyens bien à elle de s'affirmer.

Le groupe, comprenant Marie-Adélaïde, Louise-Angèle, Joséphine et le petit Ivanhoé, récemment arrivé de Kamouraska, s'installa dans la maison des Kelly à Sorel où les attendait Angélique-Flavie. Il faut noter que Marie-Josephte et Luce-Gertrude, qui avait gardé le petit Lucien avec elle à Kamouraska, ne s'amèneront à Sorel que plus tard dans l'année 1838. Elles viendront alors compléter le clan familial. Joséphine eut bientôt besoin des services d'un médecin. Le Dr George Holmes se rendit à sa demande, et pas seulement pour des services médicaux. Ce fut aussitôt entre Joséphine et George un coup de foudre, instantané, dévastateur. Tous les témoins sont unanimes pour déclarer que dès leurs premières rencontres, il existait une forte amitié entre Joséphine et son docteur. Il est impossible de croire que les sœurs Drapeau ne s'aperçurent pas de la nature des sentiments qui existaient entre leur nièce et son médecin. Si les seigneuses avaient voulu séparer Joséphine de son mari, elles réussirent au-delà de leurs espérances. Pour éviter les petits bruits qui allaient bon train, elles s'arrangeaient pour que les amoureux ne se voient jamais seuls. Les visites du médecin, quelquefois deux fois par jour, se passaient en présence des tantes... enfin, c'est ce qu'elles croyaient. Puis

lorsqu'elle voulait sortir, Joséphine était toujours accompagnée d'Aurélien et des enfants. Les seigneuses ne connaissaient pas Aurélien qui avait été engagée en janvier 1838. Nous croyons que les tantes ont voulu ajouter foi aux paroles de Joséphine et se sont ainsi tranquillisées, pensant que les amoureux ne se trouvaient jamais seuls.

### Un mari encombrant

Après quelques mois de séparation, Achille s'amenait à Sorel sur les chemins de neige, en janvier 1838. C'est à ce même moment que Joséphine tomba follement amoureuse de George Holmes. Ce dont une femme a le moins besoin dans de telles circonstances, c'est bien de la présence de son mari. Quant aux belles-tantes, elles ne pouvaient que fulminer contre l'arrivée de ce visiteur encombrant. Pour sa part, Joséphine semblait très bien s'accommoder de la présence d'Achille. Était-elle enceinte? Ou craignait-elle de le devenir si elle passait à des relations plus brûlantes avec le Dr Holmes? Les amants auraient-ils voulu faire porter par Achille une paternité dont il n'était pas responsable? L'enfant qui naîtra le 20 octobre 1838, «*du légitime mariage de Achille Taché et de Joséphine d'Estimauville*»<sup>3</sup>, ne manqua pas d'alimenter les ragots dans le petit bourg de Sorel. C'était avant les tests d'ADN et en ce temps-là, il était facile pour les femmes de camoufler leurs infidélités. Connaissant la conduite des deux amants pendant les mois qui ont suivi, nous comprenons qu'ils étaient bien capables d'une telle supercherie. Quant aux habitants de Sorel, aussitôt que la grossesse de Joséphine a été connue, ils ne se gênaient pas pour répandre partout que l'enfant était bien le fils du Dr Holmes. Dans son témoignage, Paul Hus dit Cournoyer, agriculteur et navigateur, dit que tout le monde savait «*qu'il y avait un commerce criminel entre le Docteur Holmes & Mde Taché*». Ce témoin ajoutait: «*J'ai vu le Dr Holmes & Mde Taché dans une talle de pins sur la terre de Mr Jones dans le bourg de William Henry dans l'attitude de se coucher ce qui attira beaucoup mon attention les ayant déjà surpris auparavant.*

*Je les ai observés particulièrement & me suis convaincu qu'ils ont alors satisfait leurs passions*»<sup>4</sup>.

Paul Hus dit Cournoyer avait vu une telle scène au début de mai 1838, c'est-à-dire avant le départ d'Achille pour Kamouraska. Le mari trompé avouera plus tard qu'il n'aurait jamais dû «*mettre le pied dans Sorel, n'y (sic) connaître Sorel, parce qu'il perdait sa réputation*»<sup>5</sup>. En effet, Achille n'eut que des humiliations et des rebuffades à essayer pendant son séjour chez «sa tante» Adélaïde Kelly, à l'hiver 1838.

Après une période d'accalmie, la pagaille avait repris entre les époux et Joséphine ne se gênait pas pour montrer ses préférences pour le Docteur Holmes, comme le démontre la scène suivante. Par une belle journée d'hiver, un groupe d'amis décida d'aller faire une randonnée du côté de Saint-Ours, la paroisse voisine de Sorel lorsqu'on remonte le Richelieu. Nous savons que Joséphine, Achille, le Dr Holmes et une des demoiselles O'Connor étaient de la partie. Lorsque les amis s'amenèrent pour prendre place dans les voitures, Joséphine voulait absolument monter dans la carriole de George Holmes et seule avec lui. Achille aurait aimé faire le voyage en compagnie de sa femme et devant l'opposition entêtée de celle-ci, il lui aurait donné un coup de poing dans le côté ainsi que le rapportait Aurélien: «*Madame Taché me dit à cette occasion que Mr Taché l'avait frappée d'un coup de poing dans le côté. Madame Taché réussit pourtant à faire le voyage (aller et revenir) seule avec le Dr Holmes*»<sup>6</sup>.

On comprend que le coup de poing d'Achille n'eut rien de dissuasif et Joséphine passa un bel après-midi auprès de son amant. Quant au mari, il fut obligé de partager sa carriole avec une des vieilles demoiselles O'Connor, «*qui a élevé le Dr Holmes*». On ne sait s'il s'agissait de Barbe, d'Honorat, ou de Catherine.

Il est facile de comprendre que, dans ces circonstances, Achille n'eût rien de plus pressé que d'attraper le premier «steamboat», le printemps suivant, pour retourner à Kamouraska. Il faut ajouter qu'Achille était *persona non grata* autant auprès des seigneuses qu'auprès de son

épouse. On a l'impression que les dames Drapeau avaient mis la main sur Joséphine et ses enfants comme de choses leur appartenant. Le séjour de Joséphine à Sorel devait être temporaire. Mais même après plusieurs mois, Achille attendait à Kamouraska le retour de sa femme<sup>7</sup> et il aurait encore été reçu comme un chien dans un jeu de quilles chez les tantes Drapeau.

### Un été chaud

Au cours de l'été 1838, les affaires allaient bon train entre Joséphine et George Holmes. La servante, Aurélie Prévost dit Tremblay, de plus en plus dévouée à sa maîtresse, cachait des lettres sous

son châle et les transmettait à l'un ou à l'autre des amants. D'ailleurs, il se passait tout un trafic de lettres dans cette maison. Aurélie surveillait les temps d'absence des tantes Drapeau et avertissait les intéressés par des billets ou par des messages oraux. On s'écrivait sous de faux noms. Puis, nous savons que la tante Luce- Gertrude surprit un jour une lettre écrite par Joséphine à son mari et qu'elle intima à sa nièce l'ordre de changer le texte de ladite missive. George Van Ness, l'étudiant en médecine qui faisait son apprentissage avec le Dr Holmes, rapporte que cet échange de lettres avait lieu presque journalièrement, pendant l'été 1838<sup>8</sup>. On se demande comment

Joséphine pouvait ainsi vivre sans cesse dans l'hypocrisie et ensuite regarder sa mère et ses tantes dans les yeux. Les amants pouvaient se rencontrer la nuit «dans le coin d'une rue, près de la maison de Mde Kelly»<sup>9</sup>; le plus souvent, c'était le petit bois de pins près de l'église qui était le témoin muet de leurs ébats.

Mais il est évident qu'il n'y avait pas seulement des témoins muets. À l'été de 1838, «la grande nouvelle» était rendue à Québec. L'abbé Jean Holmes, le grand frère de George et de 14 ans son aîné, était alors au faite de sa carrière. Préfet des études au Séminaire de Québec, il revenait d'un voyage en Europe où il avait



Vue de Kamouraska. (Photogelatine Engraving Co., s.d. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec et des archives gouvernementales. Cote: P547,S1,SS1,D182,P30)

étudié les systèmes d'éducation de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Il rapportait avec lui des livres et des instruments de physique et de chimie. Malgré son immense besogne, il prit le temps de monter à Sorel pour sermonner George et lui faire entendre raison. Mais ce fut peine perdue; il était impossible de ramener dans le droit chemin «*cet enfant que Dieu avait retiré du sein de l'infidélité*»<sup>10</sup>. «*L'imagination vive, le geste noble, la voix sonore et harmonieuse*»<sup>11</sup> du prédicateur demeurèrent sans effet. La réaction de George fut sans réplique: «*that it was none of his business, that he was his own Master and would do as he liked*»<sup>12</sup>.

George Van Ness était devenu le grand ami de son patron. Il ajouta ses reproches et ses avertissements au sermon qui avait été servi par l'abbé Holmes. Cela ne fit qu'empirer la situation. Le jeune médecin répéta que si Achille Taché mourait, il épouserait sa femme. La conversation suivante entre les deux George démontre jusqu'à quel point ils étaient devenus amis: «*This conversation took place [à l'été 1838] on my reproaching Dr Holmes with his behavior with Mrs Taché and with having had carnal connection with her which he did not deny*»<sup>13</sup>.

Il est bien possible que Joséphine ait été l'initiatrice de l'ancien petit étudiant du séminaire de Nicolet. Même plus jeune que lui, elle était une femme mariée et avait eu deux enfants. Elle avait l'habitude de déjouer la surveillance de sa mère et de ses tantes. Lorsqu'elle parlait de son amant, elle employait des expressions comme «*ce cher enfant*»<sup>14</sup>. On dirait aujourd'hui que Joséphine avait tendance à «*materner*» son partenaire. «*Ce cher enfant*», qui avait à peine connu sa mère, était sans doute devenu ensorcelé par son amante.

### La naissance d'Herménie

Nous avons vu que la famille reconstituée décrite ci-haut n'avait été complétée qu'à l'automne de 1838. Luce-Gertrude avait continué son lieu de résidence à Kamouraska après la mort de son mari, Thomas Casault, en août 1837. Elle avait gardé avec elle le petit Lucien, le fils de

Joséphine et d'Achille Taché, né le 1<sup>er</sup> octobre 1836. On croyait sûrement que la présence de cet enfant l'aiderait à ne pas sombrer dans la dépression. On aurait estimé aussi que l'enfant, âgé de seulement un an, supporterait difficilement le voyage à Sorel qui, à cette époque, durait cinq jours en diligence. Luce-Gertrude serait demeurée à Kamouraska pour finir de mettre ordre à ses affaires et de s'occuper de tous les biens laissés par son mari. Nous savons qu'elle a remis plusieurs articles de ménage dans le hangar du notaire Jean-Baptiste Taché<sup>15</sup>. Ensuite, elle s'amena à Sorel avec le petit Lucien pour rejoindre le groupe de ses sœurs<sup>16</sup>.

Quant à Marie-Josephte, veuve d'Estimauville, elle s'amena à Sorel à l'automne de 1838. Nous savons qu'elle était à New York en juillet 1838, «*Sûrement en visite chez sa fille. Mme Buies*»<sup>17</sup>. Celle-ci, Antoinette-Léocadie d'Estimauville avait épousé William Buie en janvier 1837 et pour les besoins du commerce que possédait son mari, elle l'avait suivi à New York. Le 17 octobre 1837, elle avait mis au monde une fille prénommée Victoria<sup>18</sup>. Cette petite fille sera adoptée par les seigneuresse Drapeau, avec son frère Arthur, après le décès de leur mère, en 1842. Ces deux enfants feront donc partie de la famille et demeureront avec les dames Drapeau pendant toutes leurs années de jeunesse. Nous savons qu'Arthur a donné bien des cheveux blancs à ses grand-tantes, tandis que Victoria, la jeune fille soumise, s'est toujours comportée comme la plus gentille des demoiselles. Cela n'a pas empêché une entente cordiale entre Victoria et Arthur, entente qui a duré toute la vie.

À l'automne 1838, un autre enfant naissait dans la famille d'Estimauville-Taché. Le vingt octobre de cette année-là, Joséphine mettait au monde son troisième fils prénommé Herménégilde. On appela Herménie ce petit enfant frêle qui ne vécut même pas l'espace d'une année. La seigneuresse Marie-Josephte Drapeau avait accompagné sa fille, Antoinette-Léocadie, à New York, lors de la naissance de sa petite-

filie, Victoria Buie. Elle s'amena à Sorel pour assister son autre fille, Joséphine, lors de la naissance du petit Herménie. C'était la coutume dans ce temps-là que les accouchements se fassent à la maison et qu'une mère accompagne sa fille dans de telles circonstances. Le lendemain de la naissance d'Herménie, on procédait à la cérémonie du baptême dans l'église Saint-Pierre de Sorel. Nous savons que les Sorelois avaient beaucoup jaser concernant la paternité de cet enfant. On avait commencé à faire les gorges chaudes longtemps avant la naissance d'Herménie. Qui en était le vrai père: Achille Taché ou George Holmes? C'est Marie-Adélaïde Drapeau-Kelly qui brava toutes les rumeurs désagréables. Elle accompagna l'enfant sur les fonds baptismaux et accepta même d'être la marraine d'Herménégilde<sup>19</sup> que les bonnes âmes pouvaient appeler l'enfant du péché. Comme parrain, on choisit John K. Wells, dont le nom nous était parfaitement inconnu.

Herménégilde Taché ne vécut que dix mois. Il décédait à Sorel le 24 août 1839. Le 26, on portait en terre «*le corps de Herménégilde fils légitime de défunt Achille Taché et de Joséphine Destimauville*»<sup>20</sup>. Personne de la famille n'accompagnait l'enfant à sa dernière demeure. Les deux témoins, Antoine Fortin et Pierre Letendre, ne savaient pas signer.

La question à savoir qui était le vrai père d'Herménie n'est pas encore résolue. Cependant, Marie-Josephte et Luce-Gertrude devaient sûrement se poser des questions. Comme ces deux seigneuresse étaient arrivées à Sorel après les autres venues de Kamouraska avec Joséphine à l'automne de 1837, il en résultera des changements profonds dans le clan familial. On ne trompe pas facilement une Marie-Josephte ou une Luce-Gertrude, les deux caractères forts de la famille. Marie-Josephte ne s'était pas installée avec ses autres sœurs dans la maison de Marie-Adélaïde, à son arrivée à Sorel. Elle avait pris son logement chez le Dr Michel-Étienne Haller qui pratiquait la médecine à cet endroit depuis 1833<sup>21</sup>. Joséphine avait emménagé avec sa mère et Aurélie

l'avait accompagnée au logis du Dr Haller. Mais bientôt cette femme de chambre totalement dévouée à sa maîtresse avait été remerciée de ses services.

Nous comprenons qu'il était de plus en plus difficile pour les amants de continuer à déjouer la surveillance de Marie-Josephte Drapeau-d'Estimauville. Aurélie qui demeurait toujours à Sorel transportait encore les messages de Joséphine à George Holmes et de celui-ci à Joséphine. Mais, on pouvait difficilement contrôler les moments d'absence de Madame d'Estimauville alors que celle-ci n'avait à exercer sa surveillance que sur Joséphine.

### Des vœux de bonne année

Au début de l'année 1839, Joséphine écrivit une lettre à son mari, qu'il n'a jamais reçue. A-t-elle seulement été expédiée? Nous savons l'existence de cette missive par le témoignage de Justine Latour qui a été témoin de la scène provoquée à cette occasion<sup>22</sup>. Justine, la remplaçante d'Aurélie, était allée montrer à la tante Luce-Gertrude le brouillon de la lettre que Joséphine voulait envoyer à Achille. La nouvelle bonne avait agi ainsi à la demande de la nièce qui expliqua qu'elle n'avait pas la permission de communiquer avec son mari sans l'assentiment de ses tantes. Eh bien! La tante Luce-Gertrude n'approuva absolument pas la teneur de la lettre, la trouvant «*trop tendre*» et elle exigea que Joséphine en change le texte. Notre première réaction serait de trouver révoltante l'autorité abusive de la tante envers sa nièce. Une femme mariée, âgée de vingt-trois ans, n'avait-elle pas le droit d'écrire à son mari comme elle l'entendait? Seulement, en y regardant de plus près, on comprend mieux l'attitude de Luce-Gertrude. Les amants voulaient-ils répéter leur exploit de l'année précédente? La tante aurait-elle découvert qu'il y avait anguille sous roche? Voulait-on encore une fois faire porter par Achille une paternité dont il n'était pas responsable? D'où provenaient ces accents «*trop tendres*» de Joséphine à l'adresse de son mari alors que nous savons qu'elle était follement amoureuse du Dr Holmes?

La jeune femme se serait retrouvée une fois de plus enceinte si Achille s'était amené à Sorel. Joséphine aurait eu le champ libre pour continuer ses relations avec son amant et les Sorelois auraient poussé encore une fois des hauts cris d'indignation.

Le brouillon de la lettre que Joséphine voulait envoyer à son mari était daté des débuts de janvier 1839. La jeune femme y multipliait les souhaits «*et les vœux les plus sincères pour ton bonheur*». Quelle dérision que de se souhaiter «*une bonne année*», en une pareille occasion! Nous savons qu'en ce début de janvier 1839, il y avait déjà eu trois tentatives d'assassinat du seigneur Achille Taché, dans lesquelles avaient été impliqués Holmes, Aurélie et Joséphine. Nous aurons l'occasion d'étudier ces trois tentatives après l'assassinat d'Achille. Pour l'instant, tout paraissait normal dans la famille Drapeau-d'Estimauville, sauf que Luce-Gertrude s'objectait à ce que Joséphine fasse parvenir une lettre aussi «*tendre*» à son époux.

De son côté, Achille se morfondait à Kamouraska et n'attendait qu'un signe de son épouse pour venir rejoindre sa famille à Sorel et «*voir ses petits enfants, surtout le dernier*»<sup>23</sup>. Il se plaint que ses lettres ont été interceptées par les dames Drapeau et que ces dames ne manquaient pas de salir son nom auprès de ses enfants, Lucien et Ivanhoé. Joséphine proteste que rien de tel n'est venu de sa famille trop bien née pour agir de la sorte. Elle ajoute:

*Mon Achille, ne crains pas qu'aucuns [sic] membre de ma famille cherche à leur inspirer du mépris pour l'auteur de leurs jours. J'appartiens à une famille trop bien née et trop bonne pour qu'il n'ait pas la moindre crainte de ce côté-là. C'est une nouvelle injure que tu fais à ma famille aussi que de croire que maman, ou mes tantes ce [sic] serais [sic] abaissées jusqu'au point d'intercepter tes lettres*<sup>24</sup>.

Qu'en est-il advenu de ces lettres? Nous ne le savons pas, mais toutes les interprétations sont permises. Il est certain que Joséphine

était menteuse et manipulatrice et nous ne pouvons pas ajouter foi à sa parole. Elle trompait journalièrement sa mère et ses tantes, sans parler de son mari. Lors de l'enquête qui a suivi la mort d'Achille, elle affirmait, imperturbable: «*Je n'ai jamais chargé ladite Aurélie Prévost dite Tremblay d'aucune lettre ou message pour le Dr Holmes*»<sup>25</sup>.

Nous savons que cette affirmation sous serment était un grossier parjure. Cependant, Joséphine devait tout de même avoir quelque chose d'indéfinissable pour que deux personnes, un homme et une femme, soient allées jusqu'au meurtre par amour pour elle. Faudrait-il attribuer son attitude de duplicité à l'autorité abusive exercée sur elle par sa mère et ses tantes?

Pendant l'automne de 1838, l'horizon de George Holmes et de Joséphine d'Estimauville s'était subitement obscurci. La servante, Aurélie Prévost dit Tremblay, la complice de tous les jours, avait été remerciée de ses services. Achille Taché ne remonterait pas à Sorel pour jouer son rôle de mari trompé. La seigneuresse-mère, Marie-Josephte Drapeau-d'Estimauville, entendait exercer sur sa fille une surveillance accrue. George et Joséphine comprenaient qu'il devenait quasiment impossible de continuer à se voir à la sauvette, comme ils l'avaient fait antérieurement. Quel choix terrible les amants allaient-ils faire, dans une société qui n'acceptait pas le divorce? Fallait-il supprimer le seigneur Achille Taché ou accepter de ne plus se revoir? Ils choisirent la première solution: «*Tout comme si le meurtre d'Antoine n'était pour nous que le prolongement suprême de l'amour*»<sup>26</sup>.



## Notes

- 1 Note de l'éditeur: Ce texte est la suite de l'article de Béatrice Chassé intitulé «Les seigneuses Drapeau et le drame de Kamouraska» paru dans *L'Estuaire*, n° 67, juin 2007, p. 12-18.
- 2 Déposition de Joséphine d'Estimauville, 22 février 1839, ANQQ, Dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 61.
- 3 Registre de l'état civil de Sorel, ANQM, extrait de baptême de Herménégilde (Herménie) Taché, 21 octobre 1838.
- 4 Déposition d'Alexis-Paul Hus dit Cournoyer, 21 février 1839, ANQQ, Dossier Holmes, P/107/1960-01-114/1, n° 59.
- 5 *Loc. cit.*
- 6 Déposition d'Aurélie Prévost dit Tremblay, 23 mars 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 57.
- 7 J.-B. Taché à R.-E. Caron, s.d., après février 1844, ANQQ, coll. Taché, P107/S4/1991-11-000/3, chemise IV, n° 58.
- 8 Déposition de George Van Ness, 13 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 22.
- 9 Déposition d'Alexis-Paul Hus dit Cournoyer, 21 février 1839, voir note 3.
- 10 L'abbé Jean Holmes à Mgr Panet, 24 août 1827, archives de l'Évêché de Nicolet, cité par Sylvio Leblond, «Le drame de Kamouraska ...» dans *La Revue des dix*, 1972, p. 248.
- 11 Claude Galarneau, «John Holmes (rebaptisé Jean)» dans *DBC*, vol. VIII, p. 453.
- 12 Déposition de George Van Ness, 22 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 62.
- 13 Déposition de George Van Ness, 13 février 1839. Voir note 7. Il y eut deux dépositions de Van Ness, soit les 13 et 22 février 1839.
- 14 Déposition d'Aurélie Prévost dit Tremblay, 23 mars 1839, p. 20, [J'ai ajouté la pagination]. Voir note 5.
- 15 J.-B. Taché, probablement à R.-E. Caron, s. d., vers août 1843, ANQQ, coll. Taché, P407, S4/1991-11-000/3, chemise IV, n° 58.
- 16 R.-E. Caron à J.-B. Taché, 22 février 1844, ANQQ, coll. Taché, P407, S4/1991-11-000/3, chemise IV, n° 21. J.-B. Taché écrit au brouillon les réponses aux questions demandées dans la lettre de R.-E. Caron.
- 17 Paul-Henri-Hudon, «Les Drapeau et les filles du seigneur Joseph Drapeau» dans *L'Estuaire généalogique*, n° 73, p. 20.
- 18 P.-G. Roy, *La famille d'Estimauville*, p. 27s.
- 19 Registre de l'état civil de Sorel, voir note 2.
- 20 Registre de l'état civil de Sorel, ANQM, 26 août 1839, extrait de sépulture d'Herménégilde Taché. Nous devons à Mme Évelyne Kolish d'avoir retrouvé ce document, sans même que je lui donne une référence précise.
- 21 Sylvio Leblond, «Le drame de Kamouraska...», p. 253.
- 22 Déposition de Justine Latour, 22 janvier 1839, AAQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 63.
- 23 *Loc. cit.*
- 24 Joséphine d'Estimauville à Achille Taché, 4 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 4.
- 25 Déposition de Joséphine d'Estimauville, 14 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 21.
- 26 Anne Hébert, *Kamouraska*, p. 163.

# L'assassinat du seigneur Achille Taché

Béatrice CHASSÉ

*Les cloches grêles de l'église de Kamouraska sonnent le glas sur toute l'étendue de l'anse. Se répandant (à cause du vent) bien au-delà, comme une marée perdue, dans l'air gelé et bleu. Antoine Tassy avait un bras hors de la neige. C'est à cause de cela qu'on l'a découvert, enfoui dans un tas de neige et de glace amoncelées. [...]*

Anne Hébert, *Kamouraska*, p. 218.

Dans une folle équipée, le Dr George Holmes descendit de Sorel à Kamouraska pour assassiner Achille Taché, le mari de son amante. Abandonnant le corps de sa victime dans l'anse de Kamouraska, il remontait à Sorel à fond de train, «dans son extraordinaire traîneau noir, tiré par un non moins extraordinaire cheval noir»<sup>1</sup>. De Sorel, le Dr Holmes réussit à gagner la frontière et le sol américain où la justice canadienne ne pouvait pas le poursuivre. Cette chevauchée fantastique, accompagnée de neige, de glace et de vent, se passait entre le 26 janvier et le 7 février 1839. Mais que lisait-on dans les journaux du Bas-Canada à cette même époque?

## Les troubles de 1837-38, un paravent pour «L'Affaire Taché»

Le Bas-Canada était alors gouverné par le général John Colborne qui avait mâté les soulèvements de 1837 et 1838 par la force des armes. Colborne, alias «*Le Vieux Brûlot*», avait allumé l'incendie dans les paroisses du sud de Montréal, autour de Napierville, d'où provenaient les mouvements séditionnels. Les patriotes révoltés en voulaient surtout à la «*clique du château*», composée en majorité d'Anglophones arrogants et méprisants envers les Français du Bas-Canada. Dans sa tournée militaire au sud de Montréal, Colborne ramenait avec lui des centaines de prisonniers. Mais plusieurs autres patriotes avaient réussi à fuir et s'étaient réfugiés à Burlington, dans le Vermont, de l'autre côté de la frontière américaine.

On comprend facilement que les lecteurs se ruaièrent sur les journaux aussitôt qu'ils étaient sortis des presses. Les parents et amis voulaient avoir des nouvelles des patriotes réfugiés à Burlington: surtout on espérait trouver un article annonçant quand ces exilés pourraient revenir sur le sol canadien, en toute impunité. Car des mandats d'exil et des arrêts de mort avaient été promulgués. On était encore plus anxieux de savoir quel sort serait réservé aux prisonniers condamnés à la peine capitale, ainsi que l'avait décidé le général Colborne à la tête de son Conseil spécial. En février 1839, cinq de ces condamnés attendaient encore, dans la prison de Montréal, que soit exécutée la terrible sentence. Sept avaient déjà subi le châtement suprême, au mois de décembre 1838. Tous les recours légaux avaient été épuisés et toutes les personnes capables d'intercéder auprès de Colborne l'avaient supplié d'accorder son pardon. On espérait encore une grâce de dernier instant en faveur des cinq prisonniers condamnés à la potence.

Dans de telles circonstances, les habitants du Bas-Canada retenaient leur souffle et attendaient avec anxiété les dernières nouvelles concernant les exilés de Burlington et les condamnés à mort confinés à la prison de Montréal. L'assassinat du seigneur Achille Taché était relégué au deuxième rang parmi les faits divers. Les familles Drapeau et Taché avaient bien assez de troubles et de chagrin, à la suite à cet assassinat, sans que leurs noms soient étalés dans les premières pages des journaux. À cause des événements

politiques exceptionnels que vivaient au quotidien les habitants du Bas-Canada, le drame de Kamouraska ne fut pas connu dans les toutes parties reculées de cette province.

Les deux principaux acteurs du drame de Kamouraska, le Dr George Holmes et Joséphine-Éléonore d'Estimauville, paraissaient insensibles au vent de révolte qui soufflait sur le Bas-Canada. La situation était rendue à un tel paroxysme que les Canadiens devaient absolument faire un choix entre les deux partis qui en étaient venus aux armes. Fallait-il se ranger du côté des bureaucrates anglophones ou du côté des patriotes canadiens-français? George et Joséphine ne se posaient même pas cette question. Toute leur attention était concentrée sur eux-mêmes et sur les sentiments dévastateurs qu'ils entretenaient l'un pour l'autre. On avait l'impression que les deux amants vivaient dans un monde à part totalement imperméable au fracas des armes qui résonnait autour d'eux, justement à Sorel où Colborne avait concentré ses troupes avant d'aller mâté les patriotes révoltés.

## La préméditation

Ayant réussi à échapper à la justice canadienne et à gagner l'état du Vermont, le Dr Holmes écrivait à une amie pour justifier sa conduite. Le fugitif s'attendait sûrement à ce que sa lettre soit interceptée par les policiers et il écrivait en noir sur blanc qu'il n'était nullement responsable de l'assassinat du seigneur Taché. La personne à qui s'adressait cette lettre, Charlotte Marchand, demeurait à Saint-Ours. Elle était sûrement une bonne amie,

**Acte d'accusation porté contre Joséphine d'Estimauville et George Holmes  
21 février 1839**

<b>District</b> of <b>Montreal</b>	<i>Pierre E. Leclère</i> -----   assigned to keep the Peace within the said district,     To the Keeper of the common goal of the said district	<b>Esquire, one of the Justices of our Lord the King,</b>	<b>GREETING : ---</b>
--	--	---	-----------------------

**Whereas, Joséphine Destimauville of the parish of Sorel in the district of Montreal, widow of the late Louis Paschal Achille Taché, stands charged upon oath with having feloniously and maliciously, commanded, hired and counselled George Holmes Physician, late of Sorel aforesaid to commit and do wilful murder on the body of the said Louis Paschal Achille Taché late of Kamouraska in the district of Québec, Esquire, which said George Holmes also stands charged upon oath for being guilty of the murder of the said Louis Paschal Achille Taché, for felonious by wilfully and maliciously and upon and after the said felonious and malicious commanding, hiring and counselling of the said Joséphine Destimauville, firing a pistol or pistols loaded with powder and ball at the said Louis Paschal Achille Taché and giving to him | **These are therefore to authorize and command you to receive into your custody the said Joséphine Destimauville and her safely keep to be dealt with according to law.**  
one mortal wound of | mauville -----  
which he instantly died | **Given under my hand and seal at Montréal, this twenty first day of february in the second year of His Majesty's Reign.****

*(signed) P. E. Leclère JP.*

For Chs Wand  
P.J Beaudry (1)

1 --- ANQQ, Dossier Holmes, P107/1960-01-114/2.

car elle avait réussi à convaincre Holmes de renoncer à ses intentions suicidaires.

Loin d'avoir été longuement préméditée d'après Holmes, la mort du seigneur Achille Taché avait été tout à fait accidentelle. Il était descendu à Kamouraska parce qu'il avait été provoqué en duel par le mari de Joséphine. Puis celui-ci l'aurait agressé et se serait jeté sur lui. À la suite de cette agression corps à corps, Holmes avait dû se défendre et il avait tiré son pistolet de sa poche.

Il affirmait ensuite à sa correspondante: «*Je ne pourrais vous dire comment il [mon pistolet] est parti*»<sup>2</sup>. En somme, Holmes était en défense et les balles de son pistolet avaient atteint mortellement Achille Taché par accident.

Le même jour, 8 février 1839, alors qu'il venait à peine de gagner le sol américain, le Dr Holmes écrivait aussi à George Van Ness. Celui-ci était étudiant en médecine et nous savons qu'il avait été en apprentissage auprès de son patron, le Dr Holmes. L'étudiant était devenu l'ami et le

confident de son patron. Le fugitif, écrivant de Burlington, relatait les événements à l'intention de Van Ness de la même façon qu'il les avait racontés à Mademoiselle Marchand. «*I could not say [disait-il] how my pistol went off, but alas it did, and the state I was in was dreadful*». Puis Holmes demandait à Van Ness de lui faire parvenir ses livres de médecine. Le fugitif insistait que dans le cas où son correspondant ne pourrait lui faire parvenir ses livres, il enverrait quelqu'un pour les chercher<sup>3</sup>. Nous comprenons par là que le Dr Holmes avait l'intention de poursuivre sa pratique médicale aux États-Unis.

Cette version selon laquelle la mort du seigneur Achille Taché aurait été accidentelle se retrouvait donc sur les deux lettres, l'une écrite à Charlotte Marchand et l'autre à George Van Ness, datées du même jour 8 février 1839. Cependant deux jours plus tôt, soit le 6 février 1839, George Holmes tenait un langage tout à fait différent. Dans son entrevue avec Van Ness, le fugitif déclarait sans ambages: «*I have shot Taché*»<sup>4</sup>.

Comment interpréter ces deux versions? Immédiatement après le drame, tous étaient dans une excitation profonde. Nous savons que Holmes a fait une crise de larmes, d'abord chez le curé Kelly, puis avec son étudiant Van Ness qu'il avait fait demander en pleine nuit. Dans l'extrême émotivité qui a suivi le meurtre, la vérité a fusé de toutes parts. Deux jours plus tard, lorsque Holmes s'est retrouvé en sécurité sur le sol américain, il avait eu le temps de se ressaisir et d'écrire les lettres mentionnées ci-haut. Il savait très bien que ses écrits seraient éventuellement lus par les policiers lancés à sa poursuite et il avait alors fabriqué une version des faits qui lui était totalement favorable.

Mais il est évident que l'assassinat du seigneur Achille Taché est le résultat d'une longue préméditation<sup>5</sup>. Depuis combien de temps Holmes avait-il mijoté le projet d'assassiner Achille Taché? On peut affirmer que depuis au moins trois mois, l'intention de supprimer le seigneur Taché fermentait dans la

tête de l'amant contrarié dans ses amours pour Joséphine d'Estimauville. Depuis la fin d'octobre 1838, trois tentatives d'assassinat avaient eu lieu à l'instigation de George Holmes. Ces événements se situaient après la naissance du petit Herménie (Herménégilde), né le 20 octobre; nous savons comment l'arrivée de cet enfant avait fait jaser les Sorelois qui en attribuaient la paternité au Dr Holmes, peut-être avec raison. Puis, à cette même époque, la mère de Joséphine, Marie-Joseph Drapeau d'Estimauville, s'était amenée de New York à Sorel et elle exerçait un étroit contrôle sur les allées et venues de sa fille.

Exécutées par des domestiques à l'emploi des seigneuses Drapeau, les trois tentatives d'empoisonnement destinées à supprimer Achille Taché avaient été fomentées par George Holmes, entre octobre 1838 et janvier 1839.

**La première tentative** a été exécutée par Bridget Early, vers la fin d'octobre ou le début de novembre 1838. Bridget, servante chez Marie-Adélaïde Drapeau-Kelly, accepta l'argent que lui donna le Dr Holmes, environ quatorze dollars. Ensuite elle descendit à Québec avec la petite fiole de poison préparé par Holmes, destiné à mettre fin aux jours d'Achille Taché. Elle demeura environ deux semaines dans la capitale et refusa d'accomplir le funeste projet. D'ailleurs, dans son témoignage, elle dit n'avoir jamais eu l'intention d'exécuter un acte aussi mauvais<sup>6</sup>.

**La deuxième tentative d'assassinat** s'est déroulée exactement comme la première, sauf que cette fois c'était Aurélie Prévost dit Tremblay qui devait exécuter les volontés du Dr Holmes. Au début de décembre 1838, Aurélie ne se rendit qu'à Québec où elle séjourna cinq jours avec le poison préparé par George Holmes. Elle fut incapable de mener à terme le projet qu'on lui avait demandé d'exécuter. Revenue à Sorel, elle expliqua qu'elle n'avait pu trouver d'occasions pour descendre à Kamouraska.

**La troisième tentative** fut bien près de donner le résultat recherché par George et Joséphine. Encore une fois, Aurélie fut commissionnée pour exécuter cette tâche.

Toujours aussi dévouée à sa maîtresse, elle osa tout de même exprimer des scrupules et des réticences. Elle ne voulait pas se déshonorer, elle et sa famille. Dans le but d'inciter sa servante à exécuter le funeste projet, Joséphine lui répétait qu'Achille était un bien mauvais mari: *«je t'assure qu'il a cherché à m'ôter la vie plusieurs fois, & ajouta disant qu'il avait pris son rasoir (sic) pour me couper le cou»*. Pour sa part, Holmes usait d'un ton autoritaire. Après la deuxième tentative infructueuse, il avait intimé cet ordre à la servante: *«tu redescendras [...] alors quand il a vu que les glaces étaient bonnes & assez de neige, il m'a dit prépare-toi»*<sup>7</sup>.

Partie pour Kamouraska vers le milieu de décembre 1838, Aurélie apportait avec elle trois récipients: une bouteille contenant le brandy, une petite fiole de poison et un petit pot de fer blanc pour y mêler le brandy et le poison. C'est ce petit pot de fer blanc qui se révéla être l'objet le plus incriminant pour prouver la participation formelle de Joséphine dans l'assassinat de son mari. Aurélie avait instruction de verser le brandy dans le petit pot en question et de le présenter à Achille Taché. Le seigneur de Kamouraska avait-il des soupçons qu'un complot avait été ourdi contre lui? Il insista pour que la servante bût avant lui lorsqu'elle lui présenta le petit pot avec la boisson. Aurélie accepta de boire en premier; ensuite elle mêla une petite quantité de poison avec le brandy et présenta ce liquide à sa victime qui l'absorba immédiatement. Le résultat ne se fit pas attendre. Achille commença aussitôt à ressentir des crampes et des maux d'estomac qui provoquèrent des vomissements. Le mari encombrant fut malade comme un chien pendant plusieurs jours, éprouvant d'atroces douleurs. Puis... il se rétablit, au grand désarroi des amants maléfiques. Holmes ne tarit pas de reproches à l'égard d'Aurélie qui n'avait pas versé assez de poison dans le brandy. La dose avait été insuffisante.

Le petit pot de fer blanc avait été donné à Aurélie par Joséphine. La servante avait reçu les instructions de Holmes, en même temps que le brandy et le poison. Puis elle devait acheter un petit pot en fer blanc pour

y mêler la boisson et le poison. Avant de partir, Aurélie passa chez sa maîtresse et lui dit qu'elle n'avait pas eu le temps d'acheter le petit vase en question. Alors Joséphine alla chercher un petit pot qu'elle avait dans la maison et le donna à sa servante, en lui disant de réussir. Comme récompense, Aurélie resterait au service de sa maîtresse tout le reste de ses jours<sup>8</sup>. Nous comprenons par là que Joséphine était au courant des intentions criminelles de son amant et de toutes les étapes qui devaient conduire à l'empoisonnement de son époux. Ce qu'elle nia catégoriquement plus tard, même sous serment.

Après ces trois échecs d'empoisonnement, Holmes décida d'aller lui-même exterminer Achille Taché, dans un mouvement de colère irraisonnée. Il ferait mourir ce *«sacré chien»*<sup>9</sup> à coups de pistolet. Parti de Sorel le 26 janvier 1839, il arrivait à Kamouraska, cinq jours plus tard, le 31 janvier. Peut-on expliquer comment George Holmes, pendant ces cinq jours et ces cinq nuits où il dormait à peine, n'a pas réfléchi à la gravité de l'acte qu'il allait commettre?

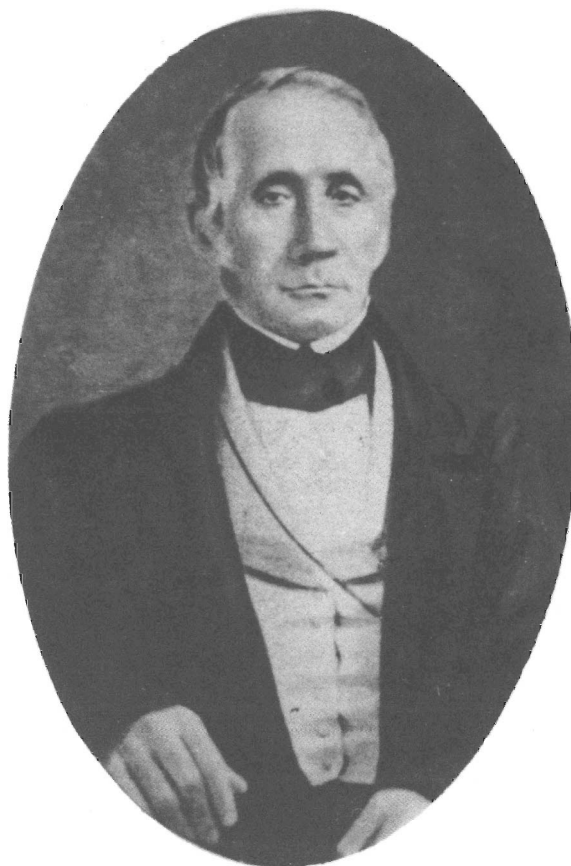
Une bonne partie de la motivation du Dr Holmes aurait été d'aller venger celle qu'Anne Hébert appelle *«la princesse suppliciée»*. Nous savons que Joséphine entretenait Aurélie et son amant des mauvais traitements que son mari lui faisait subir et qu'il avait même menacé de *«lui couper le cou avec son rasoir»*. Si Holmes et la servante ont répété ces affirmations, elles venaient toutes de la même source: Joséphine. On peut se demander si Achille était un si mauvais mari. Les deux accusateurs, George et Joséphine, étaient-ils d'une qualité humaine supérieure? Tous les témoignages de l'amante doivent être pris avec des pincettes. Combien de fois a-t-elle menti, même sous serment? Joséphine aurait parfaitement joué son rôle de femme violentée par son époux. C'est cet aspect qui a été pressenti par Anne Hébert lorsqu'elle écrit: *«Délivrer la princesse suppliciée, terrasser le dragon féroce qui la tient captive. Justice, justice justice... Antoine Tassy mérite la mort»*<sup>10</sup>. Joséphine-Eléonore d'Estimauville est certainement l'inspiratrice de ce

drame. Mais George Holmes était un homme de vingt-six ans, normalement capable d'assumer ses propres décisions. C'est tout de même lui qui a préparé les poisons. C'est tout de même lui qui a tiré sur la gâchette, après une longue préméditation.

Nous croyons que le pire défaut d'Achille, en tout cas le seul que l'on peut prouver, est d'avoir été ce qu'on appelle aujourd'hui un dépensier compulsif. C'était rendu à un point tel que la mère, Julie Larue-Taché, réussit à faire interdire son fils devant la Cour du Banc du Roi «*pour cause de prodigalité*» et le 28 février 1837, elle a: «*pris possession des biens meubles et immeubles dudit Louis-Paschal-Achille Taché et a eu la conduite, régie et administration d'iceux*»<sup>11</sup>.

Achille était l'héritier de la seigneurie de Kamouraska, alors en plein développement et une des plus prospères de la Côte du Sud. On y produisait: «*d'appréciables quantités de poisson, de bois, de blé et d'un beurre dont la qualité est renommée dans la capitale. Le volume des échanges avec l'extérieur assure une rentrée de numéraire disponible pour l'achat de biens de consommation*»<sup>12</sup>.

On peut se demander ce qu'il serait advenu de la seigneurie de Kamouraska si Achille Taché avait vécu assez longtemps pour en être devenu le propriétaire? L'extrême irresponsabilité dont faisait preuve Achille dans la gérance de ses affaires n'était pas de nature à plaire aux seigneuses Drapeau. Le jeune seigneur de Kamouraska aurait voulu revoir sa femme et ses enfants. Mais il craignait d'être reçu avec quelque «*grossièreté*», s'il allait de nouveau débarquer à Sorel. Une domestique, Justine Latour, rapporte que la mère et les tantes de Joséphine s'opposaient au retour d'Achille parmi les siens. Par contre, le Dr Holmes était reçu comme un ami dans la maison de Madame Kelly, assez souvent même deux fois par jour<sup>13</sup>.



Amable Dionne vécut de 1781 à 1852. Il fut seigneur de La Pocatière et de la Grande-Anse (St-Roch-des-Aulnaies). Proche de la famille Taché, il assista aux funérailles d'Achille Taché assassiné le 31 janvier 1839. (J. E. Livernois. S.d. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec et des archives gouvernementales. Cote: P600.S6,PN476-41)

### Le drame

On a dit que la résidence à Sorel de Joséphine avec ses enfants, sa mère et ses tantes n'avait «*jamais été considérée que comme devant être temporaire*»<sup>14</sup>. Cependant, après une absence de quinze mois, personne ne parlait du retour de la famille à Kamouraska. Pendant tout ce temps, Achille attendait que lui reviennent sa femme et ses enfants. Sa maison était fermée et son ménage était remis dans un hangar appartenant au notaire Jean-Baptiste Taché. Achille ne reverra plus jamais sa famille. Il recevra plutôt la visite d'un voyageur inattendu: le Dr George Holmes.

À Kamouraska, le 31 janvier 1839, George Holmes fit la rencontre sur sa route, du seigneur du lieu, le mari de son amante. Les deux hommes commencèrent par échanger des paroles d'amitié, puis Achille

Taché, ne se méfiant de rien, accepta de monter dans la carriole du visiteur. Les paroles d'amitié tournèrent vite au vinaigre quand le mari trompé reprocha au Dr Holmes de lui avoir ravi sa femme. Puis les deux adversaires en vinrent à se frapper. Holmes sortit alors un pistolet de sa poche et tira deux coups de feu qui atteignirent sa victime à la tête. Blessé mortellement, Achille ne succomba pas immédiatement. Les passants entendirent des gémissements venant du fond de la carriole; ils crurent que ces plaintes provenaient d'un homme ivre. Chantant comme un perdu et filant à toute vitesse, Holmes reprit la direction d'en haut et enterra le corps de sa victime, près d'une clôture, dans l'anse de Kamouraska. Achille était décédé en cours de route. Jamais un crime si prémédité n'avait été aussi mal préparé. Les policiers n'eurent qu'à suivre les traces de sang dans la neige pour retrouver le corps du disparu, trois jours plus tard. Le cadavre avait été si mal enfoui qu'un bras dépassait hors de la neige<sup>15</sup>.

Après une autopsie minutieuse pratiquée par un médecin légiste, les funérailles eurent lieu le 7 février 1839, dans l'église de Kamouraska. Tout le gratin de la Côte du Sud était rassemblé pour accompagner à son dernier repos Louis-Paschal-Achille Taché, «*Écuyer, seigneur de cette paroisse [...] âgé de vingt-six ans et onze mois*». On déposa le corps d'Achille près du banc seigneurial, tel que l'exigeait sa dignité de seigneur du lieu. «*Parmi le grand concours des personnes notables du comté qui ont été présentes*», on remarquait: **Jean-Baptiste Taché**, écuyer, lieutenant-colonel de milice; les honorables Messieurs **Amable Dionne** et **Charles-Eusèbe Casgrain**, membres du Conseil spécial de Sa Majesté; Messire **Jacques Varin**, curé et archiprêtre; **Pantaléon Brassard** et **Thomas Michaud**, écuyers, médecins; **Édouard Michaud**, notaire; **Jean-Charles Chapais**<sup>16</sup>. Ce dernier n'ajoutait pas de titre à son nom.

Proche ami d'Achille, Jean-Charles Chapais deviendra ministre dans le cabinet de John A. Macdonald<sup>17</sup>.

Même avant les funérailles, on avait commencé à se poser des questions sur ce visiteur qui avait chanté à tue-tête sur la route de Kamouraska. Vêtu comme un paysan, George Holmes s'était imaginé qu'on ne le reconnaîtrait pas sous ce «*déguisement*». Quelle naïveté! Un nouveau venu dans une petite place comme Kamouraska, qui de plus parlait un français avec un accent étranger, a facilement été identifié. Tandis qu'à Sorel, les allées et venues du jeune médecin étaient depuis longtemps dans la mire des résidents de la place.

Revenu à Sorel le 5 février 1839, un mardi, Holmes alla raconter son haut fait à Joséphine et à Aurélie. S'adressant à cette dernière, il ne lui mâcha pas les mots: «*Je ne l'ai pas manqué, moi*». Puis les deux femmes furent mises au courant de la mort horrible qui fut infligée à Achille Taché. Une balle avait été tirée derrière l'oreille et était sortie sur le dessus de la tête, infligeant une blessure mortelle à la victime. L'épanchement du sang avait été incroyable. Il y en avait partout, dans le fond de la voiture et sur les peaux de carriole. Holmes n'en finissait plus de tout nettoyer. Devant cette scène sanguinaire, à faire frémir une âme sensible, Joséphine ne paraissait pas s'émouvoir. Au contraire, elle gardait toute sa compassion pour son amant, «*ce cher enfant qu'il est fatigué du froid et de la misère qu'il a endurés*»<sup>18</sup>.

Les rumeurs avaient commencé à se répandre dans le petit bourg de William-Henry (Sorel): le seigneur Achille Taché avait-il été assassiné? Le Dr Holmes serait-il l'assassin? Les rumeurs s'intensifiaient. Finalement, le mercredi 6 février 1839, elles avaient pénétré au presbytère tard dans la soirée. Le curé, Jean-Baptiste Kelly, n'en



Le seigneur Louis-Pascal Taché a été inhumé dans cette église, sous le banc seigneurial, le 7 février 1839. Incendiée en 1914, cette église a été remplacée par un nouveau bâtiment presque semblable. (Alexandre Paradis, *Kamouraska*, 1984, p. 94)

croyait pas ses oreilles. Incapable de dormir sur des on-dit, il voulut en avoir le cœur net. Il réveilla son domestique pour lui demander d'aller chercher celui qu'on accusait, sûrement injustement, d'avoir assassiné Achille Taché. George Holmes prenait tous ses repas au presbytère et il était devenu l'ami du curé. Puis, Monsieur Kelly était le beau-frère de Marie-Adélaïde Drapeau-Kelly, veuve d'Augustin Kelly, le frère du curé. Le pasteur était souvent reçu chez les dames Drapeau. Ce petit groupe de parents et d'amis était donc hautement concerné par les agissements du Dr Holmes et de Joséphine d'Estimauville.

### La complicité après le fait

Il était vers onze du soir quand le domestique du curé Kelly arriva chez le Dr Holmes. Celui-ci était au lit et se rhabilla pour répondre à la demande du curé. L'entrevue entre le pasteur et George Holmes dura une vingtaine de minutes. Sur ce sujet, Monsieur Kelly n'a jamais dit un seul mot. Mais il est possible d'arriver à reconstituer cet épisode dramatique. On peut être certain que Holmes a tout avoué au pasteur. On peut aussi être certain que le curé a mis le jeune médecin devant les conséquences désastreuses de son geste meurtrier. Ce qui est probable, c'est que le curé ait donné l'absolution à son paroissien, comme celui-ci montrait des signes évidents de regrets. Nous savons que dans les mois, et même dans les années qui ont suivi, Jean-Baptiste Kelly fut soupçonné «*d'avoir aidé le docteur George Holmes, meurtrier de Louis-Pascal-Achille Taché, seigneur de Kamouraska, à s'enfuir aux États-Unis*»<sup>19</sup>. Il est certain que Monsieur Kelly a détourné le Dr Holmes de ses intentions suicidaires. Dans sa lettre à mademoiselle Marchand, le fugitif rappelait tout ce qu'il devait à son pasteur et ami:

*«Je suis le plus malheureux des hommes. Sans vos conseils et celles [sic] de M. Kelly pour qui j'aurai toujours la plus grande estime. Je me serais tué, tant j'étais au désespoir. Allé [sic] le voir et dites-lui tout cela, car je n'ose pas lui écrire»*<sup>20</sup>.

Soupçonné d'avoir aidé son ami à fuir aux États-Unis, M. Kelly n'a jamais répondu à ces accusations. Si le pasteur, comme nous pouvons le penser, a administré le sacrement de Pénitence au pécheur repentant, il ne pouvait pas révéler un seul mot des aveux exprimés par son pénitent. Le curé Kelly aurait-il seulement dit qu'il avait reçu la confession du Dr Holmes, cela aurait été déjà trop en dire. Lié au secret, le pasteur ne pouvait pas déclarer son ami aux autorités policières.

La situation de George Van Ness était tout à fait différente. En sortant du presbytère, George Holmes retourna à son logement et se déshabilla une deuxième fois pour se mettre au lit. Sa décision de fuir au-delà de la frontière n'était donc pas prise immédiatement après son entrevue avec le curé. Son domestique, Pierre Crédit, qui dormait dans la même chambre, nous apprend que son maître ne se coucha pas. Après quelques minutes de réflexion, Holmes demanda à Pierre Crédit d'aller chercher son étudiant et ami, George Van Ness. À son retour de Kamouraska, le docteur avait menti à son étudiant en lui disant qu'il revenait des États-Unis où il était allé voir son père malade. Mais Van Ness avait remarqué que Holmes était très nerveux et qu'il buvait des boissons alcooliques, étant de coutume un homme sobre. La culpabilité devenant insupportable après l'entrevue avec le curé, le docteur avoua tout à son étudiant lorsque celui-ci se présenta vers onze heures et demie du soir au logement de son patron. *«I drew my pistol and I shot Taché»*, ces paroles ne laissaient plus aucun doute sur les agissements de George Holmes à Kamouraska. Puis le docteur se livra à une scène de larmes, sans doute la répétition de celle qu'il avait faite devant Monsieur Kelly. George Van Ness n'avait jamais vu un homme dans une telle agitation lorsque son ami appuya sa tête contre le mur pour pleurer amèrement. À travers ses larmes, il laissa entendre: *«it is that damned woman or those damned women that have ruined me»*<sup>21</sup>.

Puis les deux hommes, d'un commun accord, rivalisèrent de vitesse pour permettre la fuite du criminel vers la frontière. Le domestique n'allait jamais assez vite pour préparer l'attelage. Répondant aux ordres, Pierre Crédit devait aller chercher le cheval noir de son maître à l'écurie et le conduire dans la cour de Madame Kittson où se trouvait la carriole de Van Ness, plus légère que celle du Dr Holmes. L'étudiant était bien d'accord pour prêter sa voiture à son patron. L'écurie n'était pas très éloignée de la cour de Madame Kittson. Pour franchir cette courte distance, George Van Ness aida le

domestique à monter à dos de cheval. De cette façon, Pierre Crédit devait se rendre plus vite à l'endroit où il devait préparer l'attelage.

Comme la carriole arrivait devant la maison où logeait Holmes, le maître ordonna au domestique d'enlever les grelots du cou de son cheval. Il ne fallait pas réveiller les habitants sur le passage du fugitif. Pendant ce temps, George Van Ness était allé enlever l'oreiller sur le lit de Pierre Crédit et le tira dans la carriole. Cela devait aider à maintenir la voiture au chaud. Tous ces préparatifs avaient lieu dans la nuit du 6 au 7 février 1839 et il devait faire très froid. Toujours dans une extrême excitation, George Holmes: *«Started, it was about twelve, he shook hands with me and said good bye we shall never meet again»*<sup>22</sup>.

D'après ce qui précède, nous comprenons que George Van Ness a aidé un criminel à sortir des griffes de la justice canadienne. Cela est évident d'après ses propres témoignages qui donnent de multiples détails à ce sujet. Au même moment où les préparatifs de départ allaient bon train avec Georges Holmes, George Van Ness et Pierre Crédit, deux hommes avaient quitté Kamouraska avec un mandat d'arrestation et conduisaient leurs chevaux à vive allure pour arriver à temps afin de livrer George Holmes aux autorités policières. Dans l'excitation du moment, il est bien possible que George Van Ness n'avait pas conscience de la situation compromettante dans laquelle il s'était mis. En a-t-il eu conscience plus tard? Nous apprenons que Van Ness a quitté le Canada pour les États-Unis à une date que nous ne pouvons pas préciser, avant le procès intenté à George Holmes et à Joséphine d'Estimauville, le 21 septembre 1841<sup>23</sup>. Il évitait ainsi de témoigner contre un ami et peut-être aussi d'être accusé de complicité après le fait.

Quant au domestique, Pierre Crédit, il est évident qu'il était en service commandé lorsqu'il aida son maître à fuir vers les États-Unis. On ne connaît rien de ses sentiments pour le Docteur Holmes; on sait seulement qu'il était son unique domestique. Il doit se lever en pleine nuit pour atteler le cheval de son maître et il ne

va jamais assez vite. De plus, et le serviteur est le seul à mentionner ce détail, George Van Ness *«a pris mon oreiller de lit pour le mettre dans la voiture du docteur»*. Ce que le domestique nous apprend, et dans tous les détails, c'est la description des vêtements, de l'attelage, de la voiture et du cheval noir de son maître aux pattes de derrière blanches *«jusqu'au-dessus des boulets»*. Il mentionne même les grands bas gris que portait Holmes à son départ pour Kamouraska, *«boutonnés par les côtés avec des boutons noirs»*. On peut se demander, après la lecture d'une telle description, si le serviteur désirait que son maître soit reconnu avec son *«capot d'étoffe»* gris clair et son capuchon noir choisis comme déguisement<sup>24</sup>. Ce qui est certain, c'est qu'une telle abondance de détails a fait les délices de Claude Jutra lors du montage du film, *Kamouraska*. Le cinéaste a même battu la campagne pour trouver un cheval noir avec les pattes de derrière blanches *«jusqu'au-dessus des boulets»*, (la première articulation à partir du sabot).

### Burlington, Burlington

*Burlington. Burlington. Il me semble que ce nom sonne dans ma tête, comme une cloche grêle. Pour me narguer. Me faire mourir à petit feu.*

Anne Hébert, *Kamouraska*, p. 10.

On peut estimer à une douzaine d'heures l'avance que prit le Dr Holmes sur ses poursuivants, dans sa fuite vers les États-Unis. La force policière dépêchée de Kamouraska avec un mandat d'arrestation arriva avec une demi-journée de retard, le 7 février 1839.

*Trop tard! James Wood et Robert Dunham, envoyés de Kamouraska, ont rejoint les autorités du bourg de Sorel. Le lendemain matin, 7 février, deux policiers se présentent chez le docteur Nelson, munis d'un mandat d'arrêt.*

*Trop tard! Il est trop tard!*

*Le docteur Nelson s'est échappé. Il a fui. On rapporte qu'il a été vu à Saint-Ours.*

*Le temps de vendre son sleigh américain et son cheval noir. Vite la frontière américaine, dans un traîneau neuf, tiré, par un cheval frais*<sup>25</sup>.

Cet extrait est tiré du roman *Kamouraska*. Nous avons voulu démontrer comment la romancière et poétesse s'est tenue proche de la réalité. Avec des variantes mineures, un historien aurait bien pu signer ce passage.

Arrivé à Burlington, George Holmes fut aussitôt incarcéré «à la demande des autorités canadiennes. Les longues procédures tracassières commencent entre Montpellier et Washington [...]»<sup>26</sup>. Nous devons constater que le fugitif et assassin d'Achille Taché a eu la vie sauve grâce à la politique extérieure des Américains. Les procédures diplomatiques se déroulèrent entre Québec et Washington. Dans la capitale américaine, l'affaire fut portée devant le président, Martin Van Buren, tandis qu'à Québec, l'autorité exécutive était représentée par le général John Colborne, puis par George Lambton, comte de Durham qui remplaça Colborne comme gouverneur du Canada, après le mois de mai 1839.

Rappelons que seulement deux générations séparaient les Américains de leur guerre d'indépendance qui remontait aux années 1775.

Cette guerre d'une colonie était dirigée contre l'Angleterre et avait un lien de parenté avec la révolte du Canada français contre «*Mother England*». Plusieurs sympathisants américains désiraient joindre leur force aux patriotes réfugiés aux États-Unis et ils étaient prêts à intervenir même militairement, pour appuyer les Canadiens exilés au Vermont et dans l'état de New York. Lord Durham envoya son beau-frère, le colonel Charles Grey, en mission diplomatique à Washington pour s'assurer de la non-ingérence de nos voisins du sud dans la rébellion du Bas-Canada. La mission du colonel Grey fut couronnée de succès. Le président Van Buren s'engagea à une stricte neutralité: c'était là le plus grand intérêt des États-Unis qui se débattaient dans une grave crise financière et ne voulaient pas prendre le risque d'une guerre avec l'Angleterre. Des avertissements ont même été donnés par le président: tous les récalcitrants américains qui viendraient en aide aux rebelles canadiens s'exposaient à de sévères sanctions. Colborne aurait bien voulu mettre la main au collet des patriotes qui avaient réussi à fuir de l'autre côté de la frontière. Mais neutralité oblige et le Congrès refusa de voter à ce moment-là des ententes d'extradition avec le Canada, alors qu'il n'y en avait jamais eu.

Washington en resta donc au «statu quo» et ce vide juridique favorisa George Holmes. Après environ un an d'incarcération, il fut traduit devant la Cour suprême du Vermont. En se basant sur les sages lenteurs de Washington, le jugement de cette cour en arriva à cette décision: «*That Holmes be discharged from his imprisonment*»<sup>27</sup>. C'était au mois de janvier 1840 et le Dr Holmes reprenait sa liberté. Par la suite, on n'a jamais entendu parler de lui. Plusieurs ont prétendu qu'il s'était suicidé. Incapable de récolter le fruit de son crime, George Holmes était certainement prédisposé à commettre un tel acte. De l'autre côté de la frontière, il attendait sans cesse des nouvelles de son amante et sans cesse, il était déçu. De ce côté-ci, Joséphine vivait des heures d'angoisse et d'abandon. L'auteur du roman *Kamouraska* nous fait revivre le désarroi de l'amante abandonnée: «*L'extradition de mon amant n'aura jamais lieu. [...] Rêver, m'échapper, [...] rejoindre mon amour à l'autre bout du monde. À Burlington, à Burlington. Aux États-Unis. Fuir. [...] Mais où le chercher? Dans l'immensité des terres et des forêts*»<sup>28</sup>.



## Notes

- Note de l'éditeur: Ce texte est la suite de l'article de Béatrice Chassé intitulé «Les amants de Sorel».
- 1 Anne Hébert, *Kamouraska*, p. 207.
  - 2 George Holmes à Charlotte Marchand, 8 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 3.
  - 3 George Holmes à George Van Ness, 8 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 1.
  - 4 Deuxième témoignage de George Van Ness, 22 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 62.
  - 5 Pour une étude détaillée des tentatives d'assassinat, voir Sylvio Leblond, «Le drame de Kamouraska», revue des *Dix*, n° 37, 1972, p. 251-256.
  - 6 Déposition de Bridget Early, 7 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 9.
  - 7 Première déposition d'Aurélie Prévost dit Tremblay, 8 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 10.
  - 8 Deuxième déposition d'Aurélie Prévost dit Tremblay, 23 mars 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 57.
  - 9 Première déposition d'Aurélie Prévost dit Tremblay.
  - 10 Anne Hébert, *Kamouraska*, p. 164.
  - 11 Assignation à comparaître à Mme Julie Larue-Taché, ANQQ, coll. Famille Taché, P407, S7/1991-11-000/4, chemise VII.
  - 12 Serge Gagnon, «Amable Dionne», *DBC*, VIII, p. 248.
  - 13 Déposition de Justine Latour, 22 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 63.
  - 14 J.-B. Taché à René-Édouard Caron, après février 1844, ANQQ, coll. Famille Taché, P407, S4/1991-11-000/3, chemise VI, n° 58.
  - 15 *Le Canadien*, 20 février 1839, cité par Pierre-Georges Roy, *La famille Taché*, p. 161.
  - 16 Extrait de sépulture d'Achille Taché, 7 février 1839, ANQQ, coll. Famille Taché, P407, S7/1991-11-000/4, chemise III.
  - 17 Andrée Désilets, «Jean-Charles Chapais», *DBC*, vol. XI, p. 193 s.
  - 18 Deuxième déposition d'Aurélie Prévost dit Tremblay.
  - 19 James H. Lambert, «Jean-Baptiste Kelly», *DBC*, vol. VIII, p. 505.
  - 20 George Holmes à Charlotte Marchand, 8 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1.
  - 21 Deuxième déposition de George Van Ness, 22 février 1839.
  - 22 *Loc. cit.*
  - 23 Informations sur les témoins, 20 mars 1841, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 8.
  - 24 Déposition de Pierre Crédit, 21 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 58.
  - 25 Anne Hébert, *Kamouraska*, p. 242.
  - 26 *Ibid.* p. 245.
  - 27 Pour les subtilités juridiques entre la Cour suprême des États-Unis et celle du Vermont, voir Sylvio Leblond, *op. cit.*, p. 266-269.
  - 28 Anne Hébert, *op. cit.*, p. 9 et 243.

# Un long chemin amer<sup>1</sup>

Béatrice CHASSÉ

*Le temps, le temps, dure, s'étire, m'enveloppe, me traîne avec lui. Le silence double le temps, lui donne sa mesure impitoyable. J'apprends l'absence, jour après jour, nuit après nuit.*

Anne Hébert, *Kamouraska*, p. 247.

## L'emprisonnement de Joséphine d'Estimauville

Joséphine fut incarcérée à Montréal, le 9 février 1839. Elle ne demeura même pas trois semaines entre les quatre murs de sa cellule. Aux États-Unis, son amant, George Holmes, était aussi jeté en prison pour y demeurer près d'un an. C'est tout ce que les deux complices récoltèrent comme punition, en un temps où la justice était impitoyable. Pendant son internement, Joséphine subit quatre interrogatoires devant Pierre-Édouard Leclère «*Esquire, one of the Justices of our Lord the King, assigned to keep the Peace within the said district*». Ces interrogatoires se déroulèrent les 11, 14, 18 et 21 février 1839. Nous remarquons que la séance du 14 février eut lieu justement la veille de l'exécution des cinq derniers patriotes condamnés à la suite des accusations portées par Colborne et son Conseil spécial. Le 15 février 1839 fut un jour de deuil pour la majorité des Canadiens du Bas-Canada. Comme les exécutions avaient lieu en public, l'attention fut complètement détournée de cette affaire de meurtre où était impliquée Joséphine-Éléonore d'Estimauville.

Pierre-Édouard Leclère qui conduisait les interrogatoires était surintendant de police à Montréal, pendant cette période troublée. Cette fonction le classait parmi les bureaucrates «purs et durs» et il mettait tout son talent à pourchasser les patriotes. P.-É. Leclère engageait des délateurs pour son service: les dénonciateurs avaient pour mission d'infiltrer les groupes de patriotes les plus remuants. Les informations recueillies se rendaient jusqu'aux

oreilles du gouverneur Colborne, via le surintendant de police qui faisait même espionner les réfugiés du Vermont<sup>2</sup>.

Quant aux dames Drapeau, rien n'a jamais transparu de leurs idées ou de leurs penchants pour les bureaucrates ou contre les patriotes. Cependant, nous savons que les seigneuses étaient entourées d'amis dont quelques-uns faisaient même partie du Conseil spécial de Colborne. Présent aux funérailles d'Achille Taché, Amable Dionne, seigneur de La Pocatière et de la Grande-Anse, était «*membre du Conseil spécial de sa Majesté en cette province*»<sup>3</sup>. Charles-Eusèbe Casgrain, aussi présent à ces funérailles, accepta un siège à ce même Conseil. Casgrain reçut gracieusement chez lui des officiers de l'armée britannique lors de leur marche pour mâter les patriotes révoltés près de la frontière américaine<sup>4</sup>. Au mois de mai 1839, lorsque les seigneuses Drapeau eurent besoin d'un prêt de 500 livres, elles s'adressèrent à John Neilson, «*Écuyer membre du Conseil législatif et du Conseil spécial de cette province*». Se porta caution pour garantir ce prêt, Marc-Paschal de Sales Laterrière, seigneur des Éboulements y demeurant, «*Écuyer, membre du Conseil législatif et du Conseil spécial de cette province*»<sup>5</sup>. Puis nous savons que le curé Jean-Baptiste Kelly était parent et ami de la famille Drapeau. «*À William-Henry, l'influence personnelle de M. Kelly contribua beaucoup à apaiser l'ardeur du mouvement rebelle*»<sup>6</sup>. Femmes profondément religieuses, les seigneuses ont certainement suivi la voie tracée par le clergé catholique pendant cette

période troublée. D'ailleurs depuis la conquête du Canada, la réaction de la classe des seigneurs fut de choisir, en majorité, le côté des conquérants anglais. Par leur entourage, nous pouvons savoir dans quel camp se rangeaient les seigneuses dans le conflit qui secouait alors notre pays.

Dans son interrogatoire, Pierre-Édouard Leclère, surintendant de police, n'arriva pas à faire admettre par Joséphine les réponses claires, nettes et vraies qu'il aurait voulu obtenir. L'accusée a menti outrageusement sur plusieurs points. Elle jouait sa tête à ce moment-là et nous comprenons qu'elle prit le parti de ne rien avouer. Joséphine répondit aux questions demandées par le surintendant de police et ainsi formulées:

- *Joséphine-Éléonore d'Estimauville, quel genre de relations avez-vous entretenues avec le Dr George Holmes?*
- *J'ai connu le Dr Holmes qui visitait chez moi en qualité de médecin et comme amis [sic] de la maison.*
- *Avez-vous déjà demandé à votre servante, Aurélie Prévost dite Tremblay, de transmettre des messages au Dr Holmes?*
- *Je n'ai jamais chargé ladite Aurélie Prévost dite Tremblay d'aucune lettre ou message pour le Dr Holmes.*
- *Avez-vous eu connaissance que ladite Aurélie Prévost dite Tremblay soit allée à Kamouraska pour empoisonner votre mari?*
- *Je n'ai point eu connaissance que ladite Aurélie Prévost dite Tremblay soit allée à Kamouraska. Je ne lui ai jamais donné un petit pot de fer blanc. [...] Je déclare en un*

mot tout ignorer ce qui s'est passé soit avant soit après la mort de mon époux<sup>7</sup>.

Toutes ces affirmations, sous serment, de Joséphine-Éléonore d'Estimauville, veuve Taché, ne convainquirent aucunement le surintendant de police. P.-É. Leclère rédigea un acte d'accusation dans lequel Joséphine devait se défendre d'avoir criminellement «*commandé, engagé et conseillé George Holmes, médecin, anciennement de Sorel, à délibérément commettre un meurtre sur la personne de Louis-Paschal-Achille Taché*». Le même acte d'accusation visait également George Holmes, coupable de la mort dudit Louis-Paschal-Achille Taché, après avoir été malicieusement «*commandé, engagé et conseillé*» par ladite Joséphine d'Estimauville<sup>8</sup>. Là-dessus, le surintendant de police remettait l'accusée sous la surveillance du gardien de la prison du district de Montréal.

Joséphine subit un cinquième interrogatoire le 22 février 1839, cette fois devant Olivier Berthelot. Elle réfutait alors mot à mot l'acte d'accusation, disant: «*qu'elle n'a jamais commandé, ni engagé, ni conseillé qui que ce soit de mettre à mort son dit mari*». Puis elle faisait valoir qu'elle était la mère de trois enfants dont l'un n'avait que quatre mois. De plus, elle était très malade, souffrant d'un crachement de sang qui la rendait plus faible de jour en jour. Le climat malsain de la prison lui faisait craindre pour sa vie. «*Pour ces raisons et protestant de la fausseté de l'accusation portée contre elle, elle supplie sa mise en liberté en donnant tel cautionnement que requis*»<sup>9</sup>.

Joséphine fut libérée le 27 février 1839, après 19 jours de réclusion. Le crachement de sang dont elle disait souffrir ressemblait fort à une tuberculose avancée. A-t-on craint une contagion, surtout que la prison était pleine à la suite de la campagne de Colborne dans les paroisses du sud de Montréal? Les dames Drapeau ont-elles donné un cautionnement pour sa libération? On peut se demander pourquoi Luce-Gertrude Drapeau se présentait chez le notaire Édouard Glackemeyer, le 27 mai 1839. La seigneuresse sollicitait alors un prêt

de 500 livres ou de deux mille dollars, ce qui équivalait alors à une somme impressionnante. Les dames Drapeau avaient la réputation d'être riches, mais leurs valeurs étaient en grande majorité immobilières. Elles possédaient des moulins et des seigneuries. Nous savons que les rentrées d'argent provenant des cens et rentes se faisaient sou par sou. Dans le cas qui nous préoccupe, nous comprenons qu'elles avaient besoin d'une grosse somme. L'obligation de la famille Drapeau à l'honorable J. Neilson, «*membre du Conseil législatif et du Conseil spécial*», ne nous dit évidemment pas à quoi était destinée la somme empruntée. Le document nous informe seulement que pour garantir ce prêt, les seigneuresse «*ont hypothéqué tous leurs biens présents [sic] et à venir*». Puis se portaient cautions aux noms des dames Drapeau, «*David Roy, écuyer, avocat [...]*» et «*Marc-Paschal de Sales Laterrière, écuyer, membre du Conseil législatif et du Conseil spécial de cette province, seigneur des Éboulements, y demeurant*»<sup>10</sup>.

Pour s'occuper des affaires urgentes, Luce-Gertrude, Louise-Angèle et Marie-Adélaïde étaient descendues à Québec. Demeurée à Sorel avec Angélique-Flavie, Marie-Josephte avait aussi une affaire bien importante à régler. Elle voulait obtenir la tutelle de ses petits-enfants: Ivanhoé, Lucien et Herménégilde (Herménie). Dans la famille Drapeau, tout était déjà en place pour les deux prochaines batailles judiciaires qui s'annonçaient ardues: le procès de Joséphine pour meurtre et le procès entre Marie-Josephte Drapeau contre la seigneuresse de Kamouraska, Julie Larue-Taché, pour la tutelle de leurs petits-enfants.

### La tutelle des enfants Taché

Deux jours seulement après sa sortie de prison, Joséphine accompagnait sa mère chez le notaire Narcisse-D. Crébassa à Sorel. Elle ne se plaignait plus d'une maladie ou d'un crachement de sang qui semblait avoir été guéri miraculeusement. La seigneuresse Marie-Josephte Drapeau-d'Estimauville voulait faire vite lorsqu'elle accompagnait sa fille chez le notaire. Dans un acte de renonciation en bonne et due

forme, Joséphine renonçait à la tutelle de ses enfants en faveur de sa mère. Elle donnait comme raison qu'elle était d'une santé délicate et qu'elle n'avait aucune compétence dans les affaires. Et il était bien spécifié dans le document: «*que cette présente renonciation n'est faite qu'en faveur de ladite dame Marie-Josephte Drapeau veuve d'Estimauville seule sans que personne d'autre puisse prétendre à ce droit*». Il était aussi bien mentionné que «*Lesquels dits enfants ont toujours été jusqu'à ce jour sous les soins et élevés par elle dite dame veuve d'Estimauville*»<sup>11</sup>.

On peut se demander si Joséphine a bien mesuré toutes les conséquences de cette renonciation. A-t-elle eu seulement un mot à dire dans cette affaire? Elle n'avait pas un sou dont elle pouvait disposer à sa guise. Tout l'héritage provenant de la seigneurie de Kamouraska légué à ses enfants serait administré par la grand-mère d'Estimauville. On voit mal comment Joséphine pourrait demander à sa mère l'argent nécessaire pour payer son passage jusqu'à Burlington. Cette renonciation était pleinement suffisante devant les «*Honorables juges de la Cour du Banc du roi*» qui devaient se prononcer sur cette question. Les juges acquiescèrent et délivrèrent un acte de tutelle à la grand-mère d'Estimauville qui devenait tutrice devant la loi, tandis que le frère de Joséphine, Robert-Chevalier d'Estimauville, était nommé subrogé tuteur. Parmi les sept signataires de cet acte de tutelle, daté du 4 mars 1839, on relevait les noms de Joseph-Amable Berthelot, de Georges-Étienne Cartier et de Robert-C. d'Estimauville<sup>12</sup>. Celui-ci, qui pratiquait le droit à Montmagny, était monté à Montréal pour s'occuper de l'affaire de sa sœur Joséphine.

La prodigieuse rapidité avec laquelle Marie-Josephte Drapeau-d'Estimauville a présenté sa demande aux juges de la Cour du Banc du roi a profondément déplu aux membres de la famille Taché. Cette affaire avait été réglée à Montréal et personne du côté paternel n'avait assisté à la réunion pour l'élection d'un tuteur. La grand-mère, Julie-Larue Taché, avait administré les biens d'Achille depuis 1837. Elle ne désirait pas obtenir la tutelle de ses petits-enfants pour elle-

même. Ce qu'elle craignait par-dessus tout, c'était de rendre des comptes à la grand-mère d'Estimauville. Le climat était loin d'être au beau fixe entre les deux familles, après l'assassinat d'Achille. Le notaire Jean-Baptiste Taché ne se gênait pas pour écrire ce qui suit au sujet de la seigneuresse Marie-Josephte Drapeau-d'Estimauville: «*Quoi Madame d'Estimauville âgée au moins de 60 ans, infirme, sourde comme un pot, avait à peine appris l'assassina [sic] de son gendre qu'elle était rendue au greffe de Montréal pour se faire nommer tutrice à ses petits-enfants, comme si la chose était arrangée d'avance*»<sup>13</sup>.

Marie-Josephte prit les devants. Elle savait très bien que l'attaque était le meilleur moyen de défense. Elle introduisit devant la Cour du Banc du roi sa cause contre «*Dame Julie Larue, défenderesse*». Celle-ci fut assignée à venir défendre son point de vue, le 2 octobre 1843, comme elle ne voulait pas rendre ses comptes à Mme d'Estimauville, dûment choisie comme tutrice<sup>14</sup>. Après cinq ans d'attaques et de pourparlers, le différend fut réglé «*In the King's Bench*», le 16 octobre 1844.

Julie Larue-Taché perdit tout et fut condamnée: «*À rendre compte sous serment à la dite demanderesse Marie-Josephte Drapeau en sa qualité de tutrice [...] des curatelle, gestion et administration des biens meubles et immeubles appartenant au dit feu Louis-Paschal-Achille Taché*»<sup>15</sup>.

De telles circonstances rendaient impossible pour les dames Drapeau leur retour à Kamouraska. Dans cette petite localité, les seigneuresse de Rimouski et autres lieux risquaient à tout moment de se trouver face à face avec la seigneuresse de Kamouraska. Les parents et amis de la famille Taché n'auraient certainement pas salué les dames Drapeau avec plaisir. Il fallait trouver un autre lieu de résidence, et vite. Après le drame, les sœurs Drapeau n'ont plus jamais remis les pieds à Kamouraska. Un séjour dans ce lieu, où elles avaient écoulé des heures si agréables, était devenu pour elles un véritable cauchemar. Elles choisirent alors de s'établir à Rimouski. Après 1840, nous retrouvons Luce-Gertrude, Marie-Adélaïde et Louise-Angèle, soit à Rimouski, soit à Québec, suivant les saisons. Quant à Marie-Josephte, elle va demeurer à

Sorel jusqu'en 1844. Puis, elle ira vivre chez son fils, Robert-Chevalier d'Estimauville, avocat, qui pratiquait sa profession à Montmagny. Nous savons qu'à Rimouski, les seigneuresse Drapeau ont fait construire un manoir (incendié en 1950) et un moulin qui demeure aujourd'hui la pièce patrimoniale la plus importante datant de la période seigneuriale.

En 1840, deux enfants venaient grossir les rangs de la «famille Drapeau». Victoria (née le 17 octobre 1837) et Arthur Buies (né le 24 janvier 1840) étaient adoptés par les sœurs Drapeau. Leur mère, Antoinette-Léocadie d'Estimauville, la sœur de Joséphine, décédée en Guyane anglaise en 1842, avait laissé ses deux enfants sous la garde de ses tantes Drapeau, avant son départ<sup>16</sup>. Victoria et Arthur Buies écoulèrent leurs années de jeunesse à Rimouski, sous la protection de leurs grands-tantes, Luce-Gertrude, Marie-Adélaïde et Louise-Angèle Drapeau.

**«Et s'il attendait une lettre de moi. Dans sa prison de Burlington»**

Nous ne doutons pas que les amants maléfiques aient essayé de



Le domaine seigneurial Taché. Le manoir des Taché a été incendié et on a reconstruit celui-ci sur le même site. (Carte postale)

communiquer l'un avec l'autre après le départ de Holmes pour les États-Unis. Rien n'indique qu'ils aient réussi. Nous connaissons la lettre que le fugitif écrivait à Joséphine le 8 février 1839, c'est-à-dire immédiatement après son départ. Cette lettre était acheminée avec la note adressée à George Van Ness, le même jour. Ce courrier a été saisi et aucun des deux destinataires n'a pu entrer en possession de ces deux missives. Holmes avertissait son ami Van Ness de ne montrer à personne d'autre qu'à Joséphine la note destinée à son amante, «*without any living soul seeing it*»<sup>17</sup>. Eh bien! Tous les enquêteurs et les détectives policiers ont pu lire cette note, alors que la destinataire ne l'a jamais vue. Perdue «*dans les paperasses de la magistrature*» pendant plus de cent ans, cette lettre est maintenant déposée aux Archives nationales du Québec, où tous les chercheurs peuvent y avoir accès. On y lit les explications et les supplications de George Holmes: «*Puisqu'il y avait des soupçons contre moi, il fallait quitter la province pour ne jamais y retourner. Écrivez-moi je vous en prie et dites-moi l'état de votre santé et celle des pauvres petits enfants et surtout prenez courage. Adressez vos lettres à George Fly, Burlington, V. T. Par la suite des temps vous laisserai (sic) le Canada, dites-moi cela seulement. Dites-moi comment il faudra vous écrire*».

«*Cette lettre, je ne l'ai pas reçue*» et aucune autre lettre n'a jamais été retrouvée venant de ce côté-ci ou de l'autre côté de la frontière. Nous avons vu comment les dames Drapeau exerçaient le plus étroit contrôle sur la correspondance que Joséphine adressait à son mari. Nous avons vu aussi comment Achille se plaignait que deux de ses lettres ne s'étaient pas rendues jusqu'à Joséphine, la destinataire; il accusait les seigneuses d'intercepter son courrier. On peut supposer que les sœurs Drapeau ont pu faire de même pour la correspondance qui aurait eu lieu entre Joséphine et son amante. Ce silence aurait fait dire par l'amante abandonnée: «*Pire que la prison. L'abandon. Ton silence à jamais. Ton écriture saisie. Le son de ta voix intercepté*»<sup>18</sup>. Ce silence intenable, cet abandon forcé ont engendré une

certaine sympathie parmi la population de cette époque. Ces amants maléfiques, meurtriers ont éprouvé l'un pour l'autre une passion sans mélange. Aucun sentiment mesquin de gain pour de l'argent, ni aucun engagement politique ne les effleuraient, dans une situation hautement politisée. Seuls existaient les sentiments qu'ils éprouvaient l'un pour l'autre.

On peut comprendre l'attitude des seigneuses Drapeau qui auraient voulu couper toute correspondance entre les deux amants. Joséphine était sous le coup d'une accusation de complicité pour meurtre. Les seigneuses préparaient sa défense dans le procès qui devait avoir lieu au mois de septembre 1841. Si seulement la fille, ou la nièce, avait essayé de communiquer avec le fugitif, elle aurait pu y laisser sa tête. Un seul mot compromettant pouvait la conduire à la potence. Il était essentiel de couper toute communication entre les deux accusés, en attendant le procès de Joséphine.

### Les témoins au procès de Joséphine-Éléonore d'Estimauville

*Est-ce ainsi que les saintes femmes vivent?*

*Se lèvent de grand matin pour aller prêter un faux serment, n'ont qu'une idée en tête, qu'un mot d'ordre bien précis. Risquer son âme, mais sauver l'honneur de la famille. Ramener la Petite à la maison, la sortir du déshonneur et de la prison.*

Anne Hébert, *Kamouraska*, p. 47.

Le procès de Joséphine-Éléonore d'Estimauville, accusée de complicité pour meurtre dans l'assassinat de son mari, Louis-Pascal-Achille Taché, eut lieu à Québec le 21 septembre 1841. C'est-à-dire que deux ans et huit mois s'étaient écoulés depuis le meurtre du seigneur Achille Taché. Après tout ce temps, il fallait faire la recherche des témoins, enfin de ceux qui demeureraient encore au Canada ou qui n'étaient pas décédés entre-temps.

Il y avait quatre témoins importants: Bridget Early, Aurélie Prévost dit Tremblay, George Van Ness et Pierre Crédit. Ces personnes avaient été les plus proches de George et de Joséphine; ils avaient vu ce qui s'était passé entre les deux amants et pouvaient connaître le rôle joué par les deux partenaires dans l'assassinat d'Achille Taché.

**Bridget Early**, servante employée chez Marie-Adélaïde Drapeau-Kelly, avait été sollicitée par George et Joséphine pour empoisonner Achille Taché. C'était lors de la première tentative d'empoisonnement, au début de novembre 1838. Or Bridget Early avait été tuée par un soldat du 66<sup>e</sup> régiment<sup>19</sup>.

**Aurélie Prévost dit Tremblay** était le témoin important. Elle avait été la servante exclusivement employée au service de Joséphine-Éléonore d'Estimauville. Elle avait été une confidente très attachée à sa maîtresse; nous savons qu'elle avait même participé à la deuxième et à la troisième tentative d'assassinat qui avait bien failli réussir. Après le meurtre d'Achille, lorsque les problèmes ont commencé à s'accumuler sur la tête de George et de Joséphine, ces deux complices ont laissé tomber Aurélie comme une pierre, alors qu'ils lui avaient promis mer et monde. On peut comprendre l'extrême frustration de la servante qui prit le parti de tout révéler. Aurélie Prévost dit Tremblay subit deux interrogatoires: le premier le 8 février 1829 (11 grandes pages manuscrites) et le deuxième, le 23 mars 1839, (23 grandes pages manuscrites)<sup>20</sup>. Ces deux témoignages qui dans l'ensemble ne se contredisent pas, donnent une abondance d'informations qu'on ne peut ignorer. Aurélie se met elle-même en cause, déclarant sa participation dans les tentatives d'assassinat par l'empoisonnement du seigneur Taché. La servante ne peut avoir inventé tous les petits événements relatifs à cette affaire. Le Dr Sylvio Leblond qui a étudié tous les détails de l'enquête et du procès en arrive à la même déduction: «*On avait assigné un seul témoin [Aurélie] pour l'accusation. On n'avait pas ajouté foi à son témoignage et on avait surtout essayé de démontrer qu'elle était une fille*

perdue, menteuse irresponsable. [...] Et pourtant, Aurélie dans sa bonasse simplicité avait probablement dit une bonne partie de la vérité dans son témoignage au cours de l'enquête»<sup>21</sup>.

Parmi les témoins importants, il restait **George Van Ness**, l'étudiant en médecine en apprentissage avec le Dr George Holmes. Nous avons vu que Van Ness avait eu la bonne idée de retourner aux États-Unis. Il était impossible d'obtenir son extradition pour les raisons expliquées dans un article antérieur. Il en allait de même pour **Pierre Crédit**, l'unique serviteur du Dr Holmes, qui avait aussi déguerpi de l'autre côté de la frontière<sup>22</sup>.

Finalement, Aurélie Prévost dit Tremblay (on disait aussi Aurélie Tremblay dit Prévost) demeurait le seul témoin important. Elle vivait encore à Sorel. Nous savons qu'elle avait tout vu et avait reçu les confidences de sa maîtresse. Mais elle était seule à soutenir son point de vue. Pour défendre Joséphine, il fallait absolument démolir le témoignage d'Aurélie, c'est-à-dire qu'il fallait démolir Aurélie. Ce fut la stratégie de la défense adoptée en tout point par le clan Drapeau, dans lequel nous incluons le curé de Sorel, Jean-Baptiste Kelly, beau-frère de Mme Adélaïde Drapeau-Kelly.

Le témoignage d'**Angélique-Flavie Drapeau** ressemblait aux témoignages de toutes ses sœurs. Cette dépositante était très affirmative en ce qui concerne la mauvaise réputation d'Aurélie; par contre, elle affirmait que Joséphine avait toujours démontré les sentiments les plus tendres envers son mari: «Ladite dépositante a toujours connu ladite dame Joséphine d'Estimauville bien attachée à son dit mari lui étant affectionnée et l'aimant bien. [...] Je sais que la nommée Orélie [sic] Tremblay dite Prévost, fille majeure, est une personne d'une bien mauvaise réputation; elle est une menteuse, elle est adonnée à l'ivrognerie, du moins telle est sa réputation commune»<sup>23</sup>.

Quant à la tante **Luce- Gertrude**, elle ne manque pas aussi de vanter l'attachement que Joséphine entretenait envers son mari. Puis la tante dit avoir accompagné la nièce au tribunal de la Pénitence «notamment une ou deux

fois vers Noël dernier». Questionnée au sujet d'Aurélie, Luce-Gertrude ajoute: «elle est une personne qui jouit d'une bien mauvaise réputation, elle passe pour être une fille de mauvaises mœurs»<sup>24</sup>.

Dans sa déposition, la tante **Marie-Adélaïde Drapeau-Kelly** affirme au sujet de sa nièce Joséphine «cette épouse attentionnée»: «Qu'elle n'a eu connaissance de la mort de son mari que comme nous, c'est-à-dire d'abord par la rumeur, et ensuite par des lettres reçues de Kamouraska». Puis Marie-Adélaïde ajoute qu'elle connaît bien Aurélie Prévost dite Tremblay et que «d'après le caractère bien connu de cette femme, la dépositante ne la croirait pas sous serment»<sup>25</sup>.

Le témoignage du **curé Kelly** le classe bien dans le clan Drapeau. D'après le pasteur, Aurélie est une fille indigne: «Qu'elle jouit d'une mauvaise réputation dans ladite paroisse de Sorel; & sachant qu'elle était servante chez ma belle-sœur dame Adélaïde Kelly, j'ai cru de mon devoir de l'avertir de ne pas garder une telle fille dans sa maison, & que pour ma part je ne voudrais ajouter aucune foi à ce que cette fille affirmerait sous serment. Ladite Orélie [sic] Tremblay n'est pas & n'a jamais été ma pénitente». [...] Questionné au sujet de Joséphine, le curé ajoute: «J'ai compris qu'elle se comportait aussi bien qu'une femme peut le faire envers son mari. [...] Je suis loin de croire que ladite dame Taché ait eu connaissance du meurtre de son mari avant qu'il ait été commis et je suis loin de croire qu'elle y soit pour quelque chose [...]»<sup>26</sup>.

Comment interpréter le témoignage de M. Kelly. Nous savons que les paroissiens de Sorel ne l'ont pas digéré. Plusieurs personnes, que l'on peut classer parmi les petites gens, ont déposé en faveur d'Aurélie. Ces personnes, en majorité des analphabètes, ont apporté des témoignages tout à fait opposés à ceux des sœurs Drapeau et de M. Kelly. Nous avons retenu les noms de Louise Benoît, de Marguerite Neau dit Labrie, de Charles Ginas, de Sophie Langlade et de Louis Drolette. Seul ce dernier est capable de signer son nom. Les autres signent avec une croix.

**Louise Benoît** est la veuve de François Paul Hus. Elle connaissait Aurélie Prévost dit Tremblay depuis plusieurs années et elle affirmait sous serment: «Je connais Aurélie Prévost dit Tremblay, demeurante au bourg de William Henry, depuis son enfance; je ne connais aucune chose de déshonorable contre elle et sa réputation a toujours été considérée par moi irréprochable; et je placerais une confiance parfaite sur son serment»<sup>27</sup>.

Louise Benoît signe avec une croix et elle est assermentée devant les juges de paix Robert Jones et Henry Crébassa. Les témoignages de **Marguerite Neau dit Labrie**, épouse d'Amable Lussier, de **Charles Ginas**, charretier et de **Sophie Langlade**, servante de Joséphine d'Estimauville pendant deux mois, corroborent presque mot à mot le témoignage que nous venons tout juste de citer<sup>28</sup>. Ces trois témoins sont également analphabètes. Enfin **Louis Drolette**, menuisier, le seul de ce groupe qui peut signer son nom, ajoute des paroles élogieuses à ce qui a déjà été dit au sujet d'Aurélie: «Je connais bien Aurélie Prévost dit Tremblay ci-devant résidante au bourg de William Henry; elle a demeurée [sic] chez Mons. Alfred Knight & chez Madame Taché en qualité de servante. Je n'ai jamais rien entendu dire de déshonorable contre son caractère et sa réputation, je l'ai toujours connue pour une honnête fille [...]»<sup>29</sup>.

Nous savons que Joséphine d'Estimauville a été complètement exonérée dans toute cette affaire. Le procès n'a duré qu'une seule journée et les jurés n'ont même pas pris le temps de délibérer, comme si tout avait été arrangé d'avance<sup>30</sup>. Les seigneuses Drapeau avaient des relations haut placées dans le gouvernement et dans la magistrature; il y a des jeux de coulisses qu'on ne peut pas évaluer. À l'époque, on avait toujours cru que le témoignage du curé Kelly avait aidé Joséphine à «sortir du déshonneur et de la prison». Les regards obliques des Sorelois lui ont bien fait sentir toute leur désapprobation. On aurait facilement pardonné au curé son témoignage en faveur de Joséphine; de même, on n'aurait pas tenu compte de l'aide apportée à George Holmes dans sa fuite vers les États-Unis, si M. Kelly a

effectivement aidé dans ce cas. Plus difficile à avaler, c'est d'avoir sali la réputation d'Aurélie Prévost dit Tremblay. Cette domestique n'était pas totalement irresponsable et elle connaissait la différence entre le bien et le mal. Mais il aurait fallu considérer son analphabétisme, sa situation de subalterne, et l'extrême influence exercée sur elle par Joséphine d'Estimauville et George Holmes. Nous ne croyons pas, qu'avant cette affaire, Aurélie ait été une dévergondée, une ivrogne et une femme de mauvaise vie, comme l'affirmaient les témoins du clan Drapeau. Il reste que c'est la petite servante qui a écopé de dix-huit mois de prison, alors que Joséphine s'en est tirée honorablement «*comme s'il s'agissait d'une méprise*»<sup>31</sup>. Cela signifie que les leçons du fabuliste La Fontaine, qui étaient vraies au XVII<sup>e</sup> siècle, l'étaient encore au XIX<sup>e</sup> et le sont encore aujourd'hui: «*Selon que*

*vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir*».

### **Le remariage de Joséphine-Éléonore d'Estimauville**

*Qui donc oserait épouser cette femme maintenant que le malheur de Kamouraska est arrivé.*

Anne Hébert, *Kamouraska*, p. 223.

Le notaire Léon-Charles Clément osa épouser cette femme, après le malheur de Kamouraska. Mais avant de penser au remariage, il fallait liquider tous les bons et tous les mauvais souvenirs attachés au nom d'Achille Taché. La vente aux enchères des biens du seigneur assassiné eut lieu dans la cour du manoir de Kamouraska, à l'été de 1840. Les objets possédés par Achille

ont été étalés et exposés aux regards des acheteurs auxquels se mêlaient sûrement des curieux. Ces articles ont été répertoriés dans un document de deux grandes pages, allant des biens de grande valeur aux choses les plus hétéroclites. Thadé Paradis procédait à la criée des effets mis en vente, autour du manoir seigneurial, le 14 juillet 1840<sup>32</sup>. Selon l'intérêt des enchérisseurs qui cherchaient la bonne occasion, les objets du seigneur défunt ont été dispersés dans toutes les parties de la Côte-du-Sud.

Parmi les biens de grande valeur possédés par Achille, venait en premier lieu son cheval blanc. C'était l'article le plus évalué: il fut acheté par Ambroise Beaulieu au coût de 16 livres et dix sols. Achille avait aussi possédé une jument et un poulain hautement estimés. Venaient ensuite un «*cabrouet*» (sans doute un cabriolet), deux carrioles et... une



Le phare de la Grande île de Kamouraska. (George Garneau, 1885. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec et des archives gouvernementales. Cote: P90,D1,P41)

«berouet» (une brouette). La chaloupe avec sa voile furent achetées par le Dr Thomas Michaud, un ami d'Achille de longue date. Le seigneur Amable Dionne, «*écuyer*» emportait le fusil avec une mise de 10 sols. Le compte des effets vendus à cet encan donne une bonne idée des produits cultivés dans la seigneurie. Parmi les céréales, le blé venait en tout premier lieu avec 38 minots. Puis suivaient l'orge, le seigle et les pois. Le lard tenait aussi une très grande place parmi les produits de la ferme. La seigneuresse, Julie Larue-Taché qui présidait cet encan, mettait en vente 229 livres de lard. À la fin de la journée, les profits se montaient à 73 livres, 19 sols et 5 deniers. Ce montant devait s'ajouter à l'argent dû aux héritiers d'Achille Taché, ses deux enfants, Ivanhoé et Lucien.

Dans ces années-là, la faune aquatique était abondante autour des îles de Kamouraska, même si aucun agrès de pêche ne se trouvait parmi la liste des objets possédés par Achille. Comme à l'accoutumée, la seigneuresse Julie Larue-Taché s'employait à faire fructifier son patrimoine. Dans cette optique, elle louait la batture sud de la Grande île de l'archipel de Kamouraska à quatre agriculteurs de cet endroit. André Deboisbrilland, Augustin Peltier, Antoine Roy dit Desjardins fils et Pierre Roy dit Desjardins fils s'engageaient à payer un loyer de sept livres dix chelins annuellement en échange du droit de pêche aux petits poissons sur la batture sud de ladite île. Le bail devait s'étendre sur neuf années, du premier avril 1840 au 31 mars 1849. Les locataires s'obligeaient à ne pêcher que le petit poisson et à payer leur loyer au manoir, le onze novembre de chaque année, en même temps que les autres cens et rentes. Nous comprenons qu'au manoir de Kamouraska, c'était «*business as usual*» et que la vie avait repris son cours normal<sup>33</sup>.

Chez les seigneuses Drapeau, il était difficile de passer l'éponge sur les frasques de Joséphine d'Estimauville, frasques tellement graves qui avaient conduit à un procès de complicité pour meurtre. Il ne faut pas croire qu'à sa sortie de prison la fille, ou la nièce, a été reçue par sa mère et ses tantes «*avec des*

*fleurs et des bonbons*»<sup>34</sup>. C'est avec ces mots qu'Anne Hébert décrit l'attitude «*des petites tantes*», après la libération de Joséphine. Nous avons vu précédemment que l'auteure de *Kamouraska* s'était tenue très proche de la réalité. Mais dans ce cas-ci, nous ne pouvons pas partager l'opinion exprimée par cette auteure. Ceci n'est pas une critique dirigée contre le roman d'Anne Hébert. Celle-ci, comme romancière, avait toute latitude d'inventer des situations inimaginables. Mais nous comprenons qu'après son internement, Joséphine n'en menait pas large. Les fleurs devaient être bien fanées et les bonbons, bien amers.

Nous savons que deux jours seulement après son retour à la maison, Joséphine avait renoncé à la tutelle de ses enfants qui seraient à la charge de sa mère, Marie-Josephte Drapeau-d'Estimauville. À la veille de son remariage, celle qui devait devenir l'épouse de Léon-Charles Clément était amenée à d'autres renonciations.

Lors de son mariage avec Achille Taché, le douaire de Joséphine avait été fixé à trois mille livres ou à douze mille dollars, valeur de l'époque. Le douaire était cette partie de la fortune familiale qui appartenait à l'épouse. Or à la veille de son mariage avec Léon-Charles Clément, Joséphine renonçait à son douaire en faveur de ses enfants «*dans la vue de faire ce qu'elle considère son devoir envers ses chers enfants et à la mémoire de son dit défunt bien-aimé mari*».

Les deux enfants recevaient donc en donation les 12 000\$ dollars du douaire de leur mère. Mais il y avait une condition: lorsqu'Ivanhoé et Lucien seraient mis en possession de la seigneurie de Kamouraska, ils devaient verser une rente de 4% à leur mère, cela étant les intérêts provenant des 12 000\$ dollars en question. C'est-à-dire que Joséphine ne recevrait rien avant la mort de la seigneuresse, Julie Larue-Taché, usufruitière de ladite seigneurie. Joséphine avait 27 ans lors de son second mariage. Après le décès de Mme Taché, la seigneuresse de Kamouraska, et après la majorité d'Ivanhoé, on pouvait s'attendre à ce que les liens avec George Holmes

aient été définitivement coupés<sup>35</sup>. Comme la grand-mère, Marie-Josephte Drapeau-d'Estimauville, avait été nommée tutrice, c'est elle qui administrerait l'argent des enfants mineurs, donc le douaire, jusqu'en 1856, date où Ivanhoé atteindrait sa majorité. Dans cette donation, nous comprenons que tous les cas avaient été prévus. Il faut y voir le souffle de la grand-mère Drapeau, de la première ligne à la dernière. Cette vieille femme «*infirme, sourde comme un pot*» comme le disait le notaire Jean-Baptiste Taché, savait ce qu'elle faisait. Beaucoup mieux que sa fille qui n'avait reçu aucune initiation aux affaires et qui ne paraissait pas s'en soucier. Mais on peut se demander si elle avait eu son mot à dire, même si elle signait comme partie de première part.

Le même jour 16 mai 1843 et toujours devant le notaire Glackemeyer, Joséphine renonçait à la succession de son père, Jean-Baptiste-Philippe d'Estimauville, «*pour lui être ladite succession plus onéreuse que profitable*»<sup>36</sup>. Monsieur d'Estimauville était mort en 1823, donc depuis vingt ans. Pourquoi à la veille de son remariage, Joséphine a-t-elle senti le besoin de renoncer à la succession de son père? Ou lui a-t-on fait renoncer à cette succession «*plus onéreuse que profitable?*»

Dans le contrat de mariage entre Joséphine d'Estimauville et Léon-Charles Clément, il était prévu qu'il «*y aura communauté de biens entre les futurs époux*». Même les biens reçus en héritage des seigneuses Drapeau «*entreront dans ladite communauté et formeront partie d'icelle*». Nous comprenons que tout l'argent du nouveau couple, même l'héritage de Joséphine, serait administré par le mari qui de plus était notaire<sup>37</sup>...

Nous ne connaissons rien des sentiments de Joséphine envers son second mari. A-t-elle vraiment consenti à cette nouvelle union? Tout ce nous savons, c'est que le seul cadeau reçu par l'épouse lors de son remariage, ce fut la terre de Pincourt: c'est en fait le seul bien qu'elle a possédé en propre. Cette terre était située en face des îles de Kamouraska. Elle mesurait un arpent de front et était bornée au nord par le



cap du domaine seigneurial. Puis elle s'étendait sur dix arpents de longueur jusqu'au chemin public. Arthur Buies nous a laissé une description des lieux enchanteurs entourant la terre de Pincourt: «Lorsqu'on franchit le village, qu'on arrive à la partie vraiment pittoresque, vraiment belle de Kamouraska, au coteau appelé la Côte-à-Pincourt, qui s'élève du fleuve en pente douce, sous un manteau de sapins et de verdure, on a devant soi une vue admirable, un panorama immense et heureusement varié par des troupes d'îles qui reposent le regard»<sup>38</sup> [...]

Cela ne fait pas de doute que la terre de Pincourt commandait une vue magnifique sur l'archipel de Kamouraska. C'était un bien de famille transmis de père en fils, mais aucun habitant n'y était établi. Joséphine n'en retirait donc pas de cens et rentes. Comme après son mariage avec Léon-Charles Clément, elle allait passer le reste de sa vie aux Éboulements, a-t-elle pu jouir vraiment de la terre de Pincourt?

À l'occasion du mariage de Joséphine avec Léon-Charles Clément, la grand-mère paternelle, la seigneuresse Julie Larue-Taché, a rattaché pour enlever à l'autre grand-mère, la seigneuresse Marie-Joseph Drapeau-d'Estimauville, la tutelle des deux enfants, Ivanhoé et Lucien. En cela, Mme Taché de Kamouraska voulait pour ses petits-enfants «la nomination d'un tuteur convenable et que cette nomination se fit légalement»<sup>39</sup>. Le second mari de Joséphine paraissait tout désigné pour occuper cette charge que le candidat aurait acceptée avec plaisir. Nous savons que la seigneuresse de Kamouraska, en fut quitte pour son trouble, même si tous s'accordaient à reconnaître les qualités du notaire Clément. À cette occasion, Mme Larue-Taché décochait cette flèche destinée aux dames Drapeau: «Si ces dames se trouvent chargé [sic] des enfants, elles auraient pu me les envoyer, je les aurais élevés et fait profiter leurs biens, et ne me serais point plaint [sic] qu'ils m'étaient à charge»<sup>40</sup>.

Nous savons que Léon-Charles Clément avait l'estime de ses concitoyens. Il a pratiqué sa profession aux Éboulements entre 1839 et 1882. Lors de son mariage avec

Joséphine d'Estimauville, il était âgé de trente ans, alors que l'épouse en avait 27. Pour l'époux, c'était une première alliance. Nous savons peu de choses de lui, sauf qu'il a été député du comté de Charlevoix à l'Assemblée législative de la province de Québec de 1867 à 1871. Ses manières ressemblaient beaucoup à celles du notaire Thomas Casault, le mari de Luce-Gertrude Drapeau. C'est en effet l'impression que nous donne cette notice biographique au sujet de Léon-Charles Clément, député au Parlement de Québec:

*Doux d'aspect, de manières bienveillantes, très sympathique, M. Clément résume en sa personne l'excellence de la réputation dont sa famille a toujours joui dans le pays. C'est un des types de cette espèce de noblesse rurale disparue aujourd'hui et qui, sans autres titres que l'élévation du caractère, l'honnêteté de la vie, constituait parmi ses pairs une sorte de classe privilégiée que chacun entourait de considération et de respect*<sup>41</sup>.

Tous ces éloges ne nous disent pas le genre de relations vécues par les époux Clément, pendant les 39 années qu'a durées leur mariage. Tout ce que nous savons, c'est que Mme Clément a mis au monde six enfants, entre 1844 et 1853<sup>42</sup>. Beaucoup de questions restent en suspens. Le mari connaissait-il le passé de Joséphine? Quel rôle les dames Drapeau ont-elles joué pour favoriser ce mariage? Les premières rencontres ont-elles été fortuites ou arrangées? En apparence, le couple a connu une vie paisible, sans histoire.

Cependant, lorsque Joséphine s'est retrouvée au pied de l'autel, aux côtés de Léon-Charles Clément, se peut-il qu'elle n'ait pas eu derrière la tête le souvenir de George Holmes? Cette question: «Est-il possible qu'il vive encore?», devait hanter ses jours et ses nuits. Les amants ont échappé à la justice de leur pays, mais les années d'expiation ont été longues. Pendant tout le reste de sa vie, Joséphine-Éléonore d'Estimauville et de Beaumouchel a joué le rôle de la digne épouse du notaire Léon-

Charles Clément, député du comté de Charlevoix au Parlement de Québec. Joséphine n'a pas eu d'autre choix: [Que d'] *accepter l'innocence en guise de revanche ou de punition. Jouer le jeu cruel, la comédie épuisante, jour après jour. Jusqu'à ce que la ressemblance parfaite me colle à la peau. L'orgueil est ma seule joie, de place en place, tout le long d'un chemin amer*<sup>43</sup>.

## Notes

- 1 Note de l'éditeur: ce texte est la suite de l'article de Béatrice Chassé intitulé «L'assassinat du seigneur Achille Taché».
- 2 Jean-Louis Roy, «Pierre-Édouard Leclère», *DBC*, IX, p. 505s.
- 3 Extrait de sépulture d'Achille Taché, 7 février 1839, ANQQ, coll. Famille Taché, P407,S7/1991-11-000/4, chemise III.
- 4 Antonio Lechasseur, «Charles-Eusèbe Casgrain», *DBC*, VII, p. 174s.
- 5 Obligation de la famille Drapeau à l'honorable John Neilson, 27 mai 1839, ANQQ, notaire Édouard Glackemeyer, n° 174.
- 6 James H. Lambert, *Jean-Baptiste Kelly*, vol. VIII, p. 507.
- 7 Quatre dépositions de Joséphine d'Estimauville, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 21.
- 8 *Acte d'accusation porté contre Joséphine d'Estimauville et George Holmes*, 21 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/2. Cet acte est rédigé en anglais.
- 9 Déposition de Joséphine d'Estimauville, 22 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 61.
- 10 Obligation de la famille Drapeau à l'honorable John Neilson, voir note 4.
- 11 Renonciation par Joséphine-Éléonore d'Estimauville, 1<sup>er</sup> mars 1839, ANQM, tutelles, not. Narcisse-D. Crébassa.
- 12 Tutelle aux enfants d'Achille Taché, 4 mars 1839, ANQM, Tutelles, n° 146.
- 13 Jean-Baptiste Taché à René-Édouard Caron, brouillon de lettre, s. d., après février 1844, ANQQ, coll., Famille Taché, P407, S4/1991-11-000/3, chemise IV, n° 58.
- 14 Assignation à Julie-Larue Taché, 6 septembre 1843, ANQQ, coll. Famille Taché, P407,S7/1991-11-000/4, chemise VII.
- 15 Jugement dans la cause de Marie-Josephite Drapeau d'Estimauville vs Julie Larue-Taché, 16 septembre 1844, ANQQ, coll. Famille Taché, P407,S7/1991-11-000/4, chemise VII.
- 16 Pierre-Georges Roy, *La famille d'Estimauville*, p. 28ss.
- 17 George Holmes à George Van Ness, 8 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1990-01-114/1, n° 1. La note de Holmes à Joséphine se trouve dans cette lettre.
- 18 Anne Hébert, *Kamouraska*, p. 244.
- 19 Robert Jones à Andrew Cochrane, 20 mars 1841, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 8.
- 20 Voir aux ANQQ, dans le dossier Holmes, les deux témoignages d'Aurélié Prévost dit Tremblay, P107/1960-01-114/1, n° 10 et 57.
- 21 Sylvio Leblond, *Le drame de Kamouraska*, p. 271.
- 22 Robert Jones à Andrew Cochrane, 13 août 1841, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 9.
- 23 Déposition d'Angélique-Flavie Drapeau, 10 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 13.
- 24 Déposition de Luce-Gertrude Drapeau, 10 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 15.
- 25 Déposition de Marie-Adélaïde Drapeau-Kelly, 22 février 1839, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 60.
- 26 Déposition de M. Jean-Baptiste Kelley, 10 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 16.
- 27 Déposition de Louise Benoît, 14 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 34.
- 28 Dépositions de Marguerite Neau dit Labrie, de Charles Ginas et de Sophie Langlade, 14 et 15 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, nos 33, 46 et 47.
- 29 Déposition de Louis Drolette, 14 février 1839, ANQQ, dossier Holmes, P107/1960-01-114/1, n° 37.
- 30 Sylvio Leblond, *Le drame de Kamouraska*, p. 272.
- 31 Anne Hébert, *Kamouraska*, p. 245.
- 32 *Compte des effets vendus par encan... », 14 juillet 1840, ANQQ, coll. Famille Taché, P407,S7/1991-11-000/5.*
- 33 Bail pour la pêche, 2 décembre 1839, ANQQ, coll. Famille Taché, P407,S7/1991-11-000/5. Beau document d'une calligraphie parfaite, devant le notaire Alexandre Duperré. Il ne faut pas confondre la Grande Île de l'archipel de Kamouraska avec la Grosse-Île de la quarantaine située en face de Montmagny.
- 34 Anne Hébert, *Kamouraska*, p. 246.
- 35 Donation par Joséphine d'Estimauville à ses enfants, 16 mai 1843, ANQQ, notaire Edouard Glackemeyer.
- 36 Renonciation par Joséphine d'Estimauville à la succession de son père, 17 mai 1843, ANQQ, notaire Glackemeyer.
- 37 Mariage de Joséphine d'Estimauville avec Léon-Charles Clément, 17 mai 1843, ANQQ, notaire Glackemeyer.
- 38 Arthur Buies, *Petites chroniques pour 1877*, p. 99.
- 39 René-Édouard Caron à Jean-Baptiste Taché, 18 août 1843, ANQQ, coll. famille Taché, P407,S4/1991-11-000/3, chemise IV, n° 19.
- 40 Madame Paschal Taché à René-Édouard Caron, 2 janvier 1845, ANQQ, coll. famille Taché, P407,S4/1991-11-000/3, chemise IV, n° 23.
- 41 M. Achintre, *Portraits et dossiers parlementaires du premier Parlement de Québec*, p. 53, cité par P.-G. Roy, *La famille d'Estimauville*, p. 44.
- 42 P.-G. Roy, *op. cit.*, p. 47ss.
- 43 Anne Hébert, *Kamouraska*, p. 249.

# Une relation inédite de la mort du père Ambroise Rouillard

*Sylvain GOSSELIN*

Le récollet Ambroise Rouillard (1693-1769) compte parmi les figures marquantes de notre histoire régionale. Et comme on l'a souligné à juste titre, son nom reste «à jamais lié aux origines des paroisses de Rimouski, Trois-Pistoles et l'Île-Verte, dont il fut le pasteur attentif, fidèle et dévoué durant une trentaine d'années»<sup>1</sup>. Pourtant, un voile de mystère entoure encore aujourd'hui sa fin tragique, qui nous a été rapportée par la tradition orale.

## La tradition orale

Joseph-Charles Taché, le premier, a rapporté les circonstances de sa mort par noyade dans *Forestiers et voyageurs*<sup>2</sup> (1863) un ouvrage qui tient à la fois du conte et de la légende<sup>3</sup>. Dans un style plus formel, Charles Guay, dans *Chronique de Rimouski*<sup>4</sup> (1873), et Charles Arthur Gauvreau, dans *Trois-Pistoles*<sup>5</sup> (1890), se sont aussi intéressés à cet épisode, chacun s'appuyant, comme Taché leur devancier, sur la tradition orale et le peu de documents qui pouvaient étayer leurs dires. Comme source principale, il semble que ces auteurs ont pu compter sur le témoignage d'un personnage bien renseigné, habitant de Rimouski et contemporain du père Rouillard, Charles Lepage, mort à l'âge de 93

ans en 1846. Joseph-Charles Taché, qui a épousé la petite-fille de Charles Lepage en 1847, a certainement connu les détails de son histoire, à tout le moins celle rapportée par les membres de sa belle-famille. Mais c'est sans doute Cyprien Tanguay qui a recueilli son témoignage de la façon la plus complète, lorsqu'il a été vicaire à Rimouski entre 1843 et 1846. Consigné par ses soins, le récit de Charles Lepage sera plus tard utilisé par Charles Guay en 1873 et repris par Charles Arthur Gauvreau en 1890, avec quelques corrections et mises au point.

## Une relation inédite

Dans un article qu'il a consacré au père Ambroise, Cyprien Tanguay a déclaré que l'on pouvait tenir Charles Lepage comme étant un témoin «*bien digne de foi*»<sup>6</sup>. Mais dans quelle mesure peut-on être certain de la véracité des faits que ce dernier a rapportés, si l'on considère que son témoignage porte sur des événements vieux de près de trois quarts de siècle! En l'absence de tout autre témoignage (pas même un acte de sépulture<sup>7</sup>), il a fallu jusqu'à maintenant faire une entière confiance à la version des faits qu'a donnée Charles Lepage. Pourtant, il existe dans les archives du diocèse

de Sainte-Anne-de-la-Pocatière un document<sup>8</sup> qui vient appuyer ses dires, et par-delà les connaissances que nous avons des circonstances de la mort du père Ambroise. Ce document est d'autant plus précieux qu'il est contemporain des événements. Son auteur est l'abbé Joseph-Amable Trutault (1731-1800) qui a été curé de Kamouraska de 1755 à 1800. Après la mort du père Ambroise, c'est lui qui a desservi de façon sporadique les missions que celui-ci avait laissées. Dans une lettre datée du 10 juillet 1769, l'auteur fournit plusieurs informations inédites sur les circonstances de la mort du missionnaire, dont la date précise de sa mort le 3 juillet 1769. Cette lettre adressée à son évêque, Mgr Jean-Olivier Briand (1715-1794), débute par un exposé des difficultés rencontrées par le curé dans l'adjudication d'un banc de son église, qui a été abandonné par son concessionnaire.

Monseigneur  
[Repondue<sup>9</sup>]

cest encore le marguillie qui vous remettras celle cÿ il veut vous parler au sujet des bancs il m'a dit que vous lui aviez permis de crier celui de Kaynouard je vous prie de me le marquer car il ny a pas long tems quil est parti et vous voulé quil y aÿe un ans dabsence jattend vous ordres [2] pour consentire a la crié de ce bancs je penserois quon pourroit le crier vü quil la loüé et que meme ils sont plusieurs qui se le disputent meme en justice le marguillie vous diras ce qui en est je viens dapprendre avec douleur la mort du reverend pere ambroise lequel ses noÿé aux ecors<sup>10</sup> du bic en allant a rimouskÿ a lislet aux flacon<sup>11</sup> je nait appris ce malheure que le neuf et il ses noÿé le trois de ce mois; il y a a cette endroit un nommée petit<sup>12</sup> qui sest emparé du corps et la menés a rimouski et probablement la enterré la; jaurais bien souhaitté quil me lussent ammenés ou quil mussent avertis et jaurais été promptement lui donner [3] la sepulture; jattend vos ordre a ce sujets, on ma dit quil avoit tourné<sup>13</sup> sous voile et quil sest trouvé ambarassé dans le canot descorsse les deux hômes<sup>14</sup> qui le menoit se sont sauvé et le reverend pere a resté dans le canot tourné sans pardessous couché sur les bars du canot la mer estoit horriblement agitté excité par un gros orage voila tous ce que mes habitants ont pus m'en apprendre, le pere ses noÿé environs a huit lieu de rimouski; et a ving un ou ving deux lieu de Chez moi voila tous ce quil y a apropos de nouveau il ne me reste plus qu'a vous dire que je suis (en me recommandant a vos sts sacrifices) avec un tres profond respect de votre grandeur Monseigneur Votre tres humble et tres obeissant serviteur

Kamouraska ce 10 juillet 1769

Trutaut ptre [4]

[Mr. Trutaut ptre, Kamouraska, 10 juillet 1769.

Mort du Père Ambroise noÿé au Bic – et enterré à Rimousky –]

## Notes

- 1 René Bacon, «Père Ambroise Rouillard», *Dictionnaire biographique des Récollets missionnaires en Nouvelle-France*, Bellarmin, p. 833-838. Cet article constitue l'une des biographies les complètes qui ont été écrites sur le missionnaire.
- 2 Joseph-Charles Taché, «Forestiers et voyageurs», *Les soirées canadiennes*, Québec, Brousseau Frères, 1863, vol. 3, p. 113-118.
- 3 Taché y évoque la légende du gobelet d'argent, qui reste attachée à la mémoire du père Ambroise.
- 4 Charles Guay, *Chronique de Rimouski*, Québec, P.-G. Delisle, imprimeur, 1873, vol. 1, p. 141-145.
- 5 Charles Arthur Gauvreau. *Nos paroisses: Trois-Pistoles*, Lévis, Mercier et Cie, 1890, p. 124-135.
- 6 Cyprien Tanguay, «Rouillard, Amable-Ambroise», *Répertoire général du clergé canadien: par ordre chronologique depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Québec, C. Darveau,

1868, p. 90. Cet ouvrage a fait l'objet d'une réédition en 1893. Tanguay a profité de l'occasion pour corriger la date du décès du père Ambroise, la faisant passer de 1768 à 1769. Il faut dire que Charles Arthur Gauvreau avait déjà fait cette rectification en 1890 en publiant son ouvrage sur Trois-Pistoles.

- 7 On observe une lacune importante dans le registre de Saint-Germain depuis le 23 avril 1767 jusqu'à l'année 1774 (voir P. Hugolin, o.f.m., *op. cit.*, p. 15). Cette lacune permet sans doute d'expliquer l'absence d'un acte de sépulture.
- 8 Archives de l'évêché de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 355.105, lettre de Joseph-Amable Trutault à Mgr Jean-Olivier Briand, 17 juillet 1769.
- 9 Les passages du texte entre crochets [ ] signalent les mots rajoutés par une main étrangère: celle de l'évêque, de son secrétaire, d'un archiviste... Quant aux chiffres qui sont placés entre crochets, ils indiquent un changement de page.

10 Accore: «Rive escarpée d'un cours d'eau» (Louis-Alexandre Bélisle, *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Québec, Bélisle, 1957, p. 9).

11 L'îlet au Flacon se situe à Saint-Fabien à l'extrémité est de l'anse à Mercier.

12 Il s'agit sans doute de Jean Petit dit Levent (+ vers 1776) qui habitait alors le secteur du Bic (voir Archange Godbout, «Jean Petit et Marie Carette», *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. IX, n<sup>os</sup> 3-4 (juill.-oct. 1958), p. 233-238).

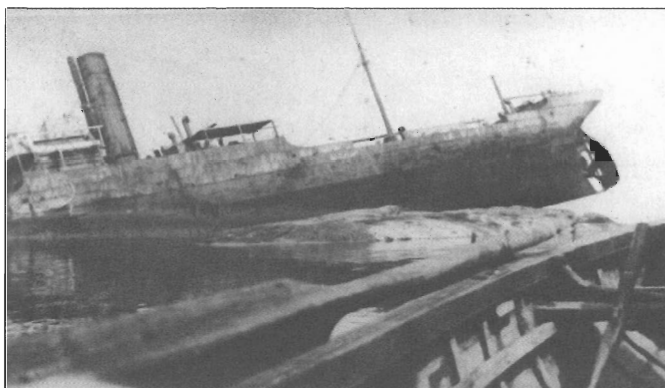
13 Au sens de chavirer: «Être tourné sens dessus dessous» (L.-A. Bélisle, *op. cit.*, p. 199).

14 Les deux hommes en question seraient deux habitants (homonymes) de Trois-Pistoles: Jean-Baptiste Rioux, fils de Vincent (troisième seigneur de Trois-Pistoles), et Jean-Baptiste Rioux, fils de Nicolas (deuxième seigneur de Trois-Pistoles). Voir C. A. Gauvreau, *op. cit.*, p. 124.

# Le *Germanicus*, l'histoire derrière l'épave

Samuel CÔTÉ

Situés près de Rimouski, les îles et récifs du Bic sont un endroit où sommeillent un nombre imposant d'épaves, dont celle du *Germanicus*. Sa charpente repose à proximité de l'île Bicquette. Vu son accessibilité, les plongeurs de la région en font une destination de choix. Malgré tout, la prudence est de mise à cause du fort courant exercé par les changements de marée.



Le *Germanicus* juché sur le récif (Source: Michel Fournier).

## Un peu d'histoire

Ce navire a été achevé en 1901 par la Ropner & Sons à Stockton, Angleterre. Il fut livré en janvier à son propriétaire, C. Andersen, de Hambourg en Allemagne. À sa construction, il mesurait 350 pieds de long par 49 pieds de large. Sa vitesse maximale était de 8,5 nœuds. Son tonnage brut était de 3967 et sa jauge nette, de 2575. En juin 1918, il s'échoua et fut renfloué puis réparé. À la suite de la défaite des Allemands lors de la Première Guerre mondiale, ce vaisseau a été confisqué par les Anglais. C'est alors qu'on l'amena le 23 mars 1919 de Stettin, un des plus grands ports allemands de l'époque situé sur la rivière Oder, vers l'Angleterre, pour être assigné au contrôle maritime et opéré par Sir R. Ropner & Sons de Londres. À sa dernière traversée sur notre majestueux fleuve, il naviguait sans appartenir à aucune ligne, mais ses agents canadiens étaient T. R. McCarthy de Montréal.

## Confusion ou malchance?

Peu après 0h30 le vendredi 7 novembre 1919, arrivant de Rotterdam chargé d'une cargaison de fret à destination de Montréal, le navire-fréteur britannique *Germanicus* heurta un lit rocaillieux. Il devait aller prendre son pilote à Pointe-au-Père, mais celui-ci n'était pas au rendez-vous. Il se trouvait plutôt au Bic. Pourquoi? Après avoir passé la bouée

de Matane à 17h30 le 6 novembre 1919, le bateau se présente dans la zone de Pointe-au-Père vers 21h45 et ralentit. Le *Germanicus* arrive avec l'espoir de prendre son pilote. Mais il ignore que dans la journée, un vent violent soufflait. Par conséquent, le vapeur *Eureka*, qui sert de bateau-pilote, dut s'abriter pour être en mesure de faire ses opérations habituelles. Il s'est donc dirigé vers Bic et n'a pas pu revenir à temps pour rejoindre le *Germanicus* à la station. Selon une version du rapport d'enquête, un message a été envoyé de la station de pilotage en direction du bateau anglais sans trouver preneur. Chose étonnante, le *S. S. Drammensfjord*, un navire qui suivait le *Germanicus* à un mille derrière, reçut le même télégramme lui indiquant que le pilote allait se rendre à bord avec une petite chaloupe. Mission accomplie. Chose contradictoire selon l'opérateur sans fil Green, qui affirme que le capitaine aurait eu connaissance de la réception du message, sans y porter attention et décida de continuer sa route à pleine vitesse vers Bic. Il est évident que les instructions n'ont pas été suivies, car pendant la soirée du 6 novembre, le *S. S. Sardinian* passa devant Pointe-au-Père vers 20h15 et reçut le même message. Faisant route vers Rimouski, le capitaine en profita pour descendre et écrire une lettre adressée à Ropner & Sons, pour les

aviser qu'il souffrait de la malaria. Il est maintenant 22h40 et le *Germanicus* se trouve en face de Rimouski.

Un peu plus tard, l'*Eureka* embarque le pilote sans problème sur le *S. S. Sardinian*, vers 23h15 au Bic. Il reçoit ensuite un télégramme de la station lui indiquant de retourner vers son point d'origine, le temps étant revenu à la normale. Mais, voyant de la fumée au loin, il crut que l'ex-navire allemand venait prendre son pilote. Vers

23h30, le capitaine du *Germanicus* décida d'aller se coucher d'un air suspect, ce qui explique certainement la rédaction de sa lettre un peu plus tôt. Le premier officier Pinkney prit en charge le navire vu l'incapacité du capitaine de gouverner le bateau; il avait détecté une odeur d'alcool chez lui. Malgré tout, le capitaine donna l'ordre de le réveiller si un navire, un phare ou une bouée faisaient leur apparition dans le paysage. C'est ce que plusieurs membres de l'équipage essayèrent, mais en vain: il dormait profondément. En approchant du Bic, le premier officier aperçoit les lumières bleues de l'*Eureka*. Une communication constante se fait entre les deux embarcations; des coups de sifflet ainsi que des fusées sont lancés. Après avoir fait les calculs d'usages, Pinkney évalue sa distance à trois milles du phare de l'île Bicquette. Il réduit sa vitesse, supposant qu'il doit se rendre vers l'*Eureka*. Il amène le navire plus à l'ouest et change le cap pour être en mesure de s'ancrer. Il est très anxieux quant à l'abordage des deux embarcations. L'*Eureka* approche. Le récif se trouve entre eux; l'officier manque alors peut-être de jugement, car il est conscient qu'un récif se trouve dans les parages. Trop tard! Il est approuvativement 0h30, le *Germanicus* percute le récif de front, presque invisible, recouvert par les hautes vagues et les

reflets de la lune. Le capitaine se réveille et monte sur le pont. Il ordonne: «*Marche arrière toute!*» et lance une demande d'assistance. «*La mer très forte et la nuit méchante, le vaisseau dut passer plus près de terre, au large du Bic, avec le résultat que soudain, ses fonds grattèrent sur les roches et il resta pris sur les récifs*»<sup>1</sup>.

L'*Eureka*, ce même navire qui avait porté assistance en compagnie du *Lady Evelyn* aux misérables naufragés de la terrible tragédie du 28 mai 1914 de l'*Empress of Ireland*, n'est jamais venu leur porter secours. Il aurait dû le faire, selon le capitaine Olive. Chose certaine, l'*Eureka* n'aurait pas dû quitter sa station pour aller à l'abri de cette tempête, pour ainsi exposer les navires aux nombreux récifs présents dans les îles du Bic. Aussi, il aurait été plus sage de se rendre vers le *Germanicus* et non le contraire. L'île Saint-Barnabé aurait été un meilleur choix dans ce cas.

### À l'aide!

Une partie du bateau se remplit d'eau et les pompes à bord ne suffisent plus. Québec décide alors d'envoyer des renforts à la suite de la demande par télégraphie sans fil mentionnée ci-haut. Vers deux heures, le *Germanicus* commence à se briser en deux et une fraction de l'équipage décide d'abandonner le navire à l'aide des canots de sauvetage. Juchés sur l'écueil, la coque éventrée, le capitaine Olive et une partie de l'équipage se rendent sur l'île Bicquette. Quatorze marins sur la trentaine restent à bord. Il y a là un grand danger de chavirer, plus rien ne fonctionne et la mécanique est désuète. Dès huit heures le matin, le remorqueur de sauvetage *Lord Strathcona* et la goélette *G. T. D.* vinrent à leur rescousse, mais n'arrivèrent que tard le soir. Premièrement, ils avaient comme principal objectif de fermer les voies d'eau pour ensuite le remettre à flot pour le touer jusqu'à Québec. Sans soutien apparent pendant les heures suivantes, des dépêches sont envoyées de Pointe-au-Père et Bicquette vers les autorités maritimes de Québec. Le vapeur *Salvage* arriva sur les lieux vers les deux heures, samedi le 8

novembre. Une partie des marins furent envoyés vers Québec et Montréal pour être interrogés sur les causes du naufrage avant de quitter le pays. Le *Germanicus* ne sera jamais remorqué vers Québec mais plutôt abandonné sur le récif. Il disparut plusieurs années plus tard. Les tempêtes et les glaces eurent raison de sa carcasse de métal.

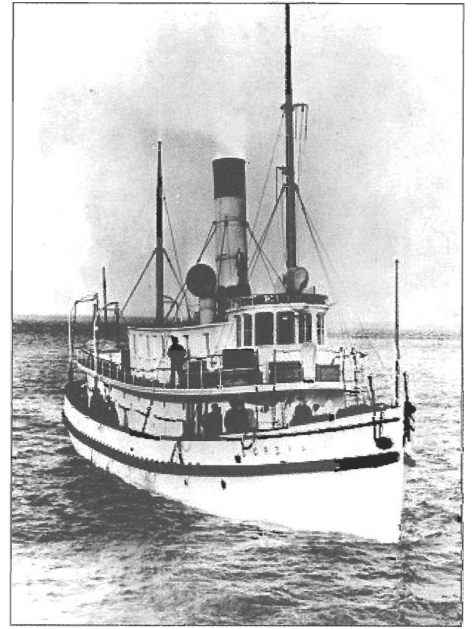
En conclusion, quelle est la cause réelle de l'échouement? Une négligence d'un capitaine expérimenté qui avait l'habitude de bien se tenir? Un verre de trop? L'inexpérience et l'inattention de l'officier responsable? La méconnaissance des eaux? Une manœuvre non réglementaire du capitaine de l'*Eureka*, ou tout simplement dame nature avec ses petits caprices? Chose certaine, les circonstances de ce naufrage sont interprétables de plusieurs façons, mais, au moins, il n'y a eu aucun blessé.

### Petites anecdotes

Quelques jours avant l'échouement, l'équipage du *Germanicus* avait secouru un schooner en perdition près de Terre-Neuve. Donc, il y avait un surnombre à bord du navire, le capitaine avait même décidé de céder ses quartiers aux malheureux naufragés. Une femme, huit hommes et deux enfants partageaient maintenant l'intimité de ses marins. Presque un an jour pour jour après l'incident, l'*Eureka* entra en collision avec le *Dunaff Head*, un navire de plus de 5 000 tonnes, n'occasionnant que des dommages partiels. À la suite de l'investigation, le comité qui présidait l'enquête retira le certificat du capitaine. Grâce à une bonne conduite et une sobriété totale de sa part pendant deux ans, l'homme de 55 ans allait être admissible de nouveau pour l'obtention de son certificat. Pour sa part, le premier officier Pinkney s'en est tiré avec quelques réprimandes sans se voir retirer son certificat et le second officier Smith fut quant à lui disculpé de tout blâme.

### L'épave

L'épave du *Germanicus* est couchée sur son côté tribord. La distance qui la sépare de la rive est de 9,6 km, ce qui signifie environ 20 minutes en mer. Immobile à quel-



L'*Eureka* (Source: Historical Collections of the Great Lakes).

ques mètres du récif du nord-ouest près de l'île Biquette, elle est visible à une profondeur de 12 pieds et s'enfonce jusqu'à 75 pieds dans les fonds marins. Fait intéressant, sous le *Germanicus* réside une autre épave. Le 5 août 1878, le *Blenheim* disparut vers les abysses, emportant avec lui ses 1 307 tonnes. Il était enregistré à Exeter en Angleterre. Lors de ce voyage, il devait se rendre à Montréal, ayant préalablement quitté le port de Newport en Angleterre. À l'époque, Ernest Roy, un fermier de la région, amenait ses clients sur l'épave du *Germanicus* pour 1,00\$ par traversée. Il fut donc l'ancêtre de l'entreprise écotouristique Aquatour<sup>2</sup>.

### Notes

- 1 Extrait du journal *Le Soleil*, numéro 260, vendredi 7 novembre 1919.
- 2 Pour plus d'informations concernant l'épave du *Germanicus* allez visiter le site [www.aquatour.ca](http://www.aquatour.ca)

# Les tours de guet de Sainte-Flavie

Nadia FILLION

«Le patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices».

Victor Hugo

Tous les jours, nous avons sous les yeux différents paysages et constructions. Certains nous éblouissent, nous amusent, nous déconcertent et d'autres nous questionnent. C'est le cas des tours de guet que nous pouvons observer le long de la route 132 à Sainte-Flavie.

Afin d'en connaître davantage, une recherche historique et architecturale a permis de rattacher les tours de guet à des événements d'importance mondiale et d'identifier d'autres constructions en liens avec ces événements. Ces bâtiments font partie d'un ensemble inusité et l'histoire qui les entoure est toute aussi remarquable.

Dans un premier temps, l'aspect historique<sup>1</sup> et l'importance de ces infrastructures au niveau mondial seront abordés. Par la suite, une description architecturale des bâtiments construits pour l'école militaire sera faite avec une attention particulière aux tours de guet.

## Historique

Les tours de guet ont fait partie des éléments qui composaient un équipement militaire d'envergure dont l'importance dépassait les limites locales et régionales. Afin de mieux décrire le contexte inhérent à la construction de ces bâtiments militaires, un retour sur l'histoire canadienne lors de la Deuxième Guerre mondiale est nécessaire.

## Le Canada et la Deuxième Guerre mondiale

Le Canada a été créé le 1<sup>er</sup> juillet 1867, grâce à l'association des quatre colonies de l'Amérique du Nord britannique. Les dirigeants de ce pays neuf et fragile ont assumé toutes les décisions d'ordre national en plus d'avoir plusieurs défis à relever. En ce qui concerne la politique étrangère, le Royaume-Uni<sup>2</sup> voyait à son contrôle de manière dégressive pendant une cinquantaine d'années. Lorsque Mackenzie King devint premier ministre du Canada (1921-1945), tous les pouvoirs en matière de politique étrangère appartenaient au Canada. Sa tactique, pour maintenir l'unité nationale en cette matière, a été d'adopter une attitude conservatrice. King fut informé de l'évolution de la crise qui précéda l'entrée en guerre de la Grande-Bretagne, tout en s'abstenant de tout commentaire.

Au moment de la Déclaration de guerre britannique, le Canada pouvait décider par lui-même de son implication dans le conflit, contrairement à la Première Guerre mondiale. Stratégiquement, le gouvernement canadien afficha une *semaine de neutralité officielle*<sup>3</sup> afin d'indiquer clairement son statut de nation indépendante. Le Parlement canadien attendit le 7 septembre 1939 pour déclarer la guerre à l'Allemagne et entrer ainsi dans le deuxième conflit mondial. Cette démarche s'est faite sous une volonté de «*responsabilité limitée*»<sup>4</sup>; l'effort de guerre se tra-duit par la formation de militaires ainsi que la production de matériel de guerre et de denrées alimentaires.

## Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique

Pour la Grande-Bretagne, le Canada était considéré comme le pays ayant les conditions rêvées

pour développer le service de formation d'aviateurs afin d'assurer la défense de l'empire britannique:

- potentiel important de recrues dû à sa forte population;
- faible risque d'intrusions ennemies;
- présence d'industries de fabrication de cellules d'avion d'entraînement et de moteurs;
- proximité des usines d'avionnerie des États-Unis.



Nuit de Noël 1942 dans le gymnase du Drill Hall. (Ville de Mont-Joli)

Le Canada a décidé de participer à l'effort de guerre par la formation. Dès le 26 septembre 1939, le Parlement canadien prit conscience que le Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique (PEACB) proposé était une avenue intéressante qui correspondait à sa philosophie quant à la «responsabilité limitée»: ainsi, la participation du Canada fut significative tout en restreignant le nombre de soldats envoyés au front. Le PEACB, signé le 17 décembre 1939, impliquait une contribution financière du Canada de l'ordre de 1 589 millions de dollars canadiens, soit un peu plus du 2/3 du coût total. Le PEACB fut déterminant pour le Canada puisqu'il a fait du pays l'un des centres d'entraînement d'aviateurs les plus importants au monde et lui a assuré le titre *d'aérodrome de la démocratie*.

Au total, 159 340 élèves auront été formés dans les 57 écoles militaires découlant du PEACB: trois écoles préparatoires d'aviation; treize écoles de pilotage élémentaire; seize écoles de pilotage militaire; dix écoles d'observation aérienne; **neuf écoles de bombardiers et mitrailleurs**; deux écoles de navigation aérienne et quatre écoles de radiotélégraphie. Ces élèves provenaient des pays du Commonwealth (le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Canada) ainsi que de pays alliés tels que la Pologne, la France libre, la Belgique et les États-Unis.

### Le PEACB et Mont-Joli

Le PEACB prévoyait l'implantation massive d'infrastructures. Pour déterminer l'emplacement de ces dernières, des critères de sélection furent établis tout particulièrement pour le secteur est du continent qui devait être protégé davantage. Les sites d'implantation devaient:

- permettre l'augmentation de la protection des eaux du golfe Saint-Laurent;
- être situés à proximité d'Halifax;
- être accessibles facilement par différentes voies de communication (routes, chemin de fer et voie maritime);
- être situés près d'un centre urbain afin de répondre aux besoins essentiels (aqueduc, égout, téléphone, etc.).

Le site de Mont-Joli répondait à tous ces critères et s'avérait intéressant pour des raisons climatiques et géographiques. Le terrain comportait de grandes qualités morphologiques: il était très plat, ce qui était idéal pour les exercices au sol; il surplombait le fleuve et, par temps clair, la rive nord du fleuve devenait accessible visuellement. Mont-Joli était aussi un carrefour majeur en transport.

La station aérienne militaire de Mont-Joli a été construite au coût de 200 000\$. Elle comprenait deux entités distinctes: un détachement du Commandement aérien de l'Est qui assurait la surveillance et la protection aérienne sur le fleuve par leurs escadrilles et la 9<sup>e</sup> École de bombardement et de tir (EBT). Ces entités étaient distinctes quant à leur supervision, mais ont fait des échanges de services. En 1944, s'ajouta la formation de jeunes âgés entre

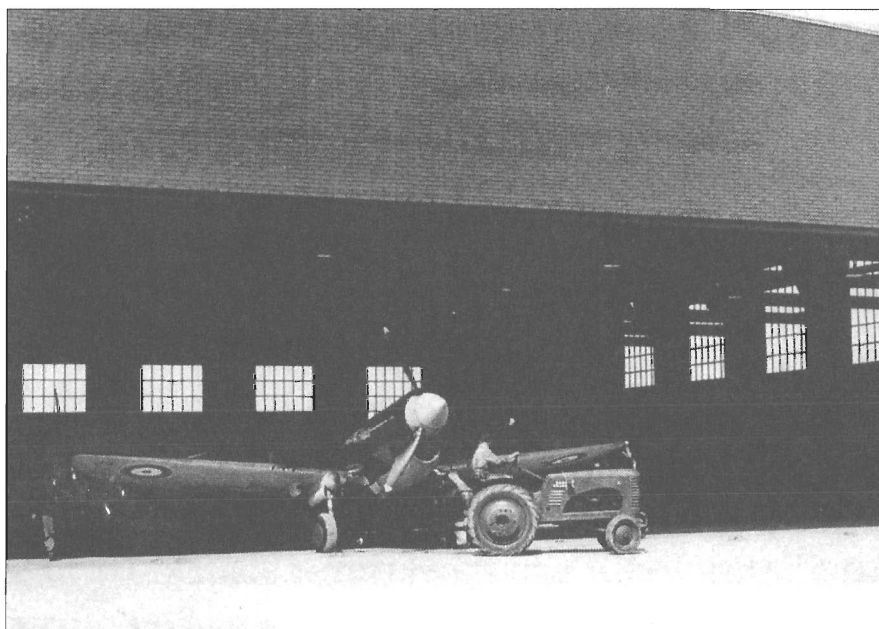
13 et 18 ans au sein des Cadets de l'aviation royale du Canada par l'entremise d'un camp d'été.

Avec sa situation et son expansion, «La 9<sup>e</sup> École de bombardement et de tir devient alors la plus grande de toutes les écoles du programme d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique du Canada. À titre d'exemple, le 30 octobre 1943, on rapporte que 2 844 militaires et 154 appareils sont affectés à l'école de Mont-Joli»<sup>5</sup>. De plus, elle fut la première et la seule de ce genre à s'établir au Québec<sup>6</sup>.

Le 30 mars 1945, ce fut la fin du conflit et des activités: le personnel a été muté ou désaffecté. Après quelques mois, soit le 1<sup>er</sup> avril 1946, la gestion des lieux a été transférée du ministère de la Défense au ministère des Transports. L'endroit devint alors un aéroport civil qui, en raison de ses installations de choix, était convoité par les compagnies aériennes. En 1949, le gouvernement fédéral désirait redonner à un aéroport sa vocation militaire et décida de raviver la mission militaire de la base de Bagotville et non celle de Mont-Joli.

Entre 1954 et 1958, les activités reprirent à l'aéroport: la guerre froide amena les États-Unis et le Canada à installer des stations radars dans le Grand Nord canadien afin de signaler les intrusions soviétiques par voies aériennes. Ces installations furent nom-

mées *Distant Early Warning* (DEW) et Mont-Joli a été choisie comme point d'envol des avions qui transportaient le matériel pour la construction des infrastructures. Durant cette période, les activités ont été tellement nombreuses que l'aéroport a été ouvert 7 jours par semaine, 24 heures par jour. Cependant, la fin des travaux ralentit considérablement le trafic aérien.



Un avion *Kittyhawk* est remorqué à l'extérieur du hangar. (MDN-MR 75-629)



En 1958, le ministère des Transports transforma le site en un aéroport régional. Finalement, et selon les dispositions de la Politique nationale des aéroports, Transport Canada a cédé, le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les infrastructures à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli.

### Construction de la base militaire

La construction des bâtiments nécessaires au fonctionnement de la 9<sup>e</sup> EBT débuta en 1940 et se termina en 1942. Malgré certaines difficultés, 74 bâtiments sont érigés: des hangars, un gymnase, des salles de cours, des dortoirs, des résidences, des cantines, une chapelle, des *mess*, un cinéma, un hôpital et des tours de guet. Bien que les premiers groupes d'aviateurs arrivèrent en septembre 1941<sup>7</sup>, l'inauguration<sup>8</sup> se déroula le 15 août 1942.

Au départ, ce sont <sup>e</sup> les infrastructures en lien avec le Détachement aérien de l'Est qui ont été construites afin d'assurer la sécurité du territoire. Elles étaient situées à l'ouest de la base. Quant aux infrastructures de l'école, elles occupaient un plus grand espace situé plus au sud, de sorte que l'entrée au site se faisait par le chemin Perreault (2<sup>e</sup> rang Est de Sainte-Flavie).

Les constructions ont été réalisées à partir des plans conçus par les architectes et les dessinateurs du PEACB selon certaines caractéristiques:

- des fondations en blocs de béton;
- solides malgré une fonction temporaire prédéterminée;
- simples et leur structure est de bois;
- dépourvues de finition esthétique étudiée;
- recouvertes de bardeaux d'asphalte qui imitent la brique: sur les murs, le papier est habituellement de couleur brune<sup>9</sup> alors que sur les toits, les couleurs observées sont le noir et le vert;
- construites sur un ou plusieurs étages.

Quelques bâtiments déjà existant ou appartenant à des privés ont servi à des fins de divertissement et les autres ont été érigés dans le



La tour de guet, 108 rue Poirier. (CLD de la Mitis)

cadre de la mise en place de l'école militaire. Aujourd'hui, il reste des traces architecturales de cette vie militaire active dans les municipalités de Métis-sur-Mer, de Mont-Joli-et de Sainte-Flavie. Voici un survol des principaux bâtiments retracés<sup>10</sup>.

### Métis-sur-Mer

La base militaire mettait à la disposition de certains aviateurs en congé, qui ne retournaient pas chez eux, les *Hotess Houses*. Il s'agit de deux maisons<sup>11</sup> situées à Métis-sur-Mer permettant de vivre un moment de détente et de villégiature dans un environnement anglophone. Selon nos sources et nos recherches, ces deux maisons existent toujours sur la rue Beach. L'une d'elles servait à l'usage exclusif des militaires masculins alors que la seconde, surnommée *Buttercut*, était destinée à l'usage de la gent féminine.

### Mont-Joli

L'aérogare actuelle se situe dans le secteur où auraient été construites les résidences de certains militaires et employés. Le ministère des Transports du Canada, n'ayant plus besoin de ces constructions, les a offertes aux occupants. Les bâtiments qui n'ont pas trouvé preneurs ont été démolis tandis que les autres ont été déménagés à Mont-Joli.

De plus, un bâtiment, nommé *drill hall*, a été déménagé de l'aéroport sur le site du terrain du Groupe Lechasseur à Mont-Joli. L'extérieur a été complètement modifié, mais il demeure reconnaissable en raison de sa taille et quelques détails architecturaux.

L'*Almanach de Mont-Joli* fait état d'un bâtiment qui, incluant un bar, a servi de maison de chambres pour les aviateurs de cette époque. Quant au livre *Des bombardements au-dessus du fleuve*<sup>12</sup>, il mentionne qu'une institution hors murs, de type *Hostess House*, a été accessible dans

la ville de Mont-Joli pour les effectifs de la base militaire grâce à la collaboration des Chevaliers de Colomb. Cependant, l'organisme n'existait pas encore à ce moment, ce qui rend l'information incertaine et l'identification du bâtiment difficile. Il y a lieu de se demander si les références à la maison de chambres et à la *Hostess House* correspondent à une même entité ou s'il s'agit de deux entités distinctes.

### Site de l'aéroport

Sur le terrain actuel de l'aéroport, deux hangars demeuraient en place jusqu'à ce que l'un des deux ait été démoli dans les années 1990. Le hangar possédait plusieurs de ces portes originales par lesquelles circulaient les avions pour leur entretien et leur réparation. Sur le toit du bâtiment, il y avait un phare rotatif qui est toujours en fonction. Un second phare, non fonctionnel, a été entreposé à l'intérieur du hangar. Le gouvernement fédéral prévoit la démolition de ce hangar pour bientôt. Cette démolition est nécessaire, d'après le gouvernement, pour éviter la contamination du site.

En ce qui concerne l'intérieur de l'édifice, des divisions ont été ajoutées pour améliorer les aspects de fonctionnalité et d'économie d'énergie. Le mode de chauffage de cet édifice est celui utilisé à l'origine, soit un chauffage centralisé à vapeur dont la chaleur circulait sous terre par un système de tuyaux. Ce type de chauffage devait au départ desservir tous les bâtiments de la base militaire à partir des chaudières. Ce système de chauffage s'est avéré non adéquat: certaines déficiences ont privé plusieurs personnes de chaleur dans quelques édifices. Pour contrer cette problématique, des poêles à charbon ont été installés dans les édifices et les pièces concernées. Cette solution entraîna des problèmes d'intoxication dus à l'émanation de gaz nocif.

À côté de ce hangar, se trouve un garage dont une sous-division a servi de caserne d'incendie. Bien que le mur intérieur qui servait à séparer les deux parties ait été enlevé, les deux entités sont identifiables par leur revêtement des murs intérieurs. En ce qui concerne la caserne, elle se démarque par son revêtement blanc



La tour de guet, 690 route de la Mer. (CLD de la Mitis)

de placoplâtre ou d'amiante ainsi qu'à la couleur rouge mise sur les chambranles des fenêtres.

La dernière construction, un bunker, est située plus à l'est. En tout, trois bunkers ont été construits à cette époque dont deux ont été démolis. Il s'agit d'un lieu sécuritaire servant à l'entreposage des munitions. Ce genre de construction se devait d'être difficilement repérable: ils ont été recouverts de terre avec l'installation d'un couvert végétal. Un palan fixé à l'entrée du bunker facilite la manutention et le stockage d'ogives nécessaires aux activités de la 9<sup>e</sup> École de bombardement et de tir. La structure est en béton coulé de 27' x 29' x 14', percée de deux trous d'aération. Le sol est fait d'un type spécifique de caoutchouc dans le but d'éviter, en cas de chute d'ogive, l'éclatement de la surface et de diminuer le bruit causé par la chute. Plus tard, ces bunkers auraient servi d'entrepôt pour certains fermiers qui y mettaient des légumes, tels que des

pommes de terre. La dernière utilisation du bunker remonte aux années 1980, où il aurait abrité des contenants de BPC sur une courte période.

### Sainte-Flavie

Le garage de Benoît Roussel, situé au sud de Sainte-Flavie tout près de la clôture de l'aéroport actuel, fait partie des anciens équipements de la base militaire. Son revêtement de bardeaux d'asphalte et ses portes sont similaires à ceux des autres constructions militaires observées. Les portes de bois du garage, de facture intéressante, semblent toujours fonctionnelles.

### Tours de guet et leurs particularités

Les entraînements de tir nécessitaient des équipements spécifiques, dont les tours de guet auxquelles nous nous attarderons tout particulièrement. Situées sur le littoral, aux extrémités est et ouest de la municipalité de Sainte-Flavie, les tours de guet ont des spécificités intéressantes.

### Aspect fonctionnel

Les exercices de vol et de tir se déroulaient au-dessus du fleuve Saint-Laurent, afin de limiter les impacts. Les tours de guet ont été construites pour permettre aux officiers responsables de ces pratiques de surveiller les manœuvres des militaires formés. Nous présumons que le responsable s'installait dans l'une des tours et donnait les instructions de vol et de pratique de tir. Elles servaient également à délimiter la zone de pratique au-dessus du fleuve et le drapeau de couleur foncée facilitait le repérage géographique pour les militaires en vol. Au bas des tours, des équipes de sauvetage et leurs embarcations étaient prêtes à toute intervention d'urgence.

### Aspect architectural

Ces tours ont été construites selon des plans standards<sup>13</sup> utilisés par l'armée pour les aérodromes. Plusieurs caractéristiques architecturales ont été conservées, certaines sont similaires à celles utilisées dans l'architecture civile et d'autres sont spécifiques aux constructions militaires. Les fenêtres du bâtiment sont de trois types: fenêtres de bois à six carreaux; fenêtres de bois à six carreaux jumelées; fenêtres de bois à six carreaux jumelées ayant au centre une fenêtre panoramique.

Chaque mur est pourvu d'un seul type d'ouverture. Ces ouvertures sont d'autant plus grandes que leur percée sur le fleuve est importante. Quant au mur des fenêtres à six carreaux, ces dernières sont situées à l'extrême gauche du mur afin de permettre l'emplacement de l'escalier interne.

Le revêtement des murs faits de bardeaux d'asphalte, qui imitent un revêtement de brique, est un des matériaux utilisés fréquemment dans la construction de bâtiments de l'époque. Ces bardeaux utilisés dans la construction des tours ont pu être fabriqués spécialement pour les besoins du PEABC. Lors d'une observation terrain faite sur le site de la tour située à l'est, nous avons pu faire quelques constatations. Premièrement, les bardeaux d'asphalte d'origine que nous avons pu observer, et situés à l'abri des intempéries,

étaient de couleur jaune-ocre. De plus, sous le revêtement, un papier noir a été appliqué sur des planches posées obliquement. Ces planches se terminent par des poutres de métal situées aux quatre coins des tours. La structure des bâtiments correspond à une charpente à claire-voie qui ne semblait pas isolée au bran de scie.

De plus, une photographie ancienne démontre la présence d'une cheminée faite d'un tuyau métallique qui, en fonction de l'époque, n'était pas isolée. L'électricité était également disponible dans ces bâtiments éloignés de la base: un lampadaire peut être observé sur la photographie ancienne.

Finalement, les tours sont surmontées d'une terrasse faîtière possédant une trappe d'accès, un garde-corps et un mât de métal. Les annexes et les câbles métalliques n'apparaissent pas sur la photographie historique, ce qui indique qu'ils ont été ajoutés plus tard, probablement lorsque les édifices ont changé de vocation. Ces câbles ont été ajoutés pour stabiliser les tours contre les intempéries. Quant aux annexes, nous remarquons que les fenêtres sont en bois, ce qui laisse supposer qu'elles ont pu être construites avant les années 1960-1970.

### État actuel des bâtiments

*Tour de guet ouest située au 108, rue Poirier*

Cette tour a subi peu de transformations. Le revêtement extérieur de la tour est d'origine et seulement une annexe a été ajoutée probablement après la vente par le ministère de la Défense. Il y a environ un an, le revêtement extérieur du mur ouest de l'annexe, fait de bardeaux d'asphalte, a été remplacé par du vinyle.

*Tour de guet est située au 690, route de la Mer*

Trois annexes ont été ajoutées à ce bâtiment. Quant à la tour elle-même, quelques fenêtres ont été changées pour un autre type de fenêtre en bois. À l'été 2006, le revêtement extérieur a été remplacé pour un revêtement similaire: une pose particulière du bardeau d'asphalte a été nécessaire afin de reproduire

l'apparence du revêtement d'origine. De plus, le revêtement de l'annexe est, adjacente à la tour, a été remplacé par des bardeaux de cèdre. Ces derniers travaux ont été autorisés par une dérogation mineure qui a sollicité un partenariat entre le propriétaire, le Comité du patrimoine et la Municipalité de Sainte-Flavie. Les propriétaires se disent sensibles à l'importance architecturale et historique de ces bâtiments et désirent garder leur caractère spécifique.

\* \* \*

La Deuxième Guerre mondiale a permis au Canada de se positionner en tant que pays indépendant et allié essentiel. De plus, l'application du PEACB fut un investissement stratégique qui a eu des répercussions importantes, principalement dans l'est du Canada.

Le secteur de Mont-Joli a été un lieu privilégié pour l'implantation d'une base militaire aérienne qui a laissé des infrastructures aéroportuaires de grande qualité et un grand nombre de constructions dont plusieurs sont toujours existantes et identifiables. Les tours de guet sont des bâtiments ayant une architecture particulière et rarissime: il ne semble plus exister de bâtiments de ce type au Québec. Ces tours sont des symboles historiques importants pour la MRC de La Mitis, la région bas-laurentienne et pour le Canada.

## Notes

- 1 Les recherches historiques effectuées sont sommaires. Certaines informations devraient être vérifiées et bonifiées par d'autres sources.
- 2 Pour la présente recherche, et afin d'être concordant avec les documents consultés, les termes Royaume-Uni et Grande-Bretagne seront utilisés pour dénommer les territoires de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande, tels qu'utilisés à l'époque.
- 3 MAECI, [www.dfait-maeci.gc.ca](http://www.dfait-maeci.gc.ca), page 1.
- 4 Susan Man Trofimenkoff, *Visions nationales: une histoire du Québec*, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1986, 455 p.
- 5 [www.ncq-nmq.org/français/vivez/impacts/mont-joli.htm](http://www.ncq-nmq.org/français/vivez/impacts/mont-joli.htm)
- 6 9<sup>e</sup> Bombardement and Gun School, *Souvenir programme, official opening*, Mont-Joli, École de bombardement et de tir n° 9, août 1942, p. 1.
- 7 *Ibid.*, p. 3.
- 8 L'ONF a tourné un court reportage lors de cet événement.
- 9 Ce revêtement observé à l'une des tours de guet s'est avéré être d'une autre couleur.
- 10 Il est à noter que d'autres bâtiments construits pour la base militaire ont pu échapper à notre étude.
- 11 Certaines sources indiquent que ces maisons ont été achetées alors qu'une autre source indique qu'elles ont été louées.
- 12 François Dornier, *Des bombardiers au-dessus du fleuve: historique de la 9<sup>e</sup> École de bombardement et de tir de Mont-Joli* (1941-1945), Ville de Mont-Joli, 1989, p. 31.
- 13 Ces plans peuvent être trouvés aux Archives nationales du Canada.

# Prélude à une terrible tragédie

Samuel CÔTÉ

Principale porte d'entrée maritime du continent nord-américain, le fleuve Saint-Laurent est reconnu pour ses dangers à la navigation. La force des courants, les glaces et le brouillard ne sont que quelques-unes des causes des naufrages survenus sur notre fleuve au fil des ans.

Le brouillard est à l'origine de la plus grande tragédie maritime du Saint-Laurent: le 29 mai 1914, l'*Empress of Ireland* disparaît avec 1 012 de ses 1 477 passagers. Le charbonnier norvégien *Storstad* frappa le transatlantique, ne lui laissant aucune chance; 14 minutes suffirent pour que le navire de la Canadian Pacific coule. Saviez-vous qu'un drame du genre impliquant l'*Empress of Britain*, un paquebot identique à l'*Empress of Ireland*, a été évité deux ans auparavant, soit le 27 juillet 1912? Dans ce cas, ce fut le navire anglais *Helvetia* qui sombra dans les eaux... Grâce à l'habileté du capitaine Murray de l'*Empress of Britain*, tout l'équipage sera sauvé.

Construit à l'hiver 1911 pour le compte de la Dominion Coal Co., l'*Helvetia*, qui était parti du port de Sydney en Nouvelle-Écosse, transportait une cargaison de 8 000 tonnes de charbon en direction de Québec et Montréal. Sous le commandement du capitaine Connell, la trentaine d'hommes, des Chinois à l'exception des officiers, se dirigeaient vers l'inévitable. Parti de Québec le vendredi à 19h15 en direction de l'Angleterre, l'*Empress of Britain* avec ses 720 passagers était en retard sur son trajet habituel. Il devait quitter à 15h30, mais une vingtaine de passagers avaient raté le train de communication avec le vaisseau, ce qui occasionna le délai. Si l'heure de départ avait été respectée, cette tragédie aurait-elle pu être évitée?

## La collision

Depuis son passage devant Cap-Chat, un brouillard intermittent obligea l'*Empress of Britain* à ralentir. Les marins de l'*Helvetia* ne se doutaient pas du destin tragique qui



Saut à la corde à bord de l'*Empress of Britain*, 1910  
(Bibliothèque et Archives du Canada, C-009660).

les attendait. Une collision entre l'*Empress of Britain* et l'*Helvetia* était imminente. Le samedi, peu après 16h45, entre la Pointe-à-la-Rennomée et Cap-Madeleine en Gaspésie, le géant des mers frappa l'*Helvetia*. Le capitaine de l'*Empress* aperçut le navire anglais à une distance trop courte pour permettre d'éviter l'accident. À cause du brouillard très dense, la vitesse avait été réduite à six noeuds. La vigie signala l'*Helvetia*: aussitôt le gouvernail a été mis à tribord et l'équi-

page du charbonnier en fut averti par deux coups de sifflet, suivis de trois autres pour annoncer que l'*Empress* faisait marche arrière. Le capitaine de l'*Helvetia* mit la barre à bâbord, car il n'avait pas d'autres choix. Il savait très bien qu'en positionnant la roue à tribord, il frapperait le milieu du paquebot. Le charbonnier *Helvetia* fut coupé presque entièrement en deux. La proue de l'*Empress* fracassa le flanc de l'*Helvetia* et arracha une partie du pont.

## Le sauvetage

Voici un témoignage du juge Robidoux de Montréal qui permet de mieux saisir l'étendue de la scène: «Le choc nous fit redouter quelque chose d'assez grave: nous montâmes sur le pont afin de connaître les causes de ce choc et c'est là que nous constatâmes que notre navire venait de frapper un autre vaisseau, le coupant en deux. Nous apprenions presque aussitôt que ce bateau était un charbonnier, l'*Helvetia*»<sup>1</sup>. Immédiatement, les chaloupes de sauvetage sont envoyées à la mer. Une panique s'empara alors des passagers de l'*Empress of Britain*, mais l'attitude rassurante et énergique des officiers calma les vacanciers. Le capitaine Murray prit les choses en main. Son navire était enfoncé dans le flanc de l'*Helvetia* et il décida de le maintenir à flot pendant qu'on sauvait les membres de l'équipage au moyen de câble. «Je n'ai que des louanges à faire au capitaine Murray, à ses officiers et à l'équipage, dit le juge Robidoux. Au moment même où la collision se produisait et que nous réalisions l'étendue de l'accident, deux chaloupes furent mises à l'eau, sans aucune excitation, par précaution, au cas où des membres de l'équipage du *Helvetia* auraient sauté à l'eau»<sup>2</sup>. Aussitôt le sauvetage accompli, l'*Empress* fit marche arrière pour se débarrasser de l'épave qui commençait à s'enfoncer par l'arrière. Le brouillard se dissipa et la poupe plongeante était visible au milieu du bruit assourdissant que faisaient les machines en se disloquant. *Helvetia* prit une position perpendiculaire et disparut lentement sans presque faire de remous. Un désastre comme le *Titanic* a été évité, les passagers n'avaient que des louanges pour les officiers et le capitaine Murray qui avait six ans d'expérience sur ce navire. C'était une manoeuvre dangereuse à exécuter, car en se détachant de l'*Helvetia*, il pouvait emporter une partie de la proue et inonder les deux premiers compartiments étanches. Pendant le sauvetage, un homme l'a échappé belle. Le mécanicien de l'*Helvetia* était dans la chambre des machines, lorsque l'*Empress of Britain* frappa le charbonnier. À la suite du choc, les portes de la chambre se refermèrent sur le mécanicien qui fut



Extrait du journal *Le Soleil*, deux jours après la collision, le lundi 29 juillet 1912 (Archives de l'Université du Québec à Rimouski).

emprisonné. Fort heureusement, une ouverture dans le plancher lui permit de sortir de sa prison et il fut sauvé juste au moment où l'*Empress* se retirait de l'épave<sup>3</sup>.

## De retour à Québec

Le capitaine Murray décida de rebrousser chemin vers Québec à cause des dommages subis lors de la collision; la proue était lourdement endommagée. La Canadian Pacific demanda alors l'assistance de navires pour l'escorter jusqu'à destination. Le *Lord Strathcona* partit aussitôt le samedi soir et le *Cruiser* un peu plus tard, le dimanche. Arrivés en face de Pointe-au-Père, le lendemain de l'accident, une partie des passagers, la plupart de deuxième et de troisième classe, est transférée sur le *Pretorian* pour retourner immédiatement vers l'Angleterre, tandis que les autres restent à bord pour revenir à Québec. Le *Lady Evelyn* et l'*Eureka*, deux navires du gouvernement, effectuaient le transbordement, sur le *Pretorian*, des 200 passagers et des malles à destination de l'Europe. Le lundi 29 juillet à 10h30, l'*Empress of Britain* accoste enfin au port de Québec en compagnie des deux

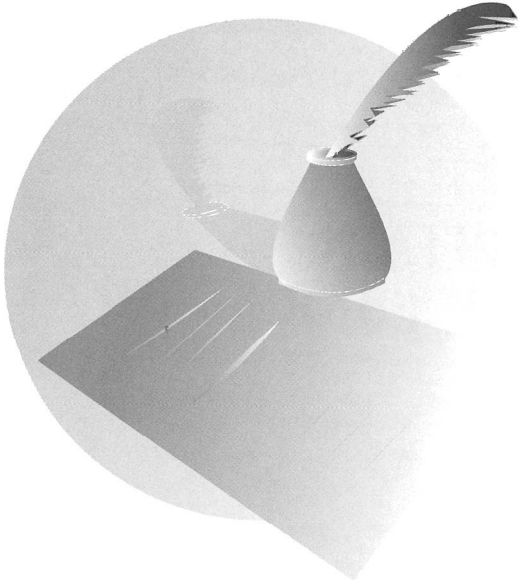
navires qui l'escortaient. Une large entaille au-dessus de sa ligne de flottaison était visible. Il avait arraché une partie du pont supérieur de l'*Helvetia*, qu'il garda dans sa proue jusqu'à son arrivée à Québec. On essaya de l'enlever à plusieurs reprises lors du voyage de retour afin d'augmenter la vitesse, mais en vain. Une foule attendait le paquebot avec impatience. Des scaphandriers firent l'examen du navire sur-le-champ et le majestueux navire ne put reprendre du service cette année-là. Ironie du sort, deux ans après, un bateau similaire, l'*Empress of Ireland*, disparut avec plusieurs passagers au fond du Saint-Laurent. Le destin, la malchance ou encore une malédiction se sont acharnés sur l'*Empress of Ireland*.

## Notes

- 1 Extrait du journal *Le Soleil*, mardi le 30 juillet 1912.
- 2 *Ibid.*
- 3 *Ibid.*

## Nouvelles brèves

Euchariste MORIN et Jean LARRIVÉE



- Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a entrepris à l'hiver et au printemps 2008 une consultation publique portant sur une nouvelle approche législative proposée dans le livre vert intitulé *Un regard neuf sur le patrimoine culturel*. Ce dernier énonce des orientations pour l'élaboration d'une nouvelle loi sur la protection du patrimoine culturel en remplacement de l'actuelle *Loi sur les biens culturels* datant de 1972. Tous les documents relatifs à cette consultation publique sont déposés dans le site Internet du ministère à l'adresse suivante: [www.mcccf.gouv.qc.ca](http://www.mcccf.gouv.qc.ca).
- Au cours de la dernière année, plusieurs bâtiments ont été protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels par les municipalités du Bas-Saint-Laurent, ce qui porte à 41 le nombre de monuments historiques cités et à 17 sites du patrimoine. Ont donc été cités monument historique : la grange à dîme de Sainte-Florence, la chapelle du Lac-de-l'Est à Mont-Carmel, la maison Bourgoin à Price, la gare de Rivière-Bleue, la Maison hantée et le manoir Rioux-Belzile à Notre-Dame-des-Neiges, alors qu'ont été constitués en site du patrimoine, le site du phare de l'île Verte et le site patrimonial Flavie-Drapeau à Sainte-Flavie.
- Des bâtiments religieux seront restaurés au cours des prochains mois, grâce à l'appui financier du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et du Conseil du patrimoine religieux du Québec, soit l'église Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles, l'église de Sainte-Angèle-de-Mérici, l'église de Saint-Jacques-le-Majeur à Causapscal et l'archevêché de Rimouski. Le programme de restauration du patrimoine religieux s'adresse aux édifices religieux ayant une valeur patrimoniale supérieure (cote A, B ou C), attribuée lors de l'inventaire national des lieux de culte du Québec réalisé en 2004.
- Quatre nouveaux projets sur le territoire du Bas-Saint-Laurent ont été annoncés au cours de la dernière année dans le cadre du Fonds du patrimoine culturel québécois: la restauration de deux monuments historiques classés soit l'ancien presbytère de Rivière-Ouelle et la grange Adolphe-Gagnon de Saint-Fabien, et de deux monuments historiques cités par les municipalités, soit le pont couvert du Collège à Saint-Onésime-d'Ixworth et la gare de Rivière-Bleue.
- Une nouvelle Entente spécifique triennale portant sur la valorisation et le développement des arts et de la culture au Bas-Saint-Laurent a été signée en 2007 comportant un volet Patrimoine. Les signataires de cette Entente sont le ministère des Affaires municipales et des Régions, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition, la Conférence régionale des élus et le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent.
- *Cabines*, voilà le sujet inusité du documentaire de Johanne Fournier de Matane qui a produit un film d'une cinquantaine de minutes sur ce patrimoine peu connu de notre région: les fameuses cabines louées par les touristes à Sainte-Luce, Sacré-Cœur, Cap-Chat, Trois-

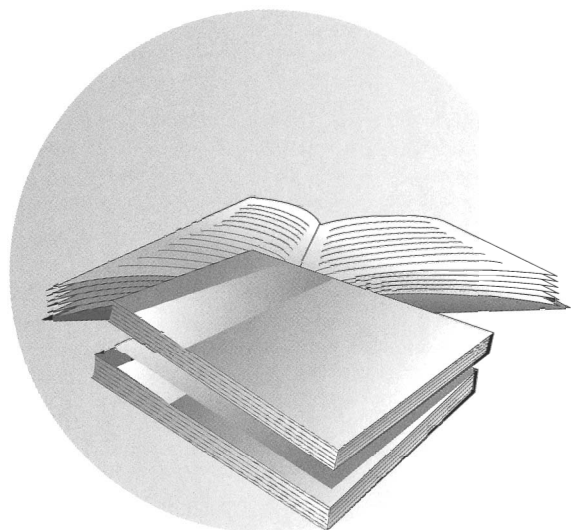
Pistoles ou ailleurs. L'auteure a développé cette fascination pour ces petites bâtisses au cours de son enfance lorsqu'elle voyageait avec son père, optométriste itinérant, et sa mère. Vous pouvez la rejoindre par courriel: [amarre@globetrotter.net](mailto:amarre@globetrotter.net)

- Quelques erreurs ont été identifiées dans la publication *Rimouski: 6 mai 1950*.

- P. 6; deuxième paragraphe; ligne 5:  
Au lieu de lire «avec 1 329 bâtiments détruits»; on devrait lire «avec 230 bâtiments détruits». Vous pouvez consulter l'annexe 1, à la page 51, pour plus de détails concernant ces chiffres.
- P. 14; sous la photo:  
Au lieu de lire «l'hôtel de ville»; on devrait lire «palais de justice».
- P. 35; quatrième paragraphe; ligne 14 :  
Au lieu de lire «(...) situés au nord de la rue Saint-Jean-Baptiste»; on devrait lire «(...) situés au sud de la rue Saint-Jean-Baptiste».

### Une louable suggestion...

Vous souhaitez contribuer financièrement à la diffusion des connaissances dans le domaine de notre histoire régionale? L'équipe de rédaction de la revue *L'Estuaire* accueillera avec reconnaissance tout legs (par voie testamentaire) ou don (de votre vivant) favorisant la poursuite de ses activités. Légalement, toute donation devrait être faite au nom de la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent. À l'avance, nous vous remercions de votre générosité.



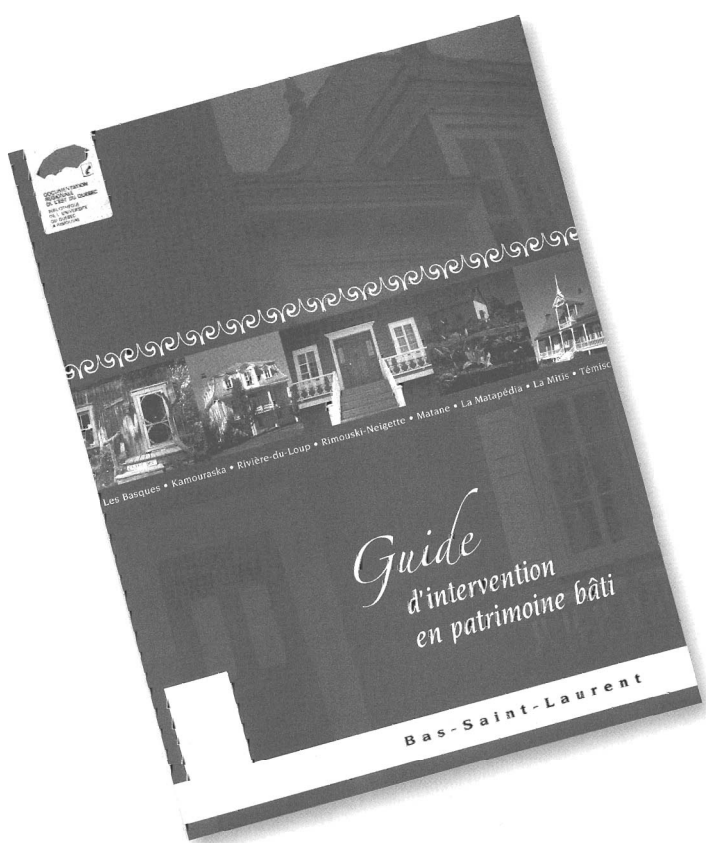
## Des livres à lire!

*Jean LARRIVÉE*

Trop souvent, des propriétaires de maisons anciennes ignorent la valeur patrimoniale de leurs biens. Par des interventions architecturales inappropriées, ils peuvent détruire en partie ou en totalité le cachet ancien d'un bâtiment. Et puis, il y a les modes... On veut «moderniser» parce que les vieux matériaux semblent désuets. Même nos élus municipaux ont parfois peu de souci pour les bâtiments patrimoniaux qui finissent sous le pic des démolisseurs.

Cette plaquette contenant une dizaine de fiches produites par Ruralys devrait permettre à plusieurs d'éviter le pire... De précieux conseils, bien illustrés, indiqueront aux néophytes et aux passionnés comment entretenir et rénover un édifice ancien, qu'il s'agisse d'une maison, d'un magasin ou d'une dépendance.

Ce guide facilite donc les interventions judicieuses au niveau du patrimoine bâti et il permettra de rehausser non seulement la valeur architecturale et économique d'une bâtisse, mais aussi l'ensemble immobilier d'une municipalité, offrant ainsi un espace urbain ou villageois de meilleure qualité et plus harmonieux. Le guide présente plusieurs belles résidences anciennes du Bas-Saint-Laurent. Au plan touristique, la restauration de bâtiments anciens constitue un facteur d'attraction non négligeable. Qu'il suffise de penser combien une balade à vélo, à pied ou en voiture dans le village de Kamouraska peut être agréable!

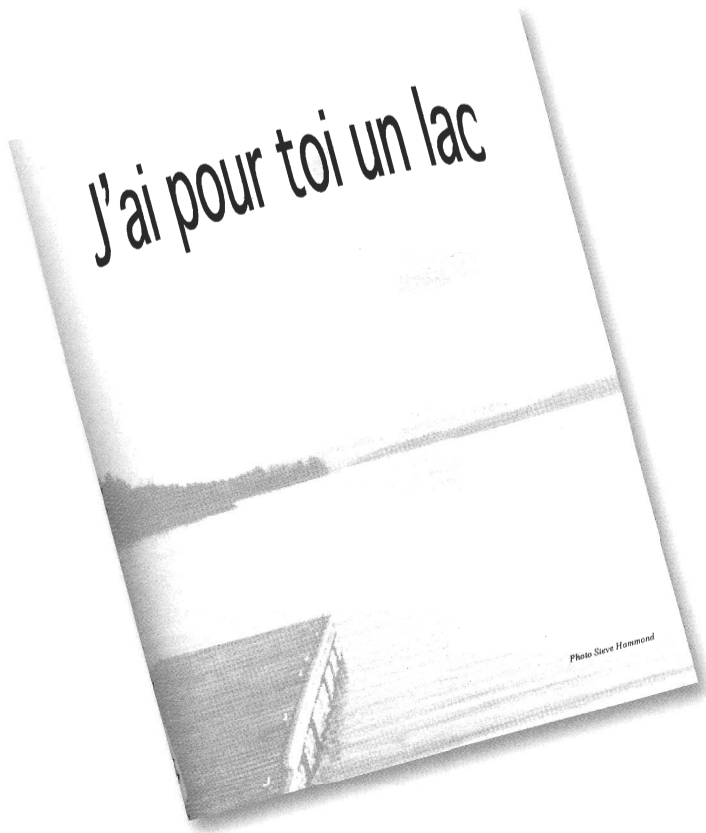


Ruralys et le Réseau d'agents de Villes et villages d'art et de patrimoine du Bas-Saint-Laurent,

*Guide d'intervention en patrimoine bâti: Bas-Saint-Laurent, 2006,*

13 fiches.



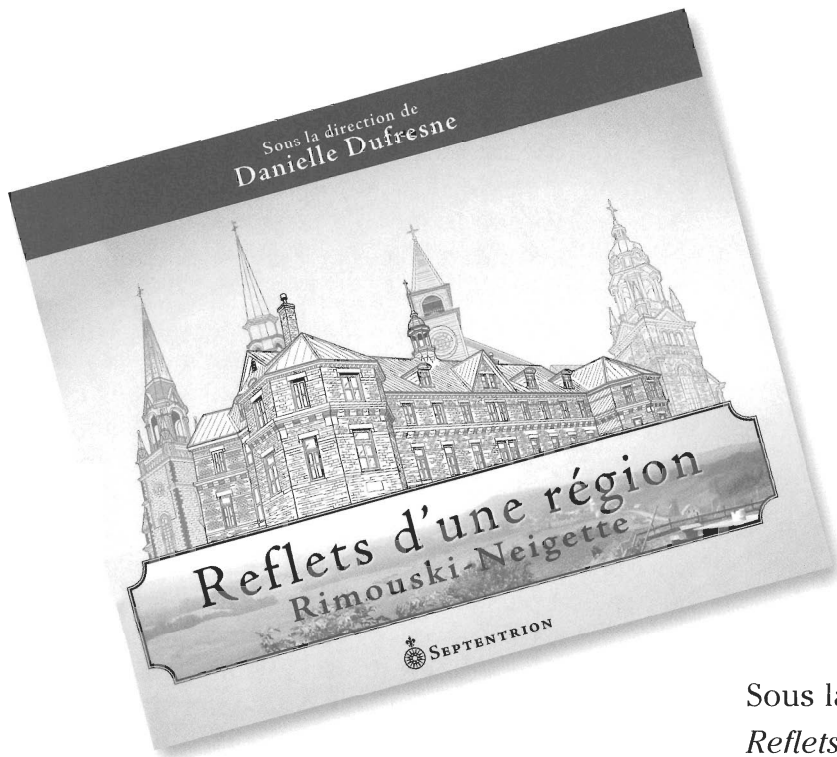


Comité du livre du 75<sup>e</sup> de Lac-des-Aigles,  
*J'ai pour toi un lac*,  
2007, 685 p.

Cet ouvrage sur le 75<sup>e</sup> anniversaire du village de Lac-des-Aigles a été réalisé dans la pure tradition de plusieurs monographies paroissiales qui ont été publiées au cours des dernières décennies au Québec.

La première partie relate l'histoire de cette municipalité née au début des années trente, lors de la crise économique qui a secoué plusieurs pays. Les courageux colons n'hésitèrent pas à emprunter des chemins raboteux ou de simples sentiers pour venir s'établir en bordure du lac des Aigles situé dans le haut-pays. Certains colons utilisèrent «*un bateau à fond plat, muni d'un moteur Ford de quatre cylindres*» pour naviguer sur la rivière des Aigles et se rendre à la tête du lac. Vie paroissiale, vie scolaire, municipale et économique constituent les principaux chapitres de cette section, sans oublier les organismes et les services disponibles dans cette municipalité.

La deuxième partie du livre, encore plus intimiste, nous présente les familles qui ont fondé ce village et celles qui l'habitent encore aujourd'hui. Les Ouellet, Morin, Dubé, Caron, Bourgoin, Lepage, Rousseau, Sirois, autant de familles qui bâtirent et développèrent ce coin de pays que l'on peut traverser de nos jours en empruntant la route 232 qui se rend jusqu'à Cabano. Derrière ces tableaux de familles, se cache toute la mouvance migratoire de la population du Québec, où les États-Unis et Montréal sont souvent des passages obligés ou souhaités...

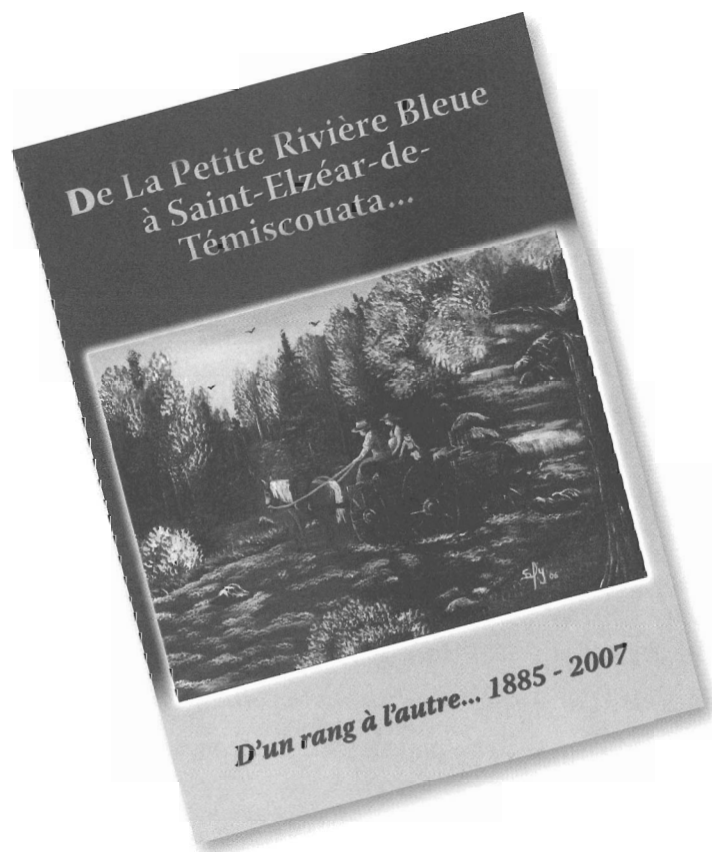


Sous la direction de Danielle Dufresne,  
*Reflets d'une région. Rimouski-Neigette, Québec,*  
Les Éditions du Septentrion, 2007, 173 p.

Les amateurs et les passionnés du patrimoine bâti apprécieront ce bel ouvrage publié sous la direction de Danielle Dufresne, coordonnatrice de la culture et du patrimoine à la MRC Rimouski-Neigette.

Habituellement, les livres portant sur la thématique du patrimoine sont illustrés par des photographies. Cette fois, les auteurs ont privilégié des dessins en noir et blanc d'une grande sobriété, mais très révélateurs des caractéristiques architecturales de chacun des bâtiments sélectionnés.

Le patrimoine religieux constitue la première partie de ce livre. Plusieurs églises et presbytères font l'objet d'une description historique. Dans la deuxième partie, le patrimoine résidentiel urbain et rural a été classé selon les dates de construction des édifices. Voilà un beau document pour se rappeler et pour mieux préserver le patrimoine bâti de la MRC Rimouski-Neigette ou d'ailleurs.



Réjean Deschênes, Colette Paradis et al.,

*De la Petite-Rivière-Bleue à  
Saint-Elzéar-de-Témiscouata,*

Municipalité de Saint-Elzéar, 2007, 320 p. et 384 p.

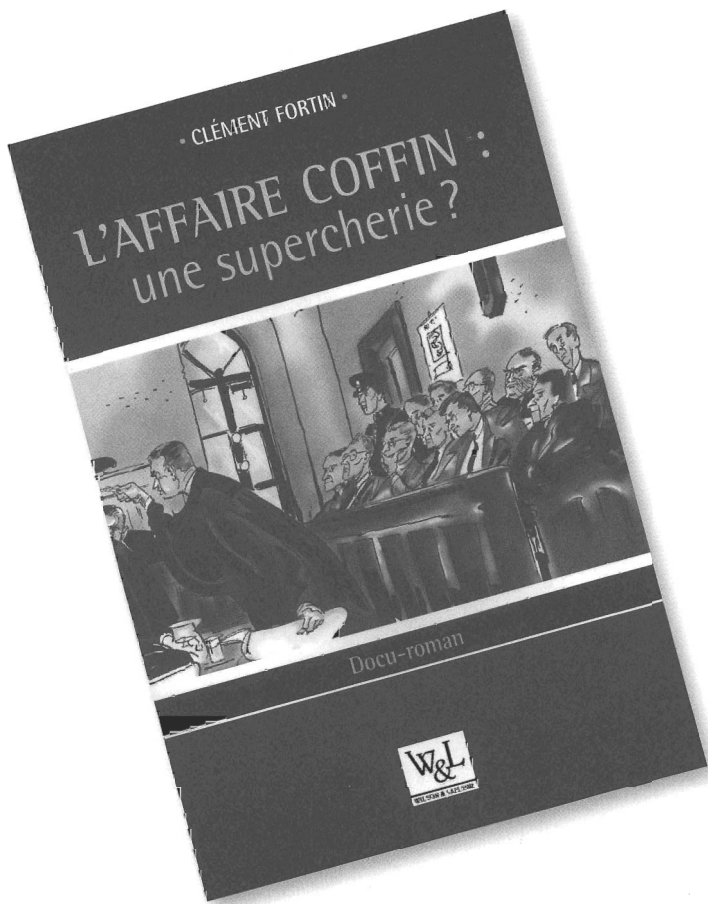
Comment mesurer la fierté d'un peuple? Peut-être par l'importance accordée au passé et à ceux qui nous ont précédés... Cette imposante monographie relate le 75<sup>e</sup> anniversaire de la paroisse de Saint-Elzéar, auparavant connue sous l'appellation de la colonie de la Petite-Rivière-Bleue. Les auteurs n'ont pas ménagé leurs efforts, consacrant plus de deux années, pour rédiger la première histoire de cette paroisse du Témiscouata. Tout un défi! Ils ont, dans un premier temps, rencontré les plus anciens «avant qu'ils ne disparaissent» et fouillé de nombreux centres d'archives. Ils ont aussi demandé aux familles de Saint-Elzéar de reconstituer, sur une page ou deux, leur propre histoire.

La devise «*Envers et contre tout*» inscrite sur les armoiries de la municipalité «*fait allusion au courage et à la ténacité dont les paroissiens ont dû faire preuve pour surmonter les multiples épreuves qu'ils ont rencontrées tels les terres à défricher, les incendies, l'exode des paroissiens et la volonté du gouvernement de fermer les paroisses. Malgré toutes ces embûches, Saint-Elzéar-de-Témiscouata demeure*» (page 5).

Beaucoup de gens ont quitté Saint-Elzéar au fil des décennies. Les premiers colons et ceux qui se sont installés lors de la Crise des années trente n'avaient pas toujours les habiletés et l'enthousiasme nécessaires pour défricher et cultiver la terre. Et puis, il y avait quelquefois des pilliers de lots qui s'empressaient d'abattre les arbres et de les vendre aux plus offrants, comme on peut le deviner en lisant les nombreuses restrictions mentionnées dans les «billets de location» émis aux arrivants qui défrichaient les lots offerts à la colonisation. Plus tard, dans les années soixante-dix, de nouveaux venus occupèrent les terres abandonnées par leurs prédécesseurs. Ces urbains étaient à la recherche d'une nouvelle façon de vivre et d'être. Certains d'entre eux n'ont pas résisté au passage du temps et sont repartis...

Plusieurs citoyens de Saint-Elzéar persistent à s'accrocher à leur coin de pays «*Envers et contre tout*». À travers l'histoire de chaque famille, se révèle l'extraordinaire faculté d'adaptation de ces citoyens, qui pour survivre dans leur village, pratiqueront plusieurs métiers et s'impliqueront comme en fait foi l'extrait suivant (il s'agit de la famille Ouellet-Lavoie):

*(...) Richard occupe plusieurs fonctions. Cuisinier dans les camps forestiers à Dolbeau et pour la Compagnie Guérette, il est aussi organisateur libéral au provincial et au fédéral pour la paroisse, courrier rural, garde-feu, chef de police municipale, secrétaire du Syndicat des fonctionnaires du Québec, conseiller municipal, maire, inspecteur, agent de prévention contre les feux de forêts pendant 33 ans pour la S.C.G. Il assume la fonction de marguillier, puis de bedeau et de sacristain pendant 12 ans. Il continue aussi de s'occuper de la gérance du cimetière. Cécile et Richard demeurent toujours à Saint-Elzéar. (page F278)*



Clément Fortin,

*L'Affaire Coffin: une supercherie?*

Docu-roman, Montréal, Wilson et Lafleur ltée,  
2007, 384 p.

Le 10 février 1956, Wilbert Coffin est pendu à la prison de Bordeaux. Un jury l'avait déclaré coupable des meurtres de trois Américains venus chasser l'ours noir en Gaspésie à l'été 1953. Des décennies après ce drame, cette histoire continue de faire la manchette des médias, car la sœur de Coffin et le fils de celui-ci «*souhaitent que le processus formel de révision judiciaire soit engagé...*» (p. 363).

Clément Fortin, auteur bien connu des Matanais et des lecteurs de la revue *L'Estuaire*, nous convie, dans son livre récent *L'Affaire Coffin: une supercherie?*, à revivre toute cette histoire sous la forme d'un docu-roman où se mêlent la réalité et la fiction. D'entrée de jeu, l'auteur affirme: «*Je ne vous soumetts pas une thèse tentant de prouver l'innocence ou la culpabilité de Coffin. Ce verdict vous appartient*».

Clément Fortin n'a pas ménagé ses efforts afin de reconstituer le plus fidèlement possible les éléments de ce drame. Il a consulté des milliers de pages de la retranscription du procès et celles de la Commission Brossard. Il remet en cause, entre autres, la version du sénateur Jacques Hébert qui avait mis à jour des irrégularités autour de la mise en accusation et de la condamnation de Coffin. Pour l'auteur, «*l'affaire Coffin appartient au mythe, à la légende et à l'histoire...*» (p. 366). Même si Clément Fortin écrit que «*le verdict nous appartient*», il nous révèle le fond de sa pensée à la fin du livre : «*Compte tenu de la preuve qui leur a été présentée et des directives que le juge leur a données, je crois que les jurés étaient...*» (p. 362). Afin de conserver le suspens de ce livre, je vous laisse le soin de connaître la suite en lisant *L'Affaire Coffin: une supercherie?*

(Wilson et Lafleur ltée, 40 rue Notre-Dame Est,  
Montréal (Québec) H2Y 1B9,  
1-800-363-2327, 37,05\$, incluant la taxe et les frais postaux).



**SOIF**  
DE TROUVER

**Renseignements**  
1 800 511-3382  
uqar@uqar.ca

**UQAR**

Rimouski | Lévis  
www.uqar.ca